
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 13 octobre 2009, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Marc Dalphin, M^{mes} Sophie Kuster, Silvia Machado, Anne Moratti Jung, Annina Pfund et Marie-Pierre Theubet.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 octobre et mercredi 14 octobre 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

La présidente. Nous recevons à l'instant une motion d'ordre présentée par notre maire. Je lui donne la parole afin qu'il la développe.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je dois représenter demain la mairie à Beyrouth et être reçu par le ministre de la Culture pour inaugurer les Journées de la science organisées dans la capitale du Liban, où il nous fait l'honneur de privilégier notre présence, j'aurais aimé pouvoir traiter avec mon collègue Mugny de la proposition PR-739 inscrite à l'ordre du jour et qui concerne le Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Humblement, je vous demande de passer ce soir ce point, puisqu'il doit être renvoyé à la commission des travaux et des constructions. Je vous remercie de votre indulgence.

La présidente. Une personne par groupe souhaite-t-elle s'exprimer sur cette urgence? Madame Isabelle Brunier, pour le groupe socialiste.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Nous sommes d'accord de traiter ce point maintenant, vu les raisons exposées par le maire.

M. Jacques Baud (UDC). C'est de nouveau une urgence au moment où je préparais une intervention importante. Je devrai donc me taire. A quoi sert donc l'urgence, à quoi sert-il que nous soyons ici pour discuter? Parler devant les télévisions pour que le peuple sache ce que nous disons et ce que nous faisons... Non, je suis navré, j'en ai ras le bol. Pour moi, il n'y a pas d'urgence. Cette proposition doit être traitée comme n'importe quel autre sujet, certes rapidement. Nous pouvons le faire ce soir, c'est clair, mais j'entends pouvoir parler et dire ce que j'ai à dire.

Motion d'ordre

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ecoutez, en fait, ce n'est pas une urgence, puisqu'il s'agit d'inverser tout simplement un point à l'ordre du jour. Mais M. Pagani se méfie un peu de la longueur de nos débats et je crois qu'il a tout à fait raison. Nous sommes donc d'accord de traiter le MEG tout à l'heure en priorité. Il n'y a pas de problème.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical refusera cette motion d'ordre. Désolé, Monsieur le maire, mais nous en avons un peu ras le bol de vos changements à l'ordre du jour. C'est systématique. Il n'y a pas une séance où vous ne demandez pas des modifications de l'ordre du jour.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral, tout comme le groupe radical, refusera l'urgence. Nous avons voté tout à l'heure les objets urgents. Nous considérons que les voyages de M. le maire font partie des obligations du protocole, mais je ne vois pas vraiment ici la relation de cause à effet sur l'urgence, à propos d'un sujet qui mérite un débat en tant que tel.

Il s'agit quand même du MEG. Si la proposition n'a pas été renvoyée directement en commission tout à l'heure par le bureau et les chefs de groupe, c'est parce que nous voulons ce débat en plénum, mais pas en urgence, alors que nous devons intervenir ce soir sur d'autres sujets.

M. Alexandre Wisard (Ve). Le groupe des Verts acceptera cette urgence, puisque ce dossier du MEG lui tient à cœur depuis des années. J'aimerais quand même signaler au Conseil administratif qu'il devra réfléchir à ce qu'il préfère faire, soit défendre des projets devant cette assemblée, soit faire de la représentation à l'extérieur.

Il faudra quand même faire ce choix assez rapidement, car cette situation devient assez insupportable. En effet, Monsieur Pagani, ce n'est pas la première fois que vous nous faites cette trignolette et cela va commencer très sérieusement à nous énerver! (*Brouhaha.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, il semble que le projet du MEG est important pour Genève. Nous connaissons tous l'aura de ce musée, qui possède quand même une collection extraordinaire et que nous devons valoriser. Nous nous sommes tous battus pour une extension de ce musée.

Or, aujourd'hui, alors que nous vient le projet sur la table, il me semble qu'il serait peut-être temps de le voter, et de le voter rapidement! Si l'urgence consiste à savoir si nous débattons de cette proposition maintenant ou dans une heure, je ne vois pas très bien quelle est l'importance de cette discussion sur la motion d'ordre. Il nous semble qu'il est important en tout cas de prendre un certain nombre d'assurances... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, est-ce possible de laisser l'oratrice utiliser sa minute correctement?

M^{me} Salika Wenger. Merci, Madame la présidente. Mais il semble que ce que vous venez de dire n'a aucune importance et que personne ne veuille me laisser parler... Il n'empêche que je défendrai néanmoins l'urgence en disant que nous avons voulu cette proposition et que nous devons en discuter. Alors, discutons-la le plus rapidement possible! Nous voterons donc l'urgence.

La présidente. Monsieur Patrice Mugny, vous voulez encore intervenir? (*Protestations.*) Alors, pour une minute, je vous prie.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. En général, les motionnaires ont droit à trois minutes... (*Remarques.*)

La présidente. Mais oui, je vous en prie, Monsieur Mugny, prenez vos trois minutes!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais être très court. De toute façon, j'ai en général constaté qu'une fois les positions prises elles sont malheureusement figées et il y a peu d'espoir de faire entendre raison à des gens qui ont un autre point de vue.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que cela peut énerver les uns et les autres. Il y a peut-être un certain nombre de projets à mettre en route de manière plus efficace, pour assurer un meilleur déroulement des débats. Il n'en demeure pas moins qu'il serait très bien, dans le cas du MEG, que la proposition soit débattue en présence du département constructeur. Vous avez vu qu'il y a six ou sept urgences avant le MEG et, si elles sont traitées dans l'ordre, il est fort probable que le débat sur le MEG n'aura pas lieu ce soir.

Motion d'ordre

Dans ce cas, il sera traité demain et je répondrai aux questions sur le contenu et sur le contenant, mais ce sera plus difficile. C'est un peu dommage. La proposition sera probablement renvoyée en commission, comme tout le monde l'imagine. Je trouve simplement absurde aujourd'hui que vous n'acceptiez pas d'en débattre à un autre moment... (*Remarque.*) Eh bien voilà, c'est comme cela! Je voulais simplement exprimer à quel point on est parfois dans un débat de forme plutôt que de fond.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 27 non.

La présidente. Bien, nous traitons donc tout de suite cette proposition.

- 3. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 49 941 700 francs, soit:**
- **un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
 - **un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et de télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
 - **un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève (PR-739)¹.**

Préambule

La présente demande de crédit fait suite au vote unanime par votre Conseil, le 21 mars 2007, de la résolution PR-513 présentant un projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), sur le site du musée existant au boulevard Carl-Vogt. Ce vote unanime a été confirmé le 25 mai 2007 par un vote massif du Grand Conseil, saisi du même texte. Sans revenir sur les nombreuses démarches qui, depuis les années 1980, se sont succédé pour tenter de doter le MEG d'un bâtiment digne et adapté à ses fonctions multiples, le double vote de ces résolutions a constitué un signe fort et clair permettant d'aller de l'avant et de développer un projet cadré et bien défini.

Aujourd'hui, un peu plus de deux ans après le vote de ces résolutions, le programme d'un concours d'architecture a été établi, le concours lancé et l'équipe de mandataires lauréate désignée. Cette dernière s'est immédiatement attelée aux études de ce projet pour déposer, en été 2009, une requête en autorisation de

¹ Motion d'ordre, 1902.

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

construire au Département des constructions et des technologies de l'information ainsi que la présente demande de crédit. Le projet mis au point et présenté répond donc aux conditions-cadres fixées dans le texte de la résolution. En effet, ce document, qui établit les principes généraux sur lesquels doit se fonder ce projet, a servi de guide et de cadre pour les études. Grâce à un contrôle très serré, il est possible de proposer aujourd'hui un projet conforme aux attentes des nombreux acteurs concernés.

Respect du projet culturel et du programme

Le projet présenté répond aux attentes des responsables du MEG, qui disposeront d'un lieu adéquat, «simple et efficace», pour reprendre les termes évoqués par Jacques Hainard dans une de ses descriptions du projet. Les locaux d'expositions répondent au cahier des charges, sont polyvalents et permettent de valoriser les collections dans de multiples configurations. Les locaux de travail, placés dans le bâtiment existant, répondent aux normes de sécurité et d'ergonomie. Globalement, si les surfaces finalement réalisées seront légèrement inférieures à celles prévues (8735 m² au lieu de 9000 m²), la configuration rationnelle des locaux permet de répondre à toutes les exigences du programme.

Respect des caractéristiques et des qualités patrimoniales du site

La qualité du projet, le choix d'implantation de la nouvelle construction ainsi que la répartition des éléments du programme entre les différents corps de bâtiments ont permis d'intégrer, de manière à la fois harmonieuse et efficace, la problématique de la conservation du bâtiment existant. Dédié aux activités scientifiques, administratives et techniques, celui-ci sera rénové dans le respect de ses qualités patrimoniales. Dès lors, loin d'être une contrainte, ce bâtiment devient un atout, qui participe à la configuration de l'ensemble, à la fois en tant que repère identifiant l'institution, comme trace de l'histoire et comme signe fort de sa capacité d'intégration dans une dynamique contemporaine.

Respect de l'enveloppe financière

L'enveloppe financière globale de 60 millions de francs fixée en avril 2003 est respectée, si l'on considère l'indexation des prix entre 2003 et 2009, qui montre une augmentation de 14,7%, selon l'indice genevois des prix de la construction.

En résumé, le projet présenté aujourd'hui répond ainsi en tous points à une vision du MEG qui allie les exigences issues d'une réalité culturelle et scien-

tifique contemporaine et future à la permanence d'une institution existante. La configuration spatiale du musée, qui prend en compte la conservation du bâtiment existant et en affirme la présence dans une subtile confrontation de l'ancien avec le nouveau, contribue à ancrer l'institution tant dans la mémoire collective du quartier et de la ville, que dans une perspective d'avenir. Grâce à ce projet, le nouveau MEG a trouvé sa place, sa juste place au sein d'un quartier qu'il contribue du même coup à requalifier.

Historique de l'opération

- | | |
|------------------|---|
| 1901 | Fondation par Eugène Pittard du Musée d'ethnographie à la villa Plantamour, dans le parc Mon-Repos. |
| 1941 | Installation du musée dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt. |
| 27 mars 2002 | Suite à l'échec du projet du Musée d'ethnographie à la place Sturm, le Conseil administratif décide de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les collections du musée et la dignité des conditions de travail de son personnel, de rassembler les collections du musée dans un seul dépôt et de lancer rapidement la rénovation des locaux du boulevard Carl-Vogt et de l'annexe de Conches. Il charge son secrétaire-juriste de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du legs Lancoux afin de couvrir les frais (étude et construction-rénovation) du musée. |
| 22 novembre 2002 | Mise sur pied, par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et l'Association des communes genevoises, d'un groupe de travail chargé de réétudier les modalités d'élaboration d'un nouveau projet pour le musée. |
| 20 novembre 2003 | Les délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des communes genevoises expriment une volonté partagée de doter Genève d'un nouveau Musée d'ethnographie et signent une convention portant sur la constitution et le mandat d'un groupe de travail tripartite. |
| Août 2004 | Face aux prises de position et aux risques de référendum de Action patrimoine vivant (en faveur du maintien du bâtiment existant), le groupe de travail décide de conserver le musée au boulevard Carl-Vogt, de le rénover et de l'agrandir. |
| 14 février 2005 | Le groupe de travail approuve le texte de résolution PR-513, à présenter simultanément au Grand Conseil et au Conseil |

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

municipal. L'objectif de cette résolution porte sur l'adhésion des deux parlements aux principes suivants:

- choix du site actuel au boulevard Carl-Vogt pour le futur musée;
- maintien du bâtiment actuel;
- adhésion au programme culturel du musée;
- lancement du concours d'architecture par la Ville avec les fonds disponibles à prélever sur le legs Lancoux.

- 1^{er} novembre 2006 La résolution PR-513 est présentée au Conseil municipal, en vue de l'adoption d'un projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie, élaboré par M. Jacques Hainard en 2006.
- 21 mars 2007 Le Conseil municipal vote à l'unanimité la résolution PR-513.
- 25 mai 2007 Le Grand Conseil vote à une très large majorité la résolution PR-513 acceptant la rénovation et l'agrandissement du musée sur le site de Carl-Vogt, en maintenant le bâtiment existant, et annonce que la préparation du concours est lancée.
- 10 décembre 2007 Ouverture du concours sur SIMAP et publication dans la *Feuille d'avis officielle*. Ouverture du site Internet du concours.
- 25 avril 2008 Jugement du concours. Le jury attribue le 1^{er} prix au projet Ogiek dont les auteurs sont:
Graber Pulver Architekten AG, architectes;
Weber + Brönnimann SA, ingénieurs civils.
Le jury, qui compte des représentants du groupe de travail tripartite, recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet.
- 28 avril 2008 L'Association des communes genevoises confirme sa subvention de 7 millions de francs au projet par le Fonds d'équipement communal.
- 4 juin 2009 Présentation du projet définitif au groupe de travail tripartite.

Notice historique

Avant d'accueillir le Musée d'ethnographie, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt est une école primaire, construite à la fin du XIX^e siècle pour répondre à la forte croissance démographique de la commune de Plainpalais. Sa construction s'est déroulée en deux phases: la première menée en 1895, durant laquelle on édi-

fié une première aile du bâtiment, la seconde en 1899, qui aboutit à l'achèvement de l'école (pavillon central et seconde aile). Les plans sont signés Etienne Poncy, un architecte connu pour avoir réalisé plusieurs édifices scolaires et mairies dans le canton.

Le bâtiment consiste en une longue barre implantée en retrait de la voie de circulation pour permettre l'établissement d'un préau. Il présente un corps central flanqué de deux ailes identiques, un schéma d'inspiration classique qui allie l'impératif esthétique de la symétrie à une hiérarchisation fonctionnelle des parties de l'édifice. Sur le plan de la fonction, ce dispositif permettait d'articuler rationnellement les salles de classes aux locaux annexes – salle de gymnastique, musée scolaire, appartement du régent – logés dans le pavillon central. Par ailleurs, la présence de deux ailes basses séparées par un pavillon visait à distinguer clairement le lieu d'où émanait l'autorité – l'appartement du régent – et les espaces où celle-ci s'exerçait – les salles de classes. De là provient l'accent particulier mis sur le corps central, qui se caractérise non seulement par sa hauteur, mais aussi par son décrochement, la pierre de taille et un décor architectural élaboré. Il est à relever que ses deux faces reçoivent un traitement identique, et que toutes deux sont pourvues d'une horloge: à l'époque de la construction, la distinction entre face avant et face arrière n'était pas aussi définie qu'elle l'est aujourd'hui, et l'école devait accueillir sur un même pied les enfants venant de la ville et de la campagne. Quant à la division du bâtiment en deux ailes rattachées par un bloc central, elle permettait d'atteindre l'objectif de séparation des sexes exigée à l'époque par les pédagogues. On notera que cette exigence entraîna la multiplication des accès: pas moins de dix portes – sept d'un côté, trois de l'autre – permettaient d'entrer dans le bâtiment.

Présenté à l'Exposition nationale de 1896 comme une école modèle, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt connut son heure de gloire au tournant du XX^e siècle. Cependant, l'avènement d'une nouvelle vague d'édifices scolaires de style helvétique et, plus tard, le débat autour de l'école pavillonnaire suscité par de nouveaux principes pédagogiques, le frappait d'obsolescence. Ainsi, en 1929, le bâtiment est désaffecté, notamment à cause des classes orientées au nord, qui ne répondent plus aux exigences de l'époque. Occupée temporairement par l'Institut Jean-Jacques Rousseau, l'ancienne école accueille en 1941 le Musée d'ethnographie, auparavant logé dans la villa Plantamour. La salle de gymnastique est alors transformée en salle de conférence. Le plafond peint par Geo Fustier sur le thème des cinq continents souligne la diversité des cultures, dont le bâtiment est désormais le conservatoire.

Le musée s'est installé sans grands frais dans le bâtiment de Carl-Vogt, mais les espaces répondent mal à leur nouvelle fonction. La construction d'une annexe au rez-de-chaussée contre la façade principale de l'aile sud en 1947, ainsi que l'aménagement des combles dans les années 1960-70, n'ont permis de régler ces

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

problèmes que ponctuellement. Cependant, le passage de l'école au musée a eu, d'une certaine façon, un effet positif sur le patrimoine architectural. En effet, ce changement d'affectation n'a pas eu pour conséquence une perte de substance mais a permis la survivance d'un certain nombre d'éléments d'origine, contrairement sans doute à ce qui se serait passé si la vocation scolaire avait perduré jusqu'à nos jours. La conservation et la réhabilitation de ces éléments architecturaux, qui constituent aujourd'hui l'intérêt principal du bâtiment, se présente donc comme une rare opportunité.

Information à la population et aux associations

Le 4 mars 2004, la Ville de Genève, l'Etat et l'Association des communes genevoises convient, au Palladium, la population du quartier de la Jonction et diverses associations à la présentation des diverses variantes étudiées pour l'implantation du nouveau musée. Le public peut consulter la liste des sites étudiés ainsi que les critères de choix retenus par le biais d'un site internet.

Un représentant de la Maison de quartier de la Jonction fait partie du jury du concours, qui rend son jugement le 25 avril 2008.

Du 6 au 25 mai 2008, les projets rendus pour le concours sont exposés au bâtiment 2B du site Artamis.

Le 6 septembre 2008, dans le cadre de «La rue est à vous» à la Jonction, le projet primé, exposé au MEG, est présenté à la population par les architectes mandataires, en collaboration avec les représentants de la Ville de Genève en charge de ce projet.

Le 19 mai 2009, le projet est présenté à la Fondation pour le MEG par les architectes mandataires, en collaboration avec les représentants de la Ville de Genève en charge de ce projet.

Le 22 septembre 2009, une séance publique est organisée au MEG, afin de présenter à la population le dossier du projet définitif tel que déposé en requête d'autorisation de construire.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

D-5 Communication du 24 mai 2000 du Conseil administratif au Conseil municipal, l'informant du legs de M^{me} Lancoux, destiné à la construction du Musée d'ethnographie à la place Sturm, ou à la rénovation et à l'agrandissement de l'actuel musée si aucune décision n'est prise dans les cinq ans suivant le décès de la donatrice.

- M-249 Motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pataroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, M^{mes} Alice Ecuwillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde», acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 mars 2002. Avec un projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie existant, projet au financement duquel participent également l'Etat de Genève, l'Association des communes genevoises et des donateurs privés, la présente proposition répond à la motion M-249.
- QE-85 Question de M. Roman Juon du 9 octobre 2002: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?» En prévoyant que l'esplanade aménagée devant le musée sera entièrement dévolue aux piétons, le projet de la présente proposition répond à cette question. Voir également la réponse du Conseil administratif du 15 janvier 2003.
- QE-115 Question de M. Roman Juon du 5 novembre 2003: «Parking privé du Musée d'ethnographie». En supprimant le parking de la parcelle du musée, le projet de la présente proposition répond à cette question. Voir également la réponse du Conseil administratif du 28 janvier 2004.

Exposé des motifs

La collection du MEG, l'une des deux plus importantes de Suisse par sa taille, est reconnue internationalement. Le MEG se distingue par son exceptionnelle couverture de tous les continents, suscitant l'admiration et la curiosité permanente des publics. L'intérêt des visiteurs pour l'anthropologie sociale et culturelle, démarche essentielle à la compréhension des cultures et des faits sociaux, assure le succès croissant des expositions de référence et de synthèse du MEG.

Or l'offre culturelle et les services que le MEG peut offrir dans ses locaux actuels du boulevard Carl-Vogt ne répondent plus aux exigences des différents publics du MEG. La qualité de l'accueil des publics est au centre des préoccupations du MEG et de ses motivations d'agrandissement:

- Le MEG veut offrir des espaces d'exposition attractifs, bénéficiant des infrastructures techniques adéquates, permettant l'installation d'une part beaucoup plus importante de ses collections, des scénographies modernes et innovantes, ainsi qu'un riche programme d'expositions temporaires.
- Il veut pouvoir accueillir les groupes, notamment les jeunes visiteurs, dans des locaux dédiés et équipés, répondant aux normes de sécurité et d'ergonomie.

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

- Il souhaite organiser des colloques internationaux, des projections et des événements marquants dans une salle de conférence et de spectacle dotée d'une bonne capacité d'accueil.
- Il veut diversifier l'offre de sa bibliothèque d'étude et de recherche et améliorer les conditions d'accueil de ses lecteurs.
- Il se doit d'offrir les services attendus de ses usagers en se dotant d'un espace de détente équipé d'une cafétéria, d'une librairie-boutique spécialisée et de toutes les commodités d'accès, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Historique

L'importance des collections ethnographiques du MEG s'explique par l'exceptionnelle et ancienne ouverture sur le monde de cette ville. Le fonds d'objets le plus ancien provient de marchands, de missionnaires et de scientifiques, et remonte au XVIII^e siècle. Disséminées dans plusieurs institutions, notamment le Musée des missions et le Musée archéologique, les collections ethnographiques furent rassemblées en 1901 à la villa Mon-Repos, accueillant le Musée d'ethnographie que venait de fonder Eugène Pittard.

En 1941, le Musée d'ethnographie s'installera dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt. Le Conseil municipal souligne alors la valeur prospective de l'institution, ses vertus éducatives et sa dimension internationale. Figure d'envergure des sciences humaines, Eugène Pittard donna une puissante impulsion au musée jusqu'à sa mort en 1962. Il s'efforça de faire bénéficier cette institution de l'afflux de personnalités étrangères amenées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales. Se remarquent aussi les noms de quelques grands collectionneurs dont le musée a hérité: Alfred Bertrand, Horace van Berchem, Georges Barbey, Emile Chambon, Georges Amoudruz, André Leroi-Gourhan, les familles de Saussure et Pictet, notamment, auxquels s'ajoutent de nombreux mécènes anonymes.

Depuis les années 1960, le MEG est confronté à une insuffisance chronique de locaux adéquats. Plusieurs projets, notamment celui rejeté par le peuple genevois par référendum en 2001, et des études plus ou moins abouties en vue de son agrandissement ou de sa relocalisation, sont restés sans suite.

Pour pallier le besoin du MEG de disposer d'espaces plus importants, adaptés à la muséologie contemporaine et à la large vocation publique de l'institution, un groupe de travail est mis en place, convenant que le bâtiment actuel du MEG ne répond plus aux exigences spatiales et techniques nécessaires à la muséographie contemporaine. Le groupe de travail tripartite, Ville, Etat et Association des communes genevoises, admet que la parcelle du boulevard Carl-Vogt peut accueillir une extension du musée et lance à la fin 2007 un concours d'architecture pour

l'agrandissement et la rénovation du musée actuel. Quarante-neuf projets ont été rendus. Parmi ceux-ci, le jury recommande en avril 2008 à l'unanimité le projet Ogiek des architectes Graber Pulver Architekten AG, et des ingénieurs civils Weber + Brönnimann AG, auxquels il attribue le 1^{er} prix. Ce projet apporte toutes les réponses aux besoins d'espaces d'expositions, de locaux scientifiques et de lieux d'accueil des publics, tout en s'intégrant de façon simple et efficace dans le quartier.

Les espaces d'expositions

Le nouveau bâtiment du MEG offrira trois espaces d'expositions d'une surface totale de 2130 m², offrant la possibilité de les combiner en différentes variantes au moyen de cloisons modulables. Un riche programme d'expositions se déploiera répondant ainsi à la forte demande du public. Il offrira simultanément des expositions de référence et de synthèse, ainsi que des expositions ponctuelles.

– Espace d'expositions de référence

Les expositions de référence mettront en valeur le patrimoine culturel, matériel et immatériel, réuni au MEG par les chercheurs et les collectionneurs, l'interprétant sous un angle anthropologique intégrant les derniers apports de la discipline, ainsi que la perspective critique de l'histoire ayant permis la constitution des collections.

Cet espace sera capable de répondre aux attentes des différents publics, de la vulgarisation à l'érudition, en offrant des niveaux d'approche propres à certains publics spécifiques (enfants en préscolarité, groupes scolaires, chercheurs, etc.), notamment au moyen de zones et de dispositifs qui leur sont consacrés.

L'exposition de référence s'inscrira dans un temps long. Elle offrira une approche générale de l'histoire des collections du MEG et de l'ethnographie genevoise, ainsi qu'un approfondissement de questions anthropologiques préoccupant la recherche contemporaine, notamment au travers des travaux scientifiques du MEG, et/ou en rapport avec les préoccupations du public.

– Espace d'expositions de synthèse

Les expositions de synthèse offriront des perspectives critiques sur les phénomènes sociaux et culturels qui marquent les sociétés d'ici et d'ailleurs, s'appuyant sur une vaste réflexion anthropologique et faisant appel à l'ensemble des savoirs disponibles. Elles se baseront à la fois sur des résultats de recherches de terrain, de recherches théoriques comme sur l'étude des collections. Elles sont d'une part une fenêtre sur le monde, sur d'autres manières de vivre en société, d'autre part un éclairage sur nos propres manières d'être, d'agir et de penser, une exploration de nos propres systèmes de représentations.

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

Les expositions de synthèse seront présentées selon une périodicité au moins annuelle, couvrant une partie importante de l'année scolaire ainsi que la saison touristique estivale. Les expositions de synthèse seront un axe prioritaire de la programmation du MEG, alimentant et stimulant la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels des sociétés contemporaines, notamment dans une perspective de dialogue. Elles s'appuieront autant sur les travaux scientifiques et les collections du MEG que sur des collaborations avec d'autres institutions et chercheurs. Des expositions internationales, développées en coproduction avec d'autres musées, sont envisagées.

– Espace d'expositions ponctuelles

L'espace d'expositions ponctuelles accueillera notamment des expositions de synthèse ou de référence sur des sujets d'actualité. Celles-ci pourront prendre des formes variées, de l'exposition photographique à l'installation artistique ou critique.

Les expositions ponctuelles seront présentées sur des périodes courtes. Elles permettront de viser des publics cibles spécifiques, renouvelés au gré des projets et des saisons, et d'explorer les formes les plus diverses de la muséographie contemporaine. Des expositions itinérantes produites par d'autres institutions, mais adaptées au contexte local, y seront aussi accueillies afin de favoriser les échanges au sein du réseau des musées d'ethnographie et de maîtriser la charge humaine et financière de la programmation.

La bibliothèque d'étude et de recherche

La bibliothèque d'étude et de recherche aura pour vocation de favoriser l'accès à l'information spécialisée dans les domaines de l'anthropologie sociale et culturelle et de la culture matérielle, à toute personne intéressée par les collections et les travaux du MEG dans un but documentaire, d'étude ou de recherche scientifique. Dépositaire de fonds spécialisés en relation avec la mémoire de la discipline couvrant les cinq continents et la mémoire du musée, la bibliothèque assurera l'accès aux fonds bibliographiques et autres collections documentaires du MEG à travers des dispositifs interactifs multimédia et autres ressources électroniques.

Il est important que la bibliothèque d'étude et de recherche soit conçue comme un espace de sociabilité au travail, proposant trois types d'espaces: individuels, partagés et de travail en groupe. Ces espaces seront organisés pour rendre les utilisateurs autonomes (signalétique, disposition appropriée des ouvrages et des documents, etc.).

- Un premier espace fonctionnera en libre accès avec plus de 5000 références monographiques, les ouvrages les plus récents (régulièrement renouvelés) en relation avec la discipline et les pôles d'excellence du MEG, ainsi que les

référentiels (dictionnaires, atlas, encyclopédies). Des places de travail individuelles seront placées dans cet espace de travail.

- Un second espace sera voué plus particulièrement à la recherche scientifique. Les périodiques, des documents plus rares ou plus précieux y seront déposés, tous exclus du prêt. Dans cet espace figurera la plate-forme de renseignements.
- Des salles de réunion pouvant accueillir cinq à huit personnes et une salle de visionnage compléteront l'offre, notamment pour les petits groupes d'étudiants ou de chercheurs.

Enfin, les magasins installés en sous-sol répondront aux normes bibliothéconomiques pour la conservation des importantes collections de la bibliothèque et permettront leur accès sur le long terme, permettant un accroissement raisonnable.

Les autres espaces publics

Hormis les espaces d'exposition et la bibliothèque d'étude et de recherche, le nouveau bâtiment du MEG accueillera des espaces qui permettront de répondre aux exigences des publics, de garantir la qualité de l'accueil des visiteurs et de développer son offre culturelle.

- Une salle polyvalente d'une capacité de 250 places permettra au MEG d'organiser régulièrement des colloques et des conférences d'envergure, des festivals de cinéma et des projections, ainsi que d'y accueillir des spectacles, des concerts et d'autres manifestations publiques. Dotée de gradins et de sièges amovibles, la salle pourra être aisément adaptée au gré des besoins. Elle sera équipée d'une insonorisation adéquate, d'une scène, d'une régie et de loges pour les artistes.
- Deux salles de conférence et de séminaire d'une capacité de 50 places chacune faciliteront l'organisation et l'accueil de manifestations plus restreintes.
- Un atelier offrira un espace sûr et accueillant pour les activités de médiation culturelle et scientifique, notamment pour les classes d'enfants et autres groupes.
- Un espace de détente – cafétéria – de 40 places, ouvrant en terrasse sur l'esplanade devant le nouveau bâtiment, permettra aux usagers de prolonger leur passage au MEG et de s'accorder un instant de repos.
- Une librairie-boutique assurera la diffusion optimale des nombreuses publications scientifiques du MEG et offrira une sélection d'ouvrages en anthropologie sociale et culturelle, ainsi que différents produits dérivés et souvenirs attractifs pour les usagers du MEG.

Les espaces de travail pour les collaborateurs et l'administration du musée

D'une manière générale, les espaces de travail seront clairement délimités de ceux accessibles au public, offrant ainsi toutes les conditions de sécurité requises tant pour les personnes et que pour les biens.

Hormis l'ensemble des espaces publics, le nouveau bâtiment regroupera les activités du MEG imposant des infrastructures techniques ou de sécurité spécifiques, notamment l'atelier de restauration, le studio photographique, les locaux d'inventaire et de tri des collections, ainsi que les ateliers de décoration et de construction. Ces locaux modernes et ergonomiques permettront d'améliorer la fonctionnalité des ateliers, ainsi que les conditions de travail et de sécurité du personnel du MEG. Un monte-charge facilitera les livraisons, l'acheminement des collections à restaurer ou à photographier, ainsi que la mise en place des expositions dans les salles.

L'ancien bâtiment sera réservé aux activités scientifiques et administratives du MEG. Il accueillera la direction du MEG, les conservateurs et le personnel scientifique, administratif et technique. Seule une rénovation légère y est prévue, pour pallier la vétusté de son enveloppe et installer des bureaux dans les anciens locaux d'exposition, rendus libres par la création d'espaces d'exposition dans le nouveau bâtiment. Les bureaux et les magasins de la bibliothèque situés actuellement dans les combles seront supprimés, afin de répondre aux recommandations en matière de sécurité et de santé au travail.

Les Ateliers d'ethnomusicologie bénéficieront, en complément aux locaux de Montbrillant, de deux salles de répétition et d'un espace administratif, leur permettant de développer le partenariat avec le MEG dans le sens d'une meilleure synergie des activités offertes au public

Un agrandissement nécessaire

L'agrandissement du MEG est nécessaire au développement de l'offre aux usagers et à la qualité de l'accueil du musée. Il garantira la diffusion optimale des recherches scientifiques de l'équipe du MEG auprès d'un large public et la présentation de son riche patrimoine culturel.

Le bâtiment actuel du MEG ne répond plus aux exigences spatiales et techniques d'un musée d'ethnographie contemporain, notamment en raison de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil et des espaces d'exposition. Les relations entre les espaces publics et privés du musée y sont conflictuelles, alors que la sécurité des biens et des personnes ne peut y être garantie qu'avec difficulté. Le nouveau bâtiment offrira des conditions de conservation préventive (lumière, température, humidité et empoussièrement) et de sécurité optimales pour les œuvres exposées, les visiteurs et les usagers du MEG.

La réalisation de l'agrandissement et de la rénovation du MEG permettra à Genève de bénéficier d'un Musée d'ethnographie de qualité, précieux outil de diffusion culturelle et scientifique de ses collections et de ses recherches, mais aussi pôle touristique et de loisirs, digne d'une ville internationale comme Genève.

Obligations légales et de sécurité

Les collectivités se doivent évidemment d'éviter la dégradation, voire la perte de biens culturels.

Par ailleurs, la réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment, aux termes des normes en matière de responsabilité civile (plus particulièrement l'article 58 du Code des obligations) et à celle d'assurer la sécurité des visiteurs et des collaborateurs du musée.

Description de l'ouvrage

Un ensemble urbain de quartier

Le nouvel ensemble bâti place les salles d'exposition et de séminaires dans un grand volume situé sous l'esplanade, qui s'étend de la rue des Bains jusqu'à l'école Carl-Vogt, et du bâtiment existant jusqu'au boulevard Carl-Vogt.

Le volume hors terre du musée, qui assure la fonction d'accueil du public, définit le front de la rue des Bains et délimite avec le bâtiment existant et l'école une esplanade publique qui permet à ces bâtiments de coexister harmonieusement. Ce volume particulier donne au musée une forte identité tout en ménageant un dégagement important sur le bâtiment ancien du MEG, qui conserve toute son authenticité. Le rapport équilibré entre les trois bâtiments, le bâtiment existant, le bâtiment futur et l'école Carl-Vogt, offre ainsi un véritable espace public ouvert sur le quartier.

Une esplanade pour les habitants

Revêtue de dalles en béton, l'esplanade peut être utilisée pour diverses manifestations du quartier, en lien ou non avec le musée. Un long banc est aménagé entre l'esplanade et le préau, situé en léger contrebas, créant ainsi une distinction entre ces deux espaces, distinction renforcée par l'émergence des deux sorties de secours qui marquent ce changement de niveau. Afin d'assurer la sécurité des enfants, une clôture sépare le préau du boulevard et de l'esplanade. Un petit portail permet néanmoins de passer du préau à l'esplanade.

La façade arrière requalifiée

L'étroite cour située à l'arrière du bâtiment existant, utilisée actuellement comme parking privé, est rendue aux piétons et s'ouvre sur la rue des Maraîchers: le muret qui l'enferme est remplacé par une rangée d'arbres qui compense en partie les arbres supprimés par la réalisation de l'extension du musée sur la cour avant.

Disposition spatiale et fonctionnement

Le programme des locaux est donc réparti entre une partie publique destinée aux visiteurs et située dans le nouveau bâtiment, et une partie administrative abritant des bureaux, des ateliers et les locaux des Ateliers d'ethnomusicologie, située principalement dans le bâtiment existant. Les deux bâtiments sont reliés par le sous-sol, de manière à garantir un bon déroulement des activités.

Nouveau bâtiment

Située au 2^e sous-sol, la surface d'exposition d'un seul tenant, sans piliers ni murs, peut être subdivisée en trois salles disposées en enfilade: elle offre ainsi des possibilités de mises en scène variées des expositions.

Au 1^{er} sous-sol se trouvent un vaste foyer, une salle polyvalente de 250 places et ses locaux annexes, deux salles de séminaire de 50 places chacune, ainsi que le studio photographique, les magasins de la bibliothèque, des dépôts et des locaux techniques. Placé dans l'axe du bâtiment existant, un escalier assure la liaison entre les deux bâtiments. Une liaison technique est également créée avec le bâtiment existant. C'est par là que passent toutes les conduites. Les ateliers de préparation des expositions, menuiserie, peinture et serrurerie, ainsi que le local de la tour de refroidissement sont également situés entre les deux bâtiments.

Au rez-de-chaussée le hall d'accueil, la cafétéria de 40 places et la boutique donnent sur l'esplanade et peuvent ainsi bénéficier d'un prolongement sur l'extérieur. Une terrasse peut être aménagée sous le large avant-toit qui ombrage toute la façade. La cage d'escalier qui va du 1^{er} sous-sol au 2^e étage est dotée de jours zénithaux. Elle forme un puits de lumière qui accentue la verticalité et la continuité de l'espace.

Au 1^{er} étage sont aménagés l'atelier de restauration des objets et l'atelier de médiation culturelle, qui accueillent les classes en visite au musée. Sous sa toiture en forte pente, éclairée par des ouvertures rhomboïdales, le 2^e étage et ses deux mezzanines abritent la bibliothèque/médiathèque et ses locaux annexes.

Tous les locaux qui recevront des œuvres d'art sont regroupés dans le nouveau bâtiment de façon à optimiser les installations de sécurité liées aux biens. D'une capacité de 3500 kg et reliant le rez-de-chaussée (extérieur et intérieur)

aux deux sous-sols, un monte-charge facilite les livraisons, l'acheminement des collections à restaurer ou à photographier, ainsi que la mise en place des expositions dans les salles. Deux ascenseurs, d'une capacité de 8 et 15 personnes, amènent les visiteurs et le personnel du 2^e étage au 2^e sous-sol.

Bâtiment existant

Suite au transfert des salles d'exposition, le bâtiment existant est adapté et son enveloppe est rénovée dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales qui sont conservées et mises en valeur. L'annexe provisoire construite en 1948 devant l'aile est démolie.

Outre les locaux techniques, le sous-sol comprend l'atelier électro/audiovisuel et son dépôt, le laboratoire photo, des dépôts pour le matériel muséologique, les archives et les vestiaires du personnel.

Au rez-de-chaussée, la principale intervention porte sur la transformation des anciennes salles d'exposition en ateliers, en bureaux, en dépôts ou en salles de répétition pour les Ateliers d'ethnomusicologie.

Les interventions aux 1^{er} et 2^e étages sont limitées à celles relatives à l'installation de l'ascenseur et à la suppression des places de travail aménagées dans les combles et non conformes aux normes en vigueur.

Pour le reste l'affectation et la distribution des locaux actuelles sont maintenues.

Matériaux et construction

Nouveau bâtiment

Structure porteuse

La structure porteuse du nouveau bâtiment, du 2^e sous-sol au toit, est principalement en béton armé. Le volume enterré se compose d'un radier et de murs en béton étanche. Les murs porteurs du 1^{er} sous-sol sont conçus comme des poutres-cloisons précontraintes. Les dalles sur le 2^e sous-sol sont en béton armé précontraint. Des poutres, voiles de béton formant six compartiments sans piliers, servent de système porteur placé au-dessus des espaces d'exposition et offrent ainsi un sol libre de tout obstacle pour les expositions. Alors que les cinq premiers compartiments ont une hauteur de 5,78 m, le dernier compartiment, situé près de l'école, bénéficie d'une double hauteur de 10,03 m. La dalle sur le 1^{er} sous-sol est une dalle de transition. La structure porteuse du toit est composée de voiles en béton portant d'une façade pignon à l'autre.

L'enceinte de fouille est une paroi moulée quasi étanche. Compte tenu du sol très perméable et malgré une nappe phréatique située au niveau du 1^{er} sous-sol, une semelle drainante est prévue. Les faibles quantités d'eau pénétrant à l'inté-

rieur de l'enceinte de fouille sont collectées dans deux puits de pompage. Par ce moyen, la poussée d'Archimède et la pression sur l'étanchéité ne sont que très faibles. Un système de surveillance est prévu.

Enveloppe

Le bâtiment présente des façades et une toiture en forme de pli, prises entre deux murs pignons construits en béton apparent. Côté rue des Bains, ce pli s'élève en une façade légèrement inclinée vers l'extérieur, puis forme une toiture plate pour se terminer en flèche jusqu'à la faite, et plonger jusqu'à l'avant-toit surplombant l'esplanade, par laquelle on accède au bâtiment et sur laquelle s'ouvre généreusement le rez-de-chaussée. En façade et dans la flèche des fenêtres en losanges, de dimensions diverses, éclairent les locaux. La toiture plate comporte des éclairages zénithaux de mêmes formes, faisant également office d'exutoires de fumée. L'ensemble de ces surfaces est revêtu d'éléments en tôle pliée. Leur disposition en quinconce, leur légère inclinaison et leur carrossage font varier subtilement leurs teintes, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un tissage architectonique. Ce revêtement, fixé par une sous-construction ancrée dans le béton, contient un système de drainage et de récolte des eaux de pluie, et recouvre un complexe d'isolation à haute performance énergétique.

Aménagements intérieurs

Les matériaux et les équipements ont été choisis pour répondre aux diverses affectations des locaux de façon durable, discrète et élégante.

– Espaces d'exposition

Les matériaux sont conçus pour s'adapter aux mises en scène des expositions que vont accueillir les espaces d'exposition. Suspendues au plafond, les parois mobiles isolent aussi acoustiquement les espaces les uns des autres, elles s'encastrent dans des niches prévues à cet effet lorsque l'espace n'est pas subdivisé.

– Locaux accueillant le public

Les matériaux répondent non seulement aux exigences techniques de leurs affectations, mais aussi aux qualités esthétiques que l'on attend d'un bâtiment abritant un musée.

L'esplanade, le hall d'accueil et la cafétéria sont caractérisés par le même revêtement de sol qui souligne la continuité de l'espace, continuité encore accentuée par le revêtement du mur du hall. Un plafond suspendu en métal déployé introduit dans le volume intérieur le pli de la toiture.

Le sol des cages d'escaliers et du foyer est en béton extradur poncé, leurs murs sont revêtus de stucco ou de crépi et des faux plafonds en plâtre mettent en valeur leurs volumes.

Les qualités acoustiques des matériaux de la salle polyvalente permettent d'organiser aussi bien des projections que des concerts, des conférences ou des spectacles de danse. Le sol est revêtu de parquet, les murs de panneaux à lames de bois et le plafond, sur la moitié de sa surface, de panneaux acoustiques.

Les plafonds des salles de séminaire sont revêtus de crépi acoustique, leurs murs et leurs sols sont traités de la même façon que les locaux secondaires. Quant à l'atelier de médiation culturelle, il est traité comme un bureau.

– Locaux secondaires

Dans les locaux techniques, les ateliers, les magasins, les dépôts, les locaux sanitaires et la cuisine de la cafétéria, les matériaux sont simples: béton lissé aux plafonds, crépi fin ou résine aux murs, chape dure ou matière synthétique aux sols. Les bureaux et l'atelier de restauration des objets se voient dotés de parquets.

Bâtiment existant

Structure porteuse

Ce bâtiment est constitué d'une structure porteuse en maçonnerie avec murs de refend et planchers posés sur solives. Les volées d'escalier sont en grès avec un noyau en maçonnerie. Actuellement, le rez-de-chaussée du corps central n'est pas excavé et il est situé à un niveau inférieur à celui du rez-de-chaussée des deux ailes du bâtiment. Au sous-sol, les deux ailes ne sont donc pas reliées. Pour améliorer la fonctionnalité du bâtiment, le rez-de-chaussée du corps central est mis au même niveau que celui des ailes et, au sous-sol, une liaison est créée entre ces deux ailes. C'est là qu'aboutit aussi la liaison avec le nouveau bâtiment.

L'installation d'un ascenseur placé en limite du corps central et de l'aile ouest, ne modifie la structure porteuse que localement. Cet ascenseur reliant le sous-sol au 1^{er} étage, est accessible aux personnes à mobilité réduite et peut transporter une palette.

Enveloppe

Elevés sur un socle de roche blanche, les murs sont en maçonnerie crépie. Les encadrements des baies et les cordons sont en pierre blanche de Saint-Paul. Le corps central se distingue par ses deux façades entièrement en pierre de taille appareillée. Il est surmonté d'une toiture à deux pans pris entre deux frontons et recouverts d'ardoises de Salvan. Les toitures des deux ailes, à l'origine également recouvertes d'ardoises naturelles, sont aujourd'hui recouvertes d'ardoises en fibrociment. Côté préau, une marquise à structure métallique est établie au niveau du plancher du 1^{er} étage des deux ailes. Les menuiseries des fenêtres, en grande partie d'origine, sont en chêne ou en noyer, à simples vitrages.

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

Les travaux comprennent:

- la démolition de l'annexe construite sous la marquise de l'aile ouest;
- le ravalement et la réparation des pierres de taille;
- l'assainissement des enduits de façade et la réfection de leur peinture;
- la réfection des avant-toits et des corniches en bois;
- le remplacement de la ferblanterie;
- la réfection de la couverture en ardoises naturelles sur le corps central et l'exécution d'un placage en tôle de zinc sur les deux ailes du bâtiment;
- l'isolation du plancher des combles;
- la rénovation des fenêtres. Dans la mesure du possible, les fenêtres existantes sont rénovées et adaptées de façon à répondre aux exigences légales du Scane et de la conservation du patrimoine. Les portes extérieures sont mises en conformité aux normes antifeu;
- le remplacement des stores existants par des volets roulants;
- la pose de grilles de protection devant les fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur le préau et devant toutes celles du sous-sol;
- la réfection et la mise en conformité des canalisations d'eaux usées et pluviales.

Aménagements intérieurs

Les interventions sur les aménagements intérieurs existants se limitent aux travaux suivants:

- l'installation de l'ascenseur et la création de sa trémie;
- la création de locaux sanitaires supplémentaires;
- l'aménagement d'un local technique en sous-sol, à l'extrémité de l'aile ouest;
- l'évacuation de la citerne à mazout et l'aménagement d'une chaufferie à bois;
- l'aménagement d'un local technique aux combles;
- l'aménagement de bureaux, d'ateliers et de salles de répétition dans les anciennes salles d'exposition;
- dans l'aile ouest, la suppression d'une mezzanine dans un bureau du rez-de-chaussée, et de la cage d'escalier reliant le 1^{er} étage aux combles, non aménagés;
- la réparation ou réfection des plâtres, la réfection des peintures des murs, des plafonds et des boiseries;
- la remise en état des revêtements de sols. La pose de carrelages et faïences dans les nouveaux locaux sanitaires;
- la mise en conformité aux normes de protection antifeu: certaines portes de communication sont remplacées par des portes coupe-feu, le compartimentage et les voies de fuite sont redéfinis selon les normes AEAI.

Concept énergétique

Compte tenu de sa taille et de son ampleur, les enjeux énergétiques et environnementaux associés à ce projet sont importants. Les études ont été réalisées en intégrant les objectifs décrits dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050»:

- le nouveau bâtiment atteindra un haut niveau de performance énergétique, et celle de l'ancien verra la sienne nettement améliorée;
- s'agissant des énergies primaires, nous avons cherché à substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Concernant la mise en œuvre d'énergies renouvelables, plusieurs solutions ont été analysées. Il apparaît au final que l'objectif «100% renouvelable» peut être atteint de deux manières: d'une part grâce à une solution «bois» et, d'autre part, grâce à un concept combinant une chaudière à bois pour le chauffage de l'ancien bâtiment ainsi que pour les besoins en eau chaude sanitaire des deux bâtiments, et pour le nouveau bâtiment un ensemble «géothermie et panneaux solaires photovoltaïques». Ces derniers, pour des raisons patrimoniales, étant prévus sur le toit du Mamco, à proximité immédiate.

La plus value associée à ce second concept, estimée à un peu plus de 2 millions de francs par rapport à la solution «bois» s'avère disproportionnée en regard notamment des faibles quantités d'émissions qu'elle permettrait d'éviter dans l'atmosphère (54 tonnes/an ou une diminution de 24%, ce qui représente l'équivalent de 20 décollages d'un Airbus 330).

Dès lors, la solution «bois», compte tenu de l'arrivée récente sur le marché de chaudières certifiées OPAir 2012, et bien que le site figure en zone à émissions excessives, se profile comme la meilleure solution «100% renouvelable», tant d'un point de vue technique que financier. La solution «géothermie et panneaux solaires photovoltaïques» a donc été écartée.

Au cas où les autorités cantonales n'autoriseraient pas l'usage du bois, même avec une chaudière certifiée OPAir 2012, la chaudière à bois serait remplacée par une chaudière à gaz, ceci dans le respect des équilibres financiers votés par le Conseil municipal. La variante de base serait alors gaz.

Nouveau bâtiment

L'enveloppe du nouveau bâtiment a été développée pour atteindre une haute performance énergétique. Le besoin de chaleur pour le chauffage sera ainsi d'environ 21 kWh/m² selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009). Le bâtiment doit en outre répondre aux exigences légales du modèle de prescriptions énergétiques.

Dans les deux niveaux de sous-sol, températures et humidités devront être maintenues précisément pour permettre une bonne conservation des biens cultu-

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

rels. Le traitement thermique de l'air ambiant sera assuré par des dalles actives pouvant fonctionner en chauffage et en refroidissement, ainsi que par l'air de pulsion de la ventilation. Les salles d'exposition, les magasins de la bibliothèque, le studio photo et le dépôt de films d'anthropologie visuelle seront refroidis. Du rez-de-chaussée au 3^e étage, la chaleur sera distribuée par le sol. Ces locaux ne seront pas refroidis. Les réseaux de chauffage seront dimensionnés pour fonctionner à basse température afin d'augmenter les performances de la production de chaleur.

L'ensemble du nouveau bâtiment sera ventilé par une installation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

La chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera produite par une chaudière à granulés de bois. Cette production sera centralisée, située dans le bâtiment existant et alimentera les deux bâtiments.

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct. Ces derniers permettront également l'association d'un éclairage usuel, répondant aux directives SIA 380/4 et 2024 et aux besoins de mise en valeur de l'ouvrage. Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser de l'électricité.

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres avec double commande.

Bâtiment existant

Après rénovation de l'enveloppe, le bâtiment existant verra sa performance énergétique s'améliorer considérablement. En effet, le besoin de chaleur pour le chauffage sera diminué de 35% pour atteindre 127 kWh/m² selon la norme SIA 380/1 (éd. 2009).

L'ensemble des installations techniques existantes sera maintenu et mis en conformité.

Les radiateurs existants, munis de vannes thermostatiques, seront conservés.

Seule la chaudière à mazout et sa citerne seront démontées. La chaudière sera remplacée par une chaufferie à granulés de bois, d'une puissance de 390 kW, commune aux deux bâtiments.

Pour la salle de séminaire et l'auditoire, la ventilation existante à double flux sera maintenue, et, pour le reste du bâtiment, la ventilation actuelle à simple flux

sera seulement adaptée à la création de nouveaux locaux sanitaires. Aux combles, un local sera construit autour des installations existantes afin de satisfaire les normes anti-incendies.

Suite à la transformation des salles d'exposition en bureaux, les installations électriques seront adaptées et, dans leur ensemble, mises en conformité aux normes en vigueur. Au 1^{er} étage, l'installation d'un nouvel ascenseur empiètera sur la surface dévolue au rack télématique. Ce dernier devra donc être déplacé. Les prises et liaisons informatiques seront adaptées à cette modification.

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par la chaudière à bois. Les installations sanitaires seront ponctuellement adaptées à la création de l'ascenseur et du local technique au sous-sol.

Les énergies primaires utilisées pour assurer l'ensemble des besoins en énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, courant fort et faible) seront donc le bois et l'électricité.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Maîtrise des consommations d'énergies et développement des énergies renouvelables

Développement de solutions permettant d'atteindre pleinement les objectifs de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», tant sur le nouveau bâtiment que sur l'ancien.

Amélioration de la qualité de l'air

Au global, les quantités d'émissions dues aux installations de chauffage seront inférieures à ce qu'elles étaient dans le seul bâtiment existant. Les besoins de chauffage additionnés des deux bâtiments seront de 148 kWh/m², alors que ceux du bâtiment existant sont de 200 kWh/m², ce qui signifie une diminution des besoins de chauffage de 27% pour une surface de référence énergétique triplée.

Amélioration des conditions intérieures

Les travaux envisagés permettront d'améliorer sensiblement les confort thermique, sanitaire et acoustique mais aussi la sécurité incendie et la qualité de l'air intérieur de l'ancien bâtiment. L'agrandissement, quant à lui, bénéficiera des normes de confort actuelles.

Concept de sécurité

Les exigences en matière de sécurité se divisent en deux volets distincts: le volet des exigences relatives à la sécurité des personnes et à leur évacuation en

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

cas d'incendie, qui permettent de répondre à la norme et aux directives AEAI ainsi qu'aux règlements cantonaux, et le volet des exigences relatives à la protection du bâtiment et des biens contre le vol, l'intrusion et le vandalisme. De manière générale, afin d'optimiser le concept de sécurité et de rationaliser les installations requises, le parti suivant a été pris: toutes les pièces et œuvres du musée, ainsi que le public, sont concentrés exclusivement dans les espaces de la nouvelle construction et des locaux attenants, alors que les espaces de l'ancien bâtiment sont réservés aux collaborateurs du musée. Ce principe général permet de traiter la nouvelle construction avec toutes les contraintes de sécurité particulières liées aux biens et aux personnes, tandis que l'ancien bâtiment, qui ne comporte pas d'espaces publics et n'abrite pas d'objets des collections, peut bénéficier de contraintes plus légères s'adaptant mieux à la configuration des locaux existants.

Risque d'incendie

De par la nature très diverse des objets exposés et de par la potentialité d'inflammabilité de ces objets, le risque initial d'incendie est important et les conséquences seraient catastrophiques en cas de disparition. En outre, la présence du public aggrave le risque de départ de feu.

Afin de minimiser ce risque, les mesures suivantes sont mises en place:

- compartimentage antifeu EI60 (icb)/EI30 pour les portes;
- obturation et clapets coupe-feu EI30 aux passages des conduits de ventilation;
- détection incendie totale reliée directement au SIS;
- installation d'extincteurs;
- surveillance vidéo;
- installation de dispositifs d'extraction de fumée et de chaleur dans les espaces accueillant du public et dans les ateliers à risques;
- voies de fuite et escaliers de secours conçus en nombre et dimensions suffisants de façon à pouvoir accueillir le maximum de personnes dans les divers espaces.

Risque de vol et de vandalisme

L'aspect irremplaçable des objets exposés et stockés dans l'édifice impose les dispositifs de sécurité suivants:

- détection d'intrusion;
- contrôle d'accès;
- vidéosurveillance;
- dimensionnement adéquat de l'enveloppe du bâtiment permettant d'assurer sa résistance physique nécessaire.

Programme et surfaces	<i>m</i> ²	<i>m</i> ²
Bâtiment existant et bâtiment nouveau		<u>8 734,20</u>
Bâtiment existant		<u>2 940,20</u>
<i>1^{er} sous-sol</i>		795,90
Locaux de travail	62,30	
Dépôts, archives, magasins	324,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,50	
Locaux techniques	175,60	
Surfaces de circulation	214,90	
<i>Rez-de-chaussée</i>		942,30
Locaux de travail	424,00	
Locaux pour Ateliers d'ethnomusicologie	146,50	
Dépôts, archives, magasins	56,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,70	
Locaux techniques	32,60	
Surfaces de circulation	263,90	
<i>1^{er} étage</i>		925,70
Locaux de travail	618,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	18,80	
Surfaces de circulation	288,30	
<i>2^e étage</i>		276,30
Locaux de travail	87,20	
Dépôts, archives, magasins	20,60	
Locaux sanitaires, vestiaires	1,40	
Locaux techniques	131,50	
Surfaces de circulation	35,60	
Bâtiment nouveau		<u>5 794,00</u>
<i>2^e sous-sol</i>		2 393,00
Espaces publics	2 039,00	
Dépôts, archives, magasins	75,40	
Locaux sanitaires, vestiaires	15,60	
Locaux techniques	28,10	
Surfaces de circulation	234,90	
<i>1^{er} sous-sol</i>		2 141,00
Espaces publics	566,60	
Locaux de travail	276,70	
Dépôts, archives, magasins	412,90	
Locaux sanitaires, vestiaires	66,30	
Locaux techniques	343,90	
Surfaces de circulation	474,60	

<i>Rez-de-chaussée</i>		412,80
Espaces publics	221,00	
Locaux de travail	54,20	
Locaux sanitaires, vestiaires	6,50	
Surfaces de circulation	131,10	
<i>1^{er} étage</i>		387,70
Espaces publics	139,90	
Locaux de travail	125,10	
Dépôts, archives, magasins	32,30	
Locaux sanitaires, vestiaires	33,10	
Surfaces de circulation	57,30	
<i>2^e étage</i>		395,20
Espaces publics	279,20	
Locaux de travail	69,90	
Surfaces de circulation	46,10	
<i>3^e étage</i>		64,30
Espaces publics	64,30	

Estimation des coûts selon code CFC

Crédit I: rénovation et agrandissement du bâtiment

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	<u>Terrain</u>		0
	Parcelle N° 472, feuille 27, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p. m.	
1	<u>Travaux préparatoires</u>		5 904 900
10	Relevés, études géotechniques	37 100	
11	Déblaiement, préparation du terrain	293 300	
110	<i>Conduites de raccordement aux réseaux (hors parcelle)</i>	55 700	
112	<i>Démolitions</i>	237 600	
12	Protections d'ouvrages existants	24 200	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	38 600	
16	Adaptation des voies de circulation existantes: routes	80 000	
17	Fondations spéciales, étanchement des ouvrages enterrés	5 431 700	
170	<i>Reprise en sous-œuvre</i>	45 000	
172	<i>Enceintes de fouille</i>	4 400 600	
173	<i>Etayages</i>	340 200	

174	<i>Ancrages</i>	343 900	
175	<i>Etanchement des ouvrages enterrés</i>	171 000	
176	<i>Epuisement des eaux</i>	40 000	
179	<i>Défrichage</i>	91 000	
2	Bâtiment		40 450 700
20	<i>Excavation</i>		2 720 300
201.0	<i>Installations de chantier</i>	227 700	
201.1	<i>Terrassements</i>	2 492 600	
21	<i>Gros œuvre 1</i>		10 138 700
211.0	<i>Installations de chantier</i>	713 000	
211.1	<i>Echafaudages</i>	696 300	
211.3	<i>Fouilles en rigole</i>	25 000	
211.4	<i>Canalisations intérieures</i>	4 700	
211.5	<i>Béton et béton armé</i>	5 365 300	
211.6	<i>Maçonnerie</i>	677 900	
213.2	<i>Charpente métallique</i>	153 900	
213.5	<i>Revêtements extérieurs</i>	1 914 000	
214	<i>Construction en bois</i>	362 800	
216	<i>Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle</i>	225 800	
22	<i>Gros œuvre 2</i>		4 167 000
221	<i>Fenêtres et portes extérieures</i>	2 257 900	
222	<i>Ferblanterie</i>	5 000	
224	<i>Couverture</i>	1 178 100	
225	<i>Isolations spéciales</i>	480 900	
226	<i>Crépissage de façade</i>	83 500	
227	<i>Traitement des surfaces extérieures</i>	94 700	
228	<i>Fermetures extérieures mobiles protection contre le soleil</i>	66 900	
23	<i>Installations électriques</i>		2 530 700
231	<i>Appareils à courant fort</i>	316 000	
232	<i>Installations de courant fort</i>	871 600	
233	<i>Lustrerie</i>	551 400	
235	<i>Appareils à courant faible</i>	37 400	
236	<i>Installations à courant faible</i>	655 900	
238	<i>Installations provisoires</i>	45 000	
239	<i>Démontage</i>	53 400	
24	<i>Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et réfrigération</i>		4 268 000
240	<i>Démontage</i>	100 000	
242	<i>Production de chaleur</i>	380 000	
243	<i>Distribution de chaleur</i>	668 000	

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

244	<i>Installations de ventilation</i>	793 000	
245	<i>Installations de conditionnement d'air</i>	1 250 000	
246	<i>Installations de réfrigération</i>	652 000	
247	<i>Récupération de chaleur</i>	160 000	
249	<i>Automatisme MCRG</i>	265 000	
25	<i>Installations sanitaires</i>		620 000
251	<i>Appareils sanitaires courants</i>	108 000	
253	<i>Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation</i>	157 000	
254	<i>Tuyauterie sanitaire</i>	263 000	
255	<i>Isolations d'installations sanitaires</i>	50 000	
256	<i>Unités avec installations sanitaires incorporées</i>	42 000	
26	<i>Installations de transport</i>		554 400
27	<i>Aménagements intérieurs 1</i>		1 997 100
271	<i>Plâtrerie</i>	506 400	
272	<i>Ouvrages métalliques</i>	484 100	
273	<i>Menuiserie</i>	732 400	
274	<i>Vitrages intérieurs spéciaux</i>	2 800	
277	<i>Cloisons en éléments</i>	271 400	
28	<i>Aménagements intérieurs 2</i>		3 429 200
281	<i>Revêtements de sol</i>	1 400 100	
282	<i>Revêtements de parois</i>	458 600	
283	<i>Faux plafonds</i>	688 600	
285	<i>Peinture intérieure</i>	785 300	
287	<i>Nettoyage du bâtiment</i>	96 600	
29	<i>Honoraires</i>		10 025 300
291	<i>Architecte</i>	6 874 700	
292	<i>Ingénieur civil</i>	1 962 800	
293	<i>Ingénieur électricien</i>	283 000	
294	<i>Ingénieur CVCF</i>	448 000	
295	<i>Ingénieur en installations sanitaires</i>	86 000	
296.0	<i>Géomètre</i>	24 200	
296.1	<i>Géologue, géotechnicien</i>	24 200	
296.2	<i>Ingénieur en repérage d'amiante</i>	9 900	
296.3	<i>Ingénieur en physique du bâtiment</i>	37 200	
296.4	<i>Ingénieur en acoustique</i>	107 000	
296.5	<i>Graphiste</i>	18 600	
296.7	<i>Ingénieur chargé du contrôle des déchets</i>	74 400	
297	<i>Ingénieur sécurité</i>	75 300	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

3	<u>Equipements d'exploitation</u>		968 400
33	Installations électriques	500 000	
335	<i>Appareils pour sécurité électronique</i>	500 000	
34	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	120 000	
344	<i>Installations de ventilation</i>	120 000	
35	Installations sanitaires	37 200	
358	<i>Agencements de cuisine</i>	37 200	
36	Installations de transport, installations de stockage	274 000	
38	Aménagements intérieurs 2	37 200	
389	<i>Signalétique</i>	37 200	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		1 943 500
41	Constructions	559 900	
411	<i>Travaux de l'entreprise de maçonnerie</i>	559 900	
42	Jardins	1 300 900	
421	<i>Jardinage</i>	170 000	
422	<i>Clôtures</i>	77 900	
423	<i>Equipements, engins</i>	27 900	
424	<i>Places de jeux et de sport</i>	18 600	
425	<i>Revêtements de surfaces</i>	1 006 500	
44	Installations	82 700	
443	<i>Installations électriques</i>	82 700	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		2 673 100
50	Frais de concours	301 100	
51	Autorisations, taxes	434 700	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	232 300	
56	Autres frais secondaires	169 200	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	1 535 800	
9	<u>Ameublement et décoration</u>		786 900
90	Meubles	656 700	
903	<i>Equipement salle polyvalente</i>	353 700	
904	<i>Mobilier fixe</i>	211 000	
905	<i>Mobilier muséologique</i>	92 000	
92	Textiles	37 200	
93	Appareils, machines	93 000	
	Coût total de la construction		<hr/> 52 727 500

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% appliquée sur les CFC 1 à 9 admis à	4 007 300
	Coût total de la construction TTC	56 734 800
	<u>Frais administratifs et financiers</u>	
55	Prestations du personnel pour les investissements 4% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 9 + 57) admis à	2 269 400
54	Intérêts intercalaires [Taux DSF (3,25% + 0,5%) x (CFC 1 à 9 + CFC 57 et 55)/2 x 36 /12] admis à	3 319 000
	Fonds d'art contemporain 2% de (CFC 1 à 9 + CFC 57, 55 et 54) - A - B admis à	940 500
	Coût général de l'opération TTC	63 263 700
	A déduire	15 300 000
A	Fonds spécial issu du legs Lancoux	8 300 000
B	Subvention du Fonds d'équipement communal	7 000 000
	Total du crédit I demandé	<u>47 963 700</u>

Crédit II: équipement en matériel informatique et de télécommunication

<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Équipement informatique et de télécommunication: écrans tactiles, postes téléphoniques, équipement informatique	196 600	196 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% admis à		15 000
Total TTC		211 600
Total du crédit II demandé		<u>211 600</u>

Crédit III: équipement salles d'exposition, foyer et ateliers

<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Équipement des salles d'exposition et du foyer, vitrines, matériel audiovisuel et d'exposition, parois de séparation et présentoirs	767 700	767 700
Luminaires et projecteurs	371 700	371 700
Équipement des ateliers de restauration et de montage, du studio photo et de la salle polyvalente	445 200	445 200
Divers et imprévus	57 000	57 000
Total HT		1 641 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6% admis à		124 800
Total TTC		1 766 400
Total du crédit III demandé		<u>1 766 400</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2009 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Selon CFC, norme SIA 416

Surface de plancher SP 10 510 m²

Surface nette SN 8 735 m²

Volume bâti VB 56 370 m³

Prix au m² de plancher, CFC 2 / SP (HT 40 450 700 / 10 510 m²) Fr. 3 849/m²

Financement du projet

Estimant que la Genève internationale, ouverte et multiculturelle est au cœur de l'enjeu du développement durable de la société, dont la diversité culturelle constitue un facteur essentiel, l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG) ont exprimé la volonté et la responsabilité partagées de doter Genève d'un nouveau Musée d'ethnographie, en signant, en 2003, une convention. Depuis lors, le projet a été élaboré en étroite concertation au sein du groupe tripartite constitué à cet effet et composé de deux conseillers d'Etat, de deux conseillers administratifs et du président de l'ACG, aux côtés de fonctionnaires représentant les trois partenaires.

Selon les vœux de la légataire, M^{me} Marie-Madeleine Lancoux, et en accord avec son exécuteur testamentaire, M^e Jean-Rodolphe Christ, un montant de 8,3 millions de francs, issu de la vente de sa propriété et encore disponible à ce jour, est prévu pour financer ce projet.

Par courrier du 28 avril 2008, l'ACG a confirmé au Conseil administratif sa subvention de 7 millions de francs par le Fonds d'équipement communal. L'ACG doit encore se prononcer quant à une éventuelle indexation de ce montant, eu égard au fait que le montant global de l'opération a été déterminé, de concert avec l'Etat et la Ville, à 60 millions de francs en 2003.

Quant à la participation de l'Etat de Genève, annoncée à hauteur de 10 millions de francs dans ce projet, selon l'exposé des motifs de la résolution commune (PR-513 au Conseil municipal et R-515 au Grand Conseil), le Conseil d'Etat n'a à ce jour, pas encore confirmé au Conseil administratif sa participation et son indexation.

Subventions

Une requête en subvention sera déposée auprès du Fonds énergie des collectivités publiques pour un montant de 200 000 francs, correspondant à une partie de l'investissement supplémentaire pour la mise en œuvre d'un concept à haute performance énergétique et «100% renouvelable».

L'octroi de cette subvention reste réservé, raison pour laquelle elle n'est pas déduite du montant du crédit demandé.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation et d'agrandissement fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 7 août 2009

Délais

La réalisation des travaux sous la cour de l'école et à proximité immédiate de cette dernière implique, pour des raisons de sécurité, le transfert des élèves de l'école Carl-Vogt dans d'autres écoles du quartier. Afin de perturber le moins possible l'enseignement, cette démarche ne peut avoir lieu que dans un phasage calé sur les périodes scolaires.

Il est donc prévu de libérer l'école pour la fin de l'année scolaire 2009-2010 et de démarrer les travaux en été 2010. A défaut, le démarrage du chantier devra être reporté d'une année, puisqu'il ne sera pas possible d'opérer un transfert d'élèves en cours d'année.

Tout est donc mis en œuvre pour que les travaux démarrent en été 2010. La durée programmée des travaux est de deux ans, celle de l'aménagement muséal de six mois et la mise en exploitation est prévue en 2013.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Régime foncier

Le Musée d'ethnographie, bâtiment N° C320, est situé en 2^e zone, sur la parcelle 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève. La parcelle 472 est également occupée par les bâtiments N° C321, école primaire, N° C322 et N° C323, bâtiments d'une surface inférieure à 20 m².

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous les numéros 042.034.04 et 042.034.06 du 5^e plan financier d'investissements PFI 2010-2021 pour un montant total de 68 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'accroissement considérable des surfaces de locaux, qui passeront de 2940 m² à 8735 m², a des implications de fonctionnement qui se traduisent par un accroissement de charges directement liées.

Ainsi, afin d'atteindre l'objectif d'offrir au public des prestations beaucoup plus importantes, les effectifs du personnel devront être impérativement augmentés de 4,5 postes. Ces postes se répartissent ainsi:

Nouveaux postes:

Médiation culturelle	2
Régie	1
Bibliothèque/Médiathèque	1,5

En outre, le MEG devra disposer des sommes financières supplémentaires pour la centrale de sécurité, le nettoyage des locaux et de moyens supplémentaires pour le montage des expositions dont les salles passeront de 635 m² à 2039 m².

Le plan directeur du MEG pour les cinq années à venir, présenté en automne 2009, décrit les options et opportunités de fonctionnement du musée offertes par son agrandissement. Y sont développés notamment le programme des actions à entreprendre et des nouvelles activités à développer.

– Charges annuelles (eau, chauffage au bois, électricité)	276 600	
– Nettoyage	280 000	
– Centrale de sécurité	400 000	
– Expositions	<u>535 000</u>	
		1 491 600

Charge financière annuelle sur 47 963 700 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	2 526 810
--	-----------

Charge financière annuelle sur 211 600 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités	57 270
--	--------

Charge financière annuelle sur 1 766 400 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	209 730
---	---------

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Les services gestionnaires sont:

- pour le crédit I, le Service d'architecture;
- pour le crédit II, la Direction des systèmes d'information et de communication;
- pour le crédit III, le Musée d'ethnographie de Genève.

Le Musée d'ethnographie de Genève est le bénéficiaire des crédits I à III.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 63 263 700 francs.

Art. 3. – Un montant de 940 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalaïs, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 211 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et arrondie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 766 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et arrondie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Annexes: tableau récapitulatif des crédits
plan de situation
plans et coupes du projet
photographies de la maquette
photographies de l'état existant

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
 Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

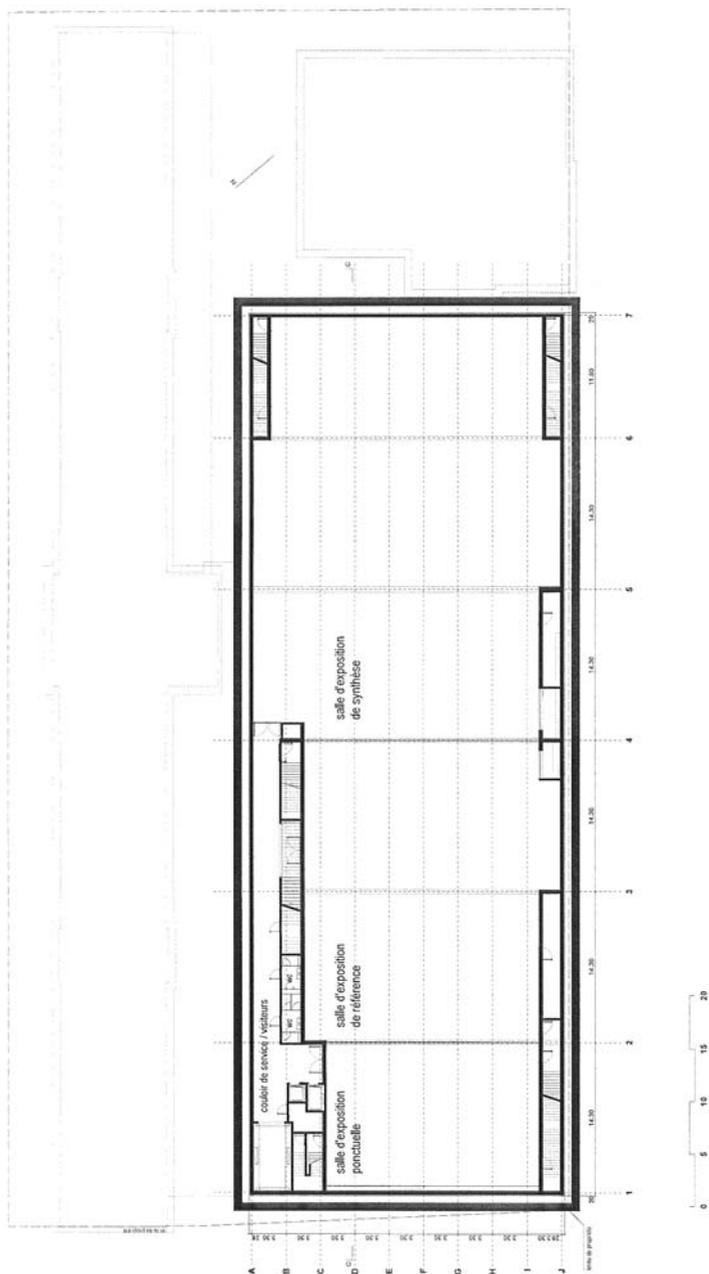
VILLE DE GENEVE
 DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
 ET DE L'AMENAGEMENT
 SERVICE D'ARCHITECTURE

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION
 DU MUSEE D'ETHNOGRAPHIE DE GENEVE (MIEG)

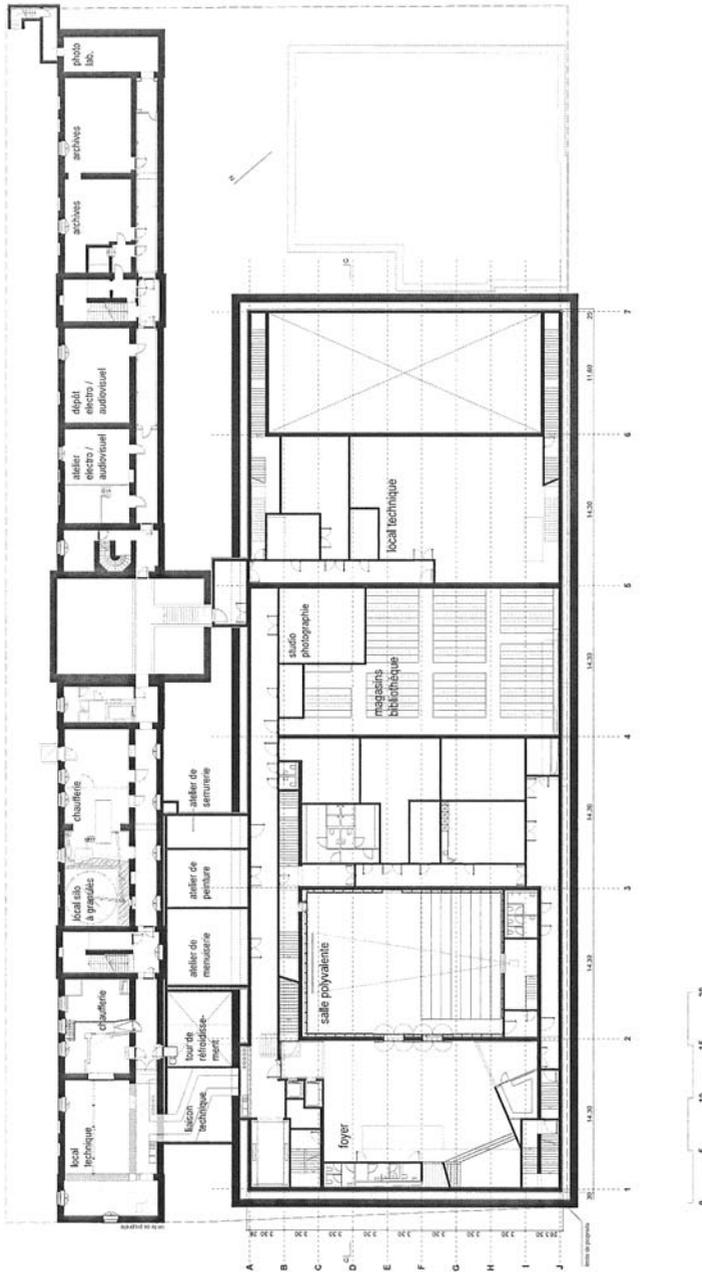
TABEAU RECAPITULATIF
 DES COUTS DE LA PROPOSITION DE CREDIT

Libellé	Montants des crédits bruts	Participation de tiers	Montants des crédits nets	Subvention	Service gestionnaire
<i>Credit I</i> agrandissement et rénovation du musée Fonds spécial issu du legs Lancoux Subvention du Fonds d'équipement communal	63 263 700	- 8 300 000 - 7 000 000	47 963 700	(200 000)*1	Service d'architecture
<i>Credit II</i> équipement en matériel informatique et de télécommunication	211 600	0	211 600		DSIC
<i>Credit III</i> équipement des salles d'exposition et des ateliers	1 766 400	0	1 766 400		MEG
Montant total des crédits demandés	65 241 700	- 15 300 000	49 941 700	(200 000)*1	

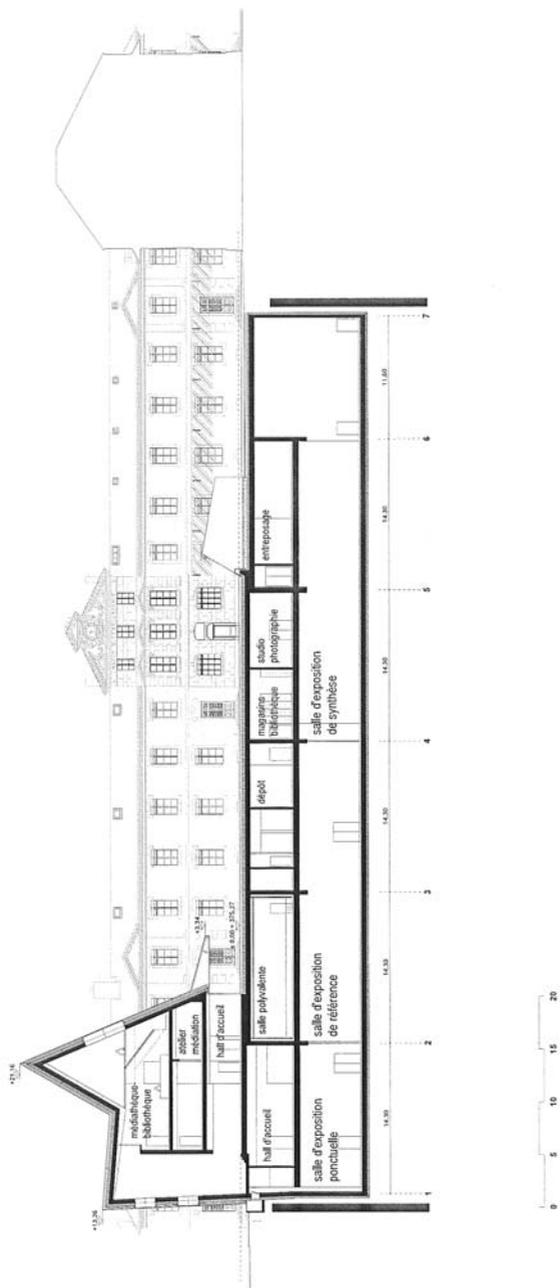
*1 Subvention éventuelle pour un montant de 200 000 du Fonds énergie des collectivités publiques, non déduite



MEG
2ème sous-sol

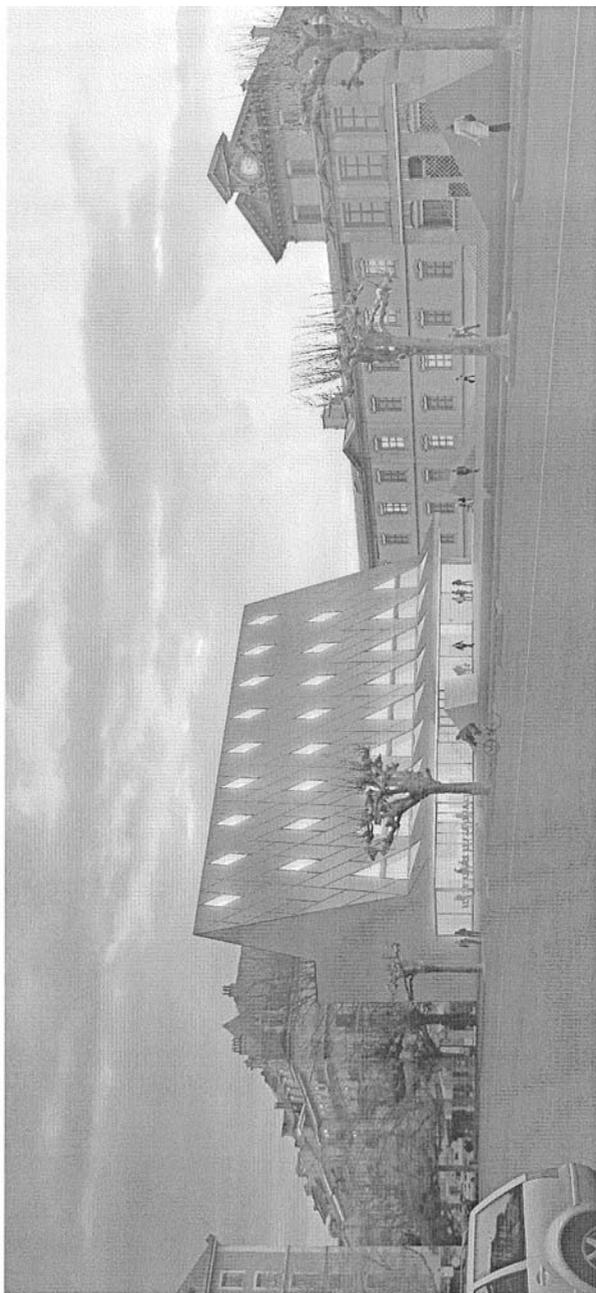


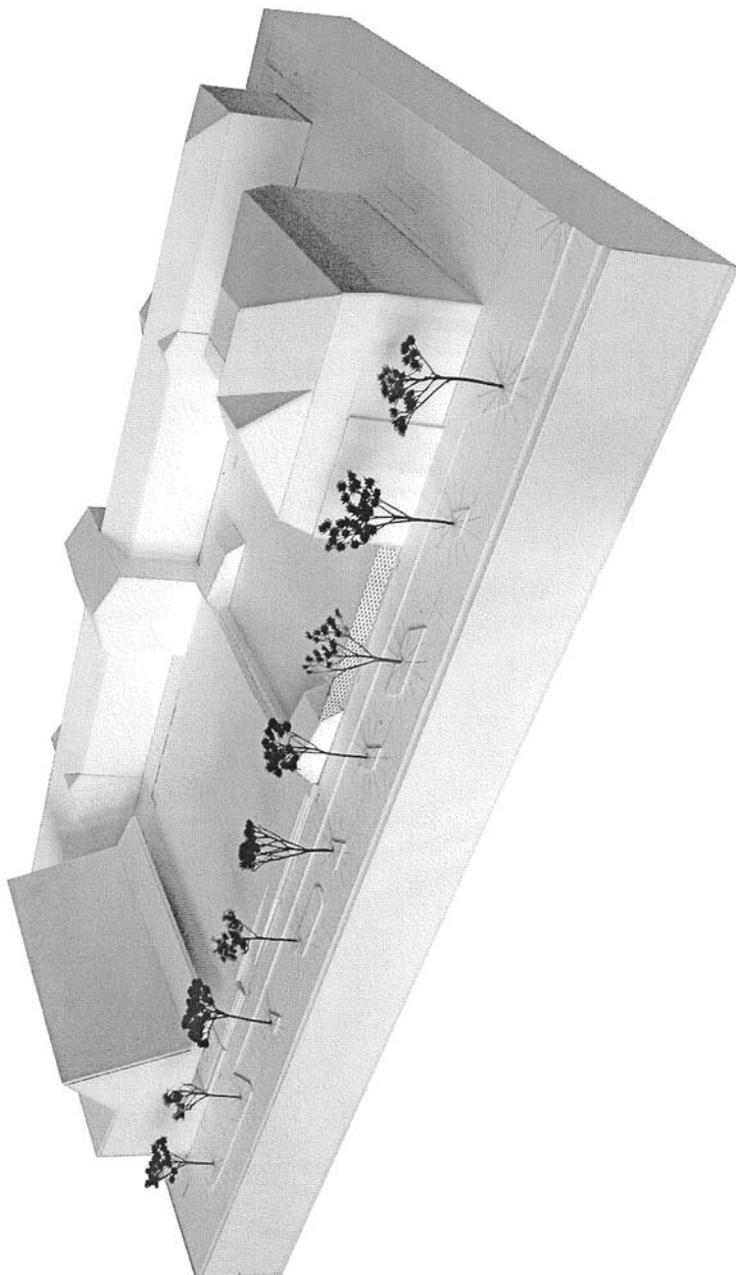
MEG
 1er sous-sol

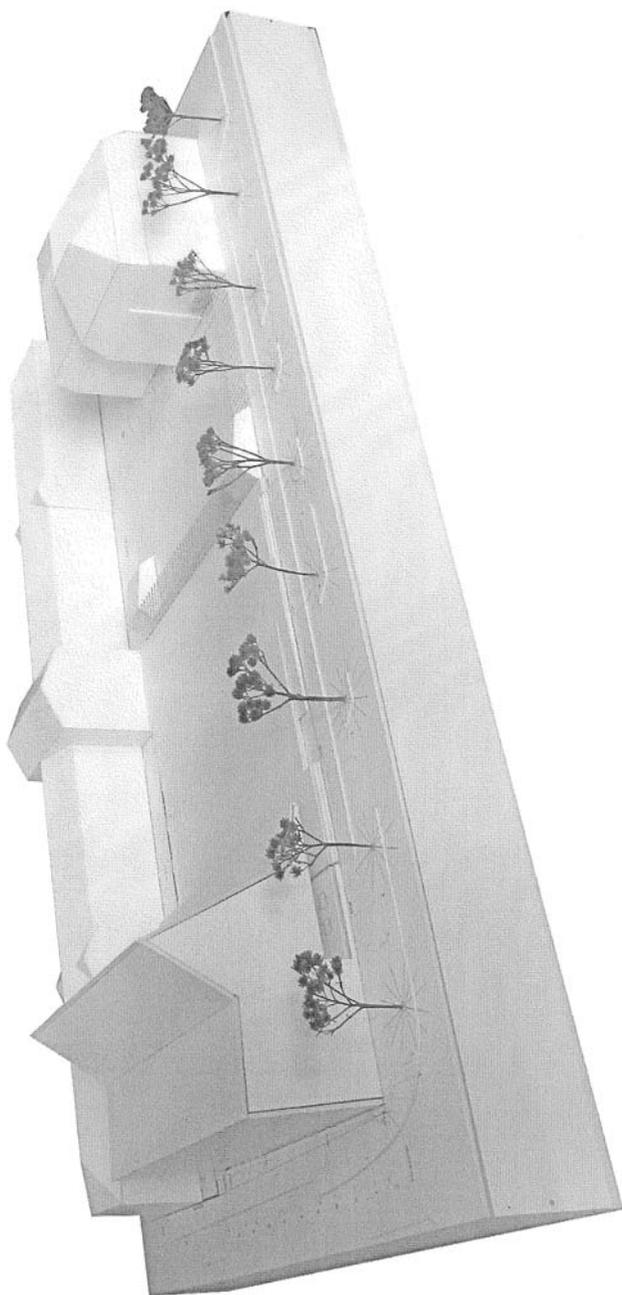


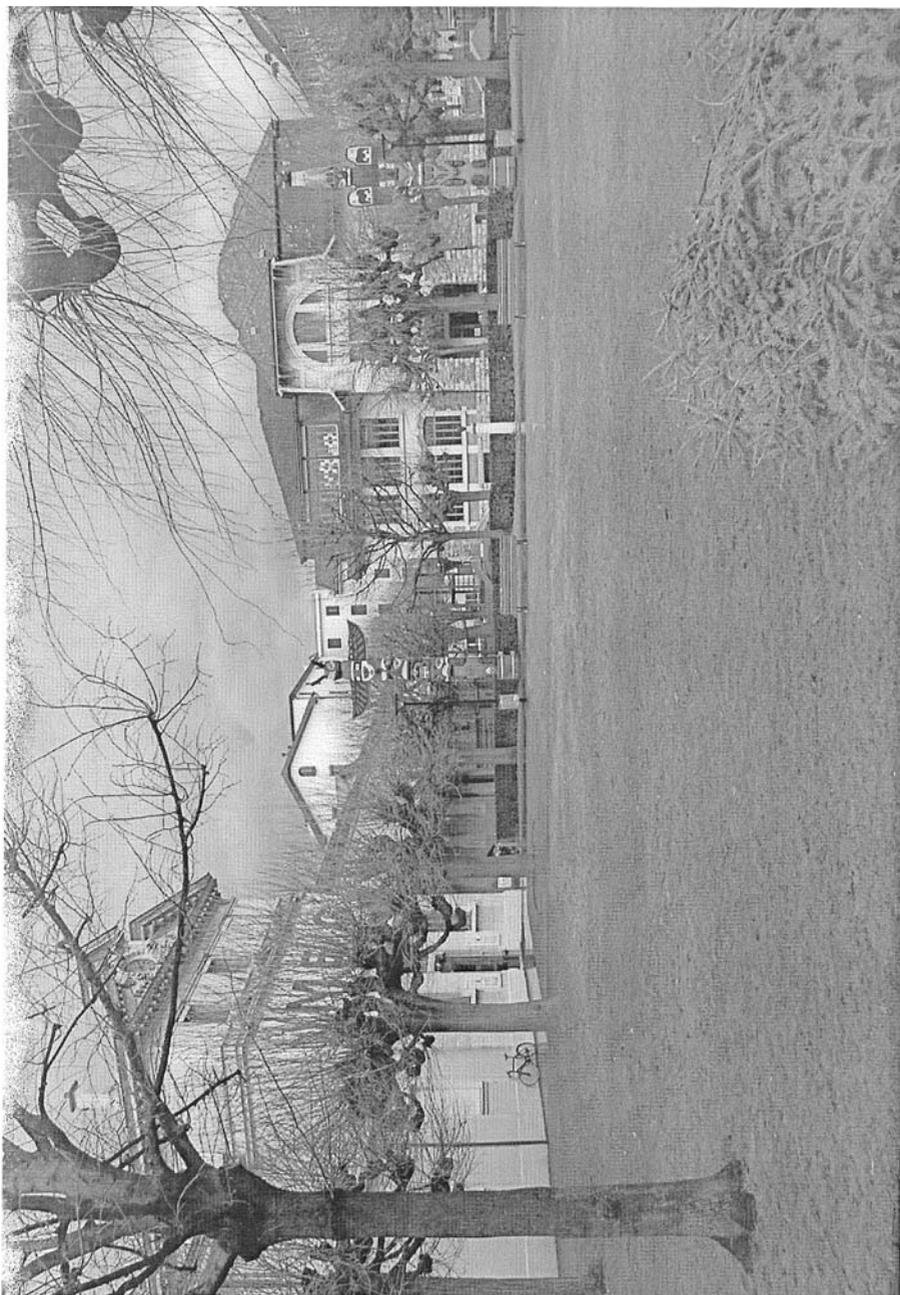
MEG
Coupe longitudinale C-C

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie







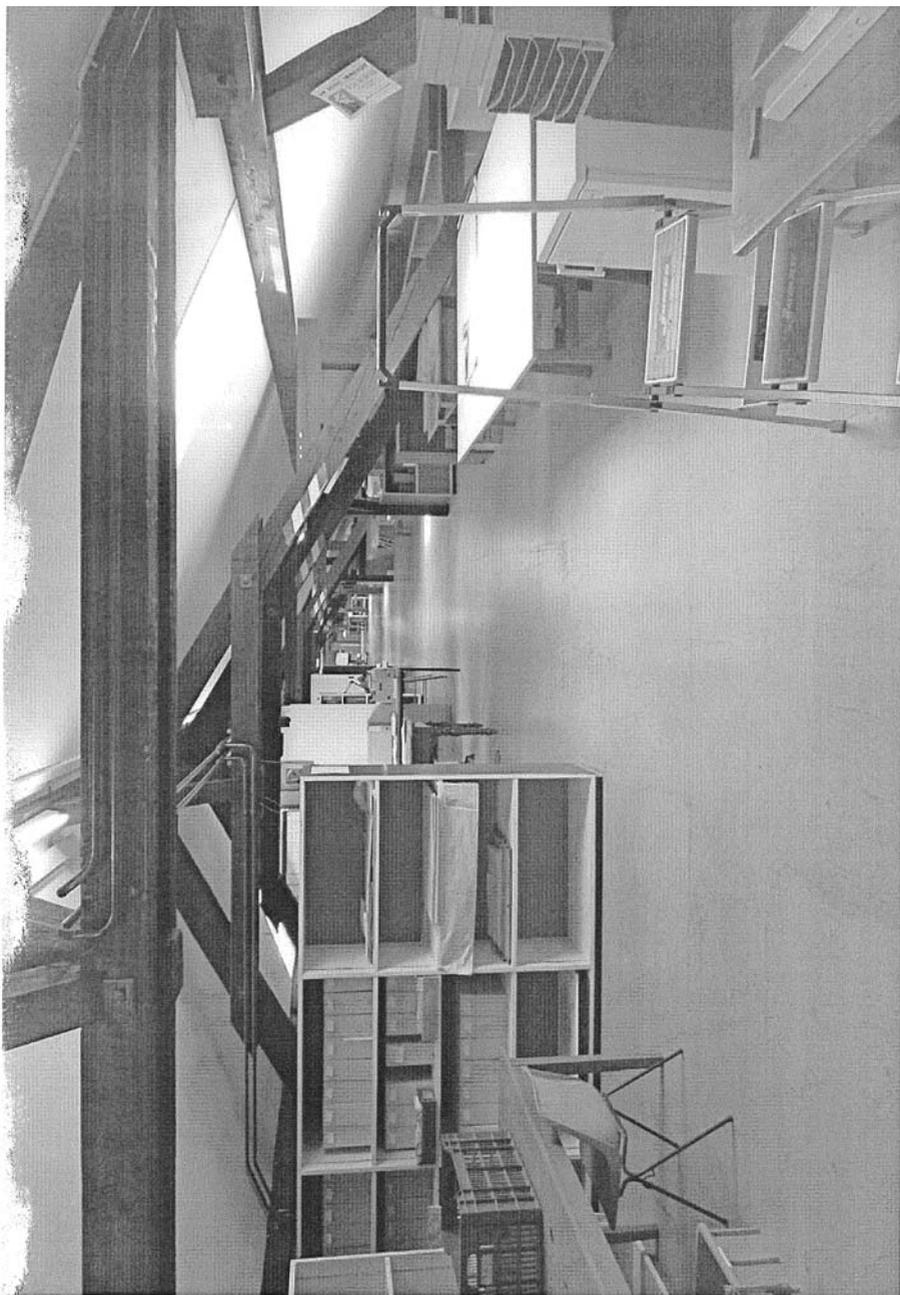


1950

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie







M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'abord d'avoir accepté l'urgence. J'aimerais juste expliquer quelque chose. Mes quatre collègues ont des départements pour lesquels le débat budgétaire a lieu en décembre. La situation est beaucoup plus simple pour eux puisque, une fois par année, lors de ce débat, ils présentent leur budget et ils roulent, si j'ose dire, sur l'ouverture budgétaire.

Pour ce qui est de mon département, et vous le constatez, je dois présenter et défendre tous les mois devant votre Conseil municipal des projets d'arrêtés, et c'est bien normal. En septembre – c'est saisonnier – la situation est encore plus particulière, puisque les services de l'administration municipale, respectivement du département ont beaucoup bossé pendant l'été. On ne lève pas le crayon et, en septembre, comme vous le voyez dans l'ordre du jour, quasiment 40 points relèvent de mon département.

Monsieur Wisard, vous m'avez interpellé sur le fait que je présente sans cesse des urgences. Toujours est-il que vous voyez en septembre les implications du travail du département des constructions et de l'aménagement, avec, effectivement, beaucoup de projets d'arrêtés. Je vous remercie encore une fois, Mesdames et Messieurs, d'avoir fait votre ma demande.

En ce qui concerne cette proposition PR-739, je serai assez bref. C'est enfin une halte définitive pour ce projet du MEG, qui me tient à cœur, puisque le quartier de la Jonction a accueilli dès sa fondation ce musée. C'était un quartier populaire et ouvrier qui n'a jamais trouvé à redire à l'installation de ce MEG. C'est un quartier en devenir qui, tout en restant populaire, a accueilli l'administration cantonale et celle de la Ville. Il se transforme petit à petit en un lieu artistique, dans lequel ce beau projet du MEG a sa place de fait et de droit.

Le coût de ce projet, Mesdames et Messieurs, est à hauteur... Malheureusement, j'ai laissé mes lunettes au restaurant, tellement j'étais pressé de défendre cette urgence! Bref, toujours est-il que le projet qui vous est présenté se monte aujourd'hui à... (*M^{me} Magnin prête ses lunettes à M. Pagani.*) Merci, Madame la conseillère municipale! Il se monte à 63 263 700 francs et nous sommes allés solliciter le soutien des communes. Je remercie d'ailleurs l'Association des communes genevoises (ACG) de sa participation.

Nous avons bénéficié du fonds spécial du legs Lancoux. Vous savez que ce fonds présentait un certain nombre de conditions, que nous respectons. Puis nous avons sollicité l'Etat de Genève, qui, j'en suis persuadé, nous versera, avant la fin de vos travaux, ces 10 millions de francs qui nous manquent, pour faire en sorte que la facture, telle que nous vous l'avons annoncée, atteigne 37 millions de francs, plutôt que 47 millions de francs. Au total, la Ville de Genève ne déboursa donc que 47 millions de francs pour un musée qui, je dois le dire, recueille tous les avis positifs, y compris ceux d'Action Patrimoine vivant.

Le projet préservera l'essentiel du bâtiment qui accueille aujourd'hui le MEG. Il permettra de mettre à la disposition du public une salle exceptionnelle de 2300 m² d'un seul tenant, d'une hauteur de 3 m. On pourra se promener dans ce musée, pour une part enterré, pour une autre part avec une émergence qui ressemble un peu à ce qu'on retrouve dans les musées français, notamment le Musée du Louvre, sans vouloir comparer ce qui est incomparable.

A Paris, c'est aussi une belle œuvre architecturale, avec une émergence autrement plus impressionnante que celle qu'il y aura au boulevard Carl-Vogt. Mais toujours est-il qu'on retrouvera dans cette émergence une bibliothèque, une salle d'accueil, une salle de cinéma, enfin tout ce qui est nécessaire, utile et important. Tout a été calibré selon un programme très restrictif et tout le monde se plaît à reconnaître que ce programme a été rendu réalisable par les lauréats du concours.

Mesdames et Messieurs, c'est une opération enfin aboutie et je vous recommande de lui faire bon accueil en commission. Nous aurons tout le loisir de vous décliner l'ensemble de ce beau projet, qui nous fera enfin sortir du bournier dans lequel nous nous trouvons depuis passablement d'années en matière de construction de musées, puisque notre municipalité n'arrive pas, ni le Canton d'ailleurs, à faire sortir de terre quelque chose d'impressionnant et d'utile à la population.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais tout d'abord intervenir au nom du groupe socialiste à propos de notre discussion sur l'entrée en matière de ce projet. Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Wisard que le groupe socialiste a été particulièrement choqué par les propos tenus à l'encontre du maire de la Ville de Genève.

Nous pensons en effet que représenter la Ville notamment à Beyrouth, ou dans tout autre endroit, n'est pas une façon d'aller se promener, mais une façon de promouvoir Genève et la Genève internationale, qui, je vous le rappelle, aujourd'hui plus que jamais, se trouve gravement menacée dans ses fondements éthiques et internationaux. En conséquence de quoi, il est tout à fait normal que le maire d'une ville assume un rôle de représentation au niveau institutionnel, et cela n'empêche pas les autorités, quelles qu'elles soient, de défendre leurs projets.

Je reviens maintenant sur l'objet qui nous est présenté. Le Parti socialiste se félicite de cette proposition autour du nouveau MEG. Elle concrétise un magnifique projet qui, comme vous le savez, concilie tout l'impact historique de ce quartier de la Jonction ouvrier et industriel avec une métamorphose urbaine

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

autour de musées, d'activités culturelles et de galeries. Nous sommes tout à fait satisfaits de voir que ce projet, petit à petit et avec ce crédit que nous espérons voir voté, pourra enfin donner lieu à ce musée, autour duquel se fédèrent différents projets d'envergure culturelle.

C'est pour nous l'occasion de dire que nous renvoyons cette proposition avec plaisir, pour étude, en commission des travaux et des constructions. Nous souhaitons que Genève, comme toutes les villes, se dote d'un musée digne de ce nom autour d'un magnifique projet d'architecture. Il est inutile de rappeler ici que partout, au niveau européen, on sait utiliser les instruments et les infrastructures pour promouvoir à la fois, grâce à un objet de grande qualité architecturale, la culture et la ville.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je ne pense pas inutile de vous rappeler le séisme que nous venons de vivre ce week-end... (*Exclamations.*) Nous nous rendons compte que, pour ce qui est de la compréhension de l'autre et des autres cultures, nous avons encore bien du chemin à faire.

Ce musée, un des plus prestigieux en tout cas pour ce qui est de l'exposition des autres cultures, mérite que nous le traitions et que nous le traitions bien, pour que, enfin, et la population et les visiteurs de Genève puissent voir, constater et comprendre la richesse des autres et la richesse d'autres cultures, et la nôtre, et ce que ces cultures nous apportent. Or le projet qui vous est présenté aujourd'hui a cette prétention d'offrir une surface et une architecture pour l'exposition de toutes ces œuvres qui doivent absolument être présentées au public. Là est l'aspect culturel.

Il y a un autre aspect. Nous savons que nous vivons en ce moment une crise assez importante dans le milieu du travail. Un projet de cette ampleur mérite en tout cas d'être reçu avec enthousiasme, parce qu'il est bien évident qu'il offrira du travail à de nombreuses entreprises et, par là, à de nombreuses personnes de notre canton et d'ailleurs. Il me semble donc que, vu sous cet aspect, ce projet mérite d'être défendu.

D'autre part, comme l'a dit tout à l'heure M. le maire, nous sommes dans un quartier populaire et, dans les quartiers populaires, il n'est pas habituel de voir se développer des lieux culturels. Or, dans le cas qui nous occupe, ce lieu est le bienvenu. Il est le bienvenu dans un quartier qui pendant très longtemps a été un des quartiers les moins riches culturellement. Ce n'est plus le cas, nous l'avons tous constaté, mais le fait que nous y ajoutions un élément supplémentaire ne sera pas en défaveur du développement de ce quartier.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de prendre en compte ce projet, de le voter et de le renvoyer en commission, pour qu'il soit étudié le plus complète-

ment possible et que, de cette étude en commission, ressorte la meilleure décision possible, à savoir que Genève mérite un Musée d'ethnographie à la hauteur de ce que nous espérons les uns et les autres.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la plupart d'entre vous savent à quel point ce projet me tient à cœur, et il en va de même pour tout mon groupe. Nous avons toujours soutenu l'idée que Genève devait se doter d'un Musée d'ethnographie recevable. Malheureusement, le précédent projet ne l'était pas et nous l'avons combattu.

Mais nous sommes très fiers après ce que je viens d'entendre ce soir. Ce qui était totalement impossible et inimaginable là où se situe le MEG actuel, eh bien, aujourd'hui, nous sommes bientôt tous d'accord pour dire que l'endroit s'y prête, qu'il s'agit d'un quartier certes populaire, mais fantastique et en pleine évolution! Le quartier où se trouvera ce musée devient un haut lieu culturel.

Par conséquent, nous les libéraux, nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition et de la voir renvoyée à la commission des travaux et des constructions pour être auscultée dans les moindres détails, voire pour faire des critiques, si nécessaire.

Maintenant, il y a le contenant et le contenu. En termes de contenu, je dois dire que nous pouvons nous féliciter de voir enfin le Musée d'ethnographie retrouver sa vocation. Il faut vous souvenir en effet qu'on ne parlait plus véritablement d'un musée d'ethnographie, mais d'une esplanade des mondes qui avait pour objectif de montrer à quel point le monde industrialisé avait préterité le tiers monde...

J'ai conservé précieusement un document selon lequel l'objectif à terme n'était pas de conserver les collections jugées peu dignes d'intérêt, ni de les présenter au public. Aujourd'hui, on revient – merci à M. Hainard d'avoir remis un peu les choses en place! – avec un véritable Musée d'ethnographie. J'ai eu l'occasion de dire dans ce parlement que si une ville, en Suisse en tout cas, mérite de parler d'ethnographie par sa vocation, c'est certainement Genève. Nous ne pouvons donc que nous réjouir.

Maintenant l'aspect financier, auquel vous savez que nous attachons beaucoup d'importance... Là encore, on nous donne raison, puisqu'on allait vers une dépense de 102 millions de francs et, aujourd'hui, on peut donner satisfaction avec 47 millions de francs. Mais que demandons-nous davantage? Le seul point où je mettrais un bémol – j'avais pourtant tiré la sonnette d'alarme – concerne le respect des procédures.

Nous aurions presque pu renvoyer cette proposition directement à la commission des travaux et des constructions, sans même en discuter et en nous privant de

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

dire tout le bien que nous en pensons et ce que nous sommes en droit d'attendre. En effet, après avoir consacré 800 000 francs à l'organisation d'un concours, il eût été normal que nous votions ensuite le crédit d'étude de 7 millions de francs pour savoir de quoi nous parlons et combien cela nous coûtera, et faire ensuite ce travail.

Or, malheureusement, on s'est fié au fonds spécial du legs Lancoux, mais avec une incertitude. Il y a toujours une embûche et je ne voudrais surtout pas que cela crée un précédent, c'est-à-dire qu'on a dépensé l'argent de ce crédit d'étude pour arriver à une proposition en disant qu'on le prenait sur le legs Lancoux.

Mais il y a toujours une incertitude, puisque cet argent n'est pas ailleurs que dans une banque et qu'il n'est pas versé à l'Etat. En plus, s'il avait été versé à l'Etat, selon les vœux de M^{me} Lancoux, c'était pour qu'il soit disponible pour la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie, ou pour sa rénovation dans un délai de cinq ans. Or ce délai est passé.

Maintenant, le problème est que le Conseil administratif s' imagine, et il nous l'a dit – c'est dans le rapport, à la suite de la question et de l'interpellation que j'avais faites – que cet argent nous revenait quand même et que le Conseil administratif était en mesure d'accepter un legs. Or c'est faux! Si celui-ci engage des charges, ce qui est le cas, il faut réaliser ce contrat. Ce n'est plus de la compétence du Conseil administratif mais du Conseil municipal.

J'ose espérer, pour le bien de ce projet et pour sa réalisation, qu'il n'y aura pas de suite fâcheuse à cette situation. J'ose aussi espérer que nous renverrons cette proposition à la commission des travaux et des constructions, où nous pourrions faire notre travail, dire tout le bien que nous en pensons, même si, sur le plan architectural, les avis sont partagés – mais ce sera toujours le cas. Ce n'était pas spécialement mon cheval de bataille sur le précédent projet, qui avait assez d'autres défauts que le seul aspect environnemental. Mais ce n'était pas le moindre.

C'est pourquoi le groupe libéral se réjouit que cette assemblée renvoie à la commission des travaux et des constructions ce projet, afin que nous puissions lui donner une suite favorable.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs du Conseil administratif, voilà longtemps que l'on attend un beau projet pour le Musée d'ethnographie de Genève... Et que nous arrive-t-il? Un projet à 50 millions de francs. C'est cher, certes, mais il faut ce qu'il faut, nous n'allons pas ratiociner sur les prix. Néanmoins, en le regardant de plus près, ce projet, il me vient un doute. J'y perçois un patchwork architectural des plus confondants.

Tout d'abord, une vieille école que l'on rapièce quelque peu, jouxtant une espèce de faux chalet suisse au toit pointu turlutu... Il paraît que c'est contemporain! C'est vrai, avec le Mamco tout proche et, en bouquet final, ces deux éléments encadrant une espèce de gigantesque parking souterrain sur deux niveaux, dans lequel seront censés travailler des êtres humains.

Êtres humains qui ne verront jamais la lumière du jour ni le moindre rayon de soleil. Huit heures par jour... Ils n'auront même pas la vue sur une jolie marguerite, sinon lyophilisée. Des conditions de travail des plus inacceptables! Il est bien vrai qu'à gauche, des conditions de travail, on s'en fout quelque peu, non? (*Brouhaha.*)

S'ensuit que pour le faire, ce «bétonnesque» instrument de travail, on va couper, éradiquer une trentaine d'arbres qui font la joie de nos bambins et de leurs mamans, qui viennent les y promener journellement. Il est vrai que l'on nous a dit hypocritement qu'on allait en replanter quelques-uns à la rue des Maraîchers, ajoutant qu'ils seront en plus en plein nord, contre la bâtisse... Ils ne verront jamais un rayon de soleil de leur vie! On aurait proposé de les planter sur le Salève que l'idée aurait été meilleure...

Mais bon! Le pire est encore à venir. On va fermer l'école de nos enfants pour une durée de deux ans, tout cela pour couler une dalle de béton! Que va-t-on faire de nos enfants? Où va-t-on les dispatcher? Dans des classes déjà surchargées? Et puis, plus de préau! Y en aura-t-il vraiment, une fois l'école rouverte? Elle sera sur dalle de béton, nantie de deux sorties de secours du bunker souterrain. Plus d'arbres jolis, plus rien! Adieu, le contact de la nature pour nos enfants! Juste une triste vision de l'avenir que vous leur préparez.

Alors, bon, beaucoup de questions en suspens... Nous attendons des réponses. J'espère qu'on saura poser ces questions, à la commission des travaux et des constructions, et exiger les réponses. Adieu, mon rêve d'un véritable et magnifique Musée d'ethnographie sis dans un parc digne de ce nom! Adieu, mes illusions! Mais bon, c'est ainsi! Je vous salue bien!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au lendemain de la votation sur le fameux musée de la place Sturm, toute une partie de la population, et notamment des intellectuels, exprimait sa déception auprès des initiateurs du référendum, dont le Parti démocrate-chrétien était d'ailleurs, je tiens à le faire remarquer, puisque nous étions aux côtés du Parti libéral dans cette affaire.

Mais, à vrai dire, le musée de la place Sturm qu'on nous présentait était un mauvais projet, qui ne répondait absolument pas à nos attentes. Nous avons lutté

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

et la population nous a donné raison. Puis nous avons essayé d'être constructifs et, au lendemain même de cette votation, le Parti démocrate-chrétien déposait la motion M-249, «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde», qui a été acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002. Notre motion stipulait qu'on travaille avec l'existant, donc dans le cadre du Musée d'ethnographie de Genève, avec un financement du projet auquel devraient participer l'État, l'ACG et des donateurs privés.

Or le projet qui nous est présenté ce soir répond complètement à nos attentes. De surcroît, ce projet a été porté par un homme remarquable, Jacques Hainard, qui a su, de façon très pédagogique, le présenter aux conseillers municipaux, à la population, et convaincre les uns et les autres, même si je sais que certains ne sont peut-être pas encore acquis.

Le Conseil administratif a eu la tâche assez difficile de promouvoir ce projet. Il a eu l'intelligence de choisir un homme d'envergure, une personnalité suisse capable d'insuffler à ce projet toute sa passion. Nous souhaitons donner un signe fort en renvoyant aujourd'hui cette proposition à la commission des travaux et des constructions. Nous encourageons le Conseil administratif à aller de l'avant, parce que ce musée, par sa situation et par les possibilités qu'il offrira à la population genevoise et à nos enfants, est un beau projet.

J'espère que ce musée contribuera à rapprocher les écoles et nos enfants de l'ethnographie – de la vraie nature de l'homme et des civilisations – et à faire en sorte qu'une interaction s'établisse dans ce positionnement assez extraordinaire en plein centre de Genève.

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts sont très contents aujourd'hui de voir enfin une proposition de financement pour l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève. Nous l'attendons maintenant depuis une vingtaine d'années. Je dirai en particulier que nous avons un projet réaliste et réalisable. Nous demandons tout simplement le renvoi en commission des travaux et des constructions pour décortiquer la proposition.

Je m'étonne quand même qu'on prenne quarante minutes pour discuter de l'urgence et de la prise en considération, puisque le débat se fera en commission et non en plénière. Je vous donne rendez-vous dans deux ou trois mois, quand la commission des travaux et des constructions aura fait son travail. Mais, en tout cas, pour les Verts, nous nous réjouissons de ce travail.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe radical, la réalisation de ce grand projet du MEG est bien

évidemment importante. Nous tenons simplement à souligner qu'il serait nécessaire de verrouiller cette convention avec l'Etat, faute de quoi nous courons le risque de devoir rajouter 10 millions de francs au crédit. Nous espérons que le Conseil administratif a fait le nécessaire pour verrouiller cette disposition et que nous ne nous retrouverons pas avec des mauvaises surprises d'ici à quelques mois.

Pour le groupe radical, évidemment, nous pouvons entrer en matière et renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais apporter quelques éléments à cette discussion, tout en annonçant d'emblée que je suis totalement derrière les propos de M. Lathion. Je voterai oui, bien entendu, mais je ferai quelques remarques impertinentes à titre personnel.

Pourquoi? Parce que je me suis aussi trouvé, comme d'autres ici, dans l'équipe qui avait lancé le référendum contre le précédent projet. Je n'en parlerai pas, mais aussitôt après la votation, nous étions favorables à la prise en considération du site actuel, parce qu'il présente tous les avantages déjà évoqués et que je ne répéterai pas.

Simplement, au départ, le Conseil administratif et des gens compétents du métier ont considéré que, à Genève comme ailleurs, on aurait pu reconstruire ce musée. On ne peut pas faire de comparaisons aussi importantes, mais je suis impertinent et je dirai que, à New York, on a reconstruit le Museum of Modern Art (Moma) à l'endroit où il était. Pour nous, c'est de l'architecture contemporaine.

Que s'est-il passé ici? Des milieux proches d'Action Patrimoine vivant, d'A gauche toute! et de SolidaritéS ont fait savoir au magistrat de l'époque, qui était d'ailleurs l'un des leurs, qu'on ne pouvait pas toucher l'école. On a même entendu qu'il ne fallait pas toucher l'horloge. Pourquoi? Parce qu'il fallait conserver. On ne s'intéressait donc pas à la réalisation d'un nouveau musée, on s'intéressait à préserver. Une mentalité à la genevoise, Madame la présidente, à la genevoise!

Alors, le Conseil administratif, peut-être surtout le magistrat de l'époque – tant mieux pour celui qui est devant nous maintenant! – a reculé. On est à Genève, Madame la présidente! Il a reculé. Le Conseil administratif a donc fait un programme ad hoc, les architectes ne pouvaient pas faire autre chose qu'un projet ad hoc et on aura maintenant un musée qui sera, pour une immense partie, enterré, une sorte de bunker, une sorte d'architecture à la suisse, une architecture élégante vu les contraintes, mais une architecture à la suisse. Mais je ne suis pas correct en disant cela, je devrais dire une architecture à la genevoise, parce que, en Suisse, Madame la présidente, vous le savez, nous avons des exemples prodigieux en matière de musées.

Proposition: agrandissement du Musée d'ethnographie

Tout cela pour 63 millions de francs. Le quartier mérite ce musée, la population genevoise mérite ce musée. L'ethnographie mérite ce musée. Mais je trouve dommage qu'à l'époque on ait reculé face à des milieux avant tout conservateurs plutôt qu'ouverts sur l'avenir.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les œuvres artistiques du Musée d'ethnographie de Genève viennent surtout d'Afrique. C'est pourquoi je vous recommande de voter ce projet.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je tenais à vous remercier les uns et les autres de l'effort que vous avez fait, surtout M. Queloz. Nous n'allons pas revenir sur l'histoire, toujours est-il que le projet précédent n'a pas réuni le consensus nécessaire pour sortir de terre. Comme vous-mêmes, nous avons constaté cette situation. Mais nous sommes à Genève et nous devons faire des compromis pour réaliser des choses...

J'aimerais simplement dire à ceux qui auraient peut-être la nostalgie d'autres édifices qu'un pas important a été fait dans ce secteur de la Jonction, même si ce musée est enterré. Mais d'autres musées dont la réputation est encore plus grande sont également enterrés. Je regrette aussi, Monsieur Baud – il a quitté la salle – que des personnes travaillent en sous-sol, mais ce ne sera pas le cas de la majorité d'entre elles. Toujours est-il que les musées actuels sont des boîtes fermées. Vous reconnaissez que peu d'employés voient le soleil régulièrement, notamment dans nos commerces. Je le regrette aussi, mais c'est la situation actuelle.

Je veux dire aussi que ce quartier de la Jonction bouge. Comme vous l'avez constaté, il est en train de se construire un nouveau pont. Nous allons requalifier, et j'espère avec votre concours, l'ensemble de cette rue des Bains et de la rue Hans-Wilsdorf, devant la patinoire. Des choses vraiment exceptionnelles seront réalisées dans ce quartier. J'ose le dire, nous sommes en train de déclencher un mouvement de progrès, et non pas un mouvement qui regarde dans le rétroviseur...

Une voix. Et la patinoire!

M. Rémy Pagani, maire. ... et la patinoire, que nous avons rénovée! Nous continuerons sur ce chemin-là. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette proposition et nous répondrons à toutes les questions que vous avez posées.

Ceci étant, je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. Wisard, mais c'est un peu fort de café de me reprocher d'aller à Beyrouth pour défendre les intérêts de la Ville de Genève. Le ministre lui-même m'a téléphoné pour me dire combien la présence de Genève était importante pour ces Journées de la science. Si j'avais privilégié mes intérêts personnels, Monsieur Wisard, je serais aux côtés de ma famille en ce moment, mais j'ai fait passer les intérêts de la Ville avant ceux de ma famille. J'ose espérer que vous respecterez ce positionnement, Monsieur Wisard.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés par 67 oui contre 1 non.

4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation des projets de plan et règlement directeurs N° 29702-222, qui prévoient la construction d'un bâtiment affecté à des activités administratives, industrielles et artisanales ainsi que d'un parking de 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le quartier de Sécheron, le long de la rue Kazem-Radjavi, sur les parcelles 4491 (Etat de Genève), 5037 part. (Ville de Genève) et 5068 part. (CFF) (PR-730 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement s'est réunie les 22 et 29 septembre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier des notes de séances fidèlement prises par ce dernier et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer à la proposition PR-730 du 26 août 2009, renvoyée à la commission

¹ Proposition, 1622.

de l'aménagement le 16 septembre 2009, et traitée en deux séances vu les délais prévus par la loi.

Séance du 22 septembre 2009

Présentation du dossier par M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable d'unité, direction du département des constructions et de l'aménagement, M. Michael Browne, collaborateur du Service des plans d'affectation et des requêtes, M. Georges Albert, secrétariat général du Département des constructions et des technologies de l'information, et M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme

M. Browne rappelle que la commission de l'aménagement connaît ce périmètre de Sécheron, puisqu'elle s'est déjà prononcée sur des projets devant se développer dans ce secteur. Il indique, ensuite, que le plan de zone prévoit 75% d'activités administratives et 25% d'activités industrielles. Il explique que le projet de plan directeur portant sur la zone 2, affectée à une zone mixte, permet une hauteur de bâtiment de 28 m, avec un indice d'utilisation du sol de 4. Il ajoute qu'une cession au domaine public est également prévue, ainsi qu'une servitude de passage public. Il mentionne qu'un raccordement au réseau hydrothermique Genève-Lac-Nations (GLN) est envisagé et que la zone sera en densité de bruit DS IV.

M. Browne indique que ce projet a été mis à l'enquête publique et que deux observations ont été faites: l'une par le Groupe PP Holding SA, lequel craint que les normes OPBruit ne puissent être respectées et que le nombre de places de stationnement soit trop important; et l'autre par les CFF, qui ont demandé des précisions concernant le périmètre.

M. Browne signale que c'est la procédure normale qui a été appliquée en zone ordinaire et que, pour le reste, un plan directeur s'est révélé nécessaire. Il mentionne que c'est donc pour une question juridique que le périmètre est divisé en deux.

M. Albert déclare que l'instruction est à bout touchant, mais que l'autorisation ne pourra être donnée avant que le Grand Conseil n'accepte le déclassement. Il rappelle ensuite qu'il y a eu un large débat sur les régimes de zone entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif et que la solution proposée est finalement le résultat d'un accord entre les deux entités. Il rappelle également que le Conseil d'Etat souhaitait voir l'établissement d'une multinationale dans cette zone et qu'il s'agit en l'occurrence de Japan Tobacco International (JTI). Il ajoute que la réflexion est en cours avec la Fédération pour les terrains industriels de Genève (FTI) concernant la zone industrielle. Il signale encore qu'un accord a été trouvé avec la multinationale, concernant la zone de développement, puisque celle-ci contribuera à l'aménagement du périmètre par le biais de la taxe d'équipement.

M. Doessegger déclare que le plan directeur est effectivement un outil légal. Il signale ensuite que toutes ces parcelles sont en mains d'entités publiques. Il ajoute que le P+R accueillera, sur sa structure, un bâtiment de 200 logements destinés aux étudiants. Il rappelle que tous ces bâtiments, comme celui de la Maison de la paix, font l'objet de concours. Le Conseil administratif attire l'attention sur le fait que les négociations ont abouti et que le superficiaire cédera à la Ville la rue Kazem-Radjavi aménagée. Il précise que la Ville souhaite que les structures enterrées ne dépassent pas trop afin de pouvoir planter de vrais arbres. Il rappelle encore que 400 places sont prévues en sous-sol pour l'OMC, plus 160 pour la société JTI. En outre, l'arrêté du Conseil municipal a été suivi par le Conseil administratif et a abouti.

M^{me} Fauconnet Falotti mentionne que, pour la mise en œuvre de ce projet, un morceau du domaine public devra être cédé à l'Etat afin de permettre la sortie des véhicules du P+R et du parking de l'OMC. Elle ajoute qu'une demi-parcelle supplémentaire devra également être cédée et que, en échange, la Ville recevra la rue Kazem-Radjavi aménagée.

A une commissaire demandant si le quartier a la capacité d'absorber autant de places, M. Albert répond que la Direction générale de la mobilité (DGM) a fait les calculs. Il ajoute que la limitation sera stricte et qu'aucune nouvelle place ne pourra être créée. M. Browne rappelle que, à long terme, ce P+R sera destiné aux habitants du quartier, lorsqu'un P+R en périphérie aura été construit.

Une commissaire remarque que l'article 2 du projet d'arrêté I correspond à une demande du Conseil municipal. Cet aménagement pourrait valoriser l'immeuble. Elle se demande, en l'occurrence, si la formulation de cet article est suffisamment claire et compréhensible.

M. Albert rappelle alors que la rue Kazem-Radjavi est terminée du côté de Serono et qu'il existe, dès lors, d'importants éléments de référence. Il sera donc possible de demander à JTI de suivre la même ligne. Le concours pour le bâtiment de JTI a lieu actuellement et cette société a la ferme volonté d'établir un aménagement extérieur de qualité.

Un commissaire déclare alors que l'article premier ne lui convient pas. Il se demande, en outre, si l'arrêté II est suffisamment lié au plan de zone pour devoir être simultanément voté avec l'arrêté I. Il pense que cet arrêté n'est pas encore suffisamment mûr et que l'arrêté II comporte des défauts de base. Il ajoute ne pas imaginer la possibilité de faire un échange de terrain avec un objet encore inconnu. Dès lors, il estime qu'il est possible de dissocier les deux objets.

M. Pagani a répondu par écrit à la commission, le 29 septembre 2009, qu'il était au contraire préférable de ne pas scinder les deux objets. (*Cf. annexe.*)

M. Albert indique que le détail de la rue Kazem-Radjavi n'est pas encore connu, mais que son tracé est déjà prévu. Il précise que la parcelle N° 5037B est nécessaire pour aller de l'avant.

A un commissaire évoquant les 48 000 m² envisagés en mentionnant qu'il existe une incohérence avec l'indice de 4, alors que cet indice est de 3,1, M. Browne répond par la négative en rappelant que des vides seront nécessaires, ne fût-ce que pour avoir de la lumière. Il ajoute également que le périmètre entier est constructible et qu'il ne le sera donc pas.

M. Albert signale que l'indice est calculé sur le périmètre moins les cessions, en ajoutant qu'il faudra sans doute préciser ce mode de calcul. De plus, la Ville pourra se prononcer lors de l'autorisation de construire.

M. Doessegger mentionne encore que la Ville sera également partie prenante dans le groupe de travail œuvrant sur cet aménagement.

Une commissaire demande ensuite si des places en extérieur seront maintenues dans cette rue et, dans l'affirmative, s'il serait possible de les intégrer au sous-sol.

M. Albert répond qu'il y aura 26 places visiteurs exigées par la DGM, en ajoutant que le sous-sol sera réservé au P+R et aux employés de la multinationale. Du reste, le plan localisé de quartier précise que ces places sont sur le domaine privé et qu'elles seront en zone bleue.

A une commissaire se demandant si l'espace public pourrait être un aspect intégré dans l'objet, M. Albert répond que le jury s'est réuni le 22 septembre 2009 afin de statuer, en précisant que M^{me} Charollais siège au sein de ce jury.

A un commissaire demandant s'il sera possible de trouver des sociétés de biotechnologie pour la zone de 25%, M. Albert répond que c'est une préoccupation. Il rappelle que la conjoncture économique est difficile et que Serono a refusé de construire son extension pour l'heure. Il mentionne, en outre, que la Pharmacie Principale désire également développer un projet de biotechnologie, mais qu'elle a de la peine à trouver un partenaire.

A un commissaire remarquant que cette dernière n'aura pas le droit d'avoir une seule place de parc, M. Albert répond que c'est effectivement une question délicate. Il ajoute que l'environnement est particulier et que la société en question devra développer des solutions pour la mobilité de ses employés.

Un commissaire demande d'auditionner le Conseil administratif et le Groupe PP Holding SA, qui n'a pas pu être entendu par le Conseil d'Etat.

Ces deux auditions sont acceptées par l'ensemble des commissaires présents à l'exception des Verts, qui s'abstiennent.

Séance du 29 septembre 2009*Audition de M. Rémy Pagani et de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio*

En premier lieu, la présidente signale que M. Pagani a envoyé un courrier portant sur une éventuelle scission de la proposition PR-730 en deux propositions distinctes.

Une commissaire évoque l'article 2 de l'arrêté II en demandant si la formulation garantit un aménagement public de qualité. Elle ajoute qu'il faudrait éviter que la société qui s'implantera ne fasse, en guise d'aménagement, qu'une modeste plantation.

M. Pagani remarque que la demande a été intégrée et que les résultats du concours seront bientôt connus. Il est évident que l'espace public sera étudié avec toute l'attention requise.

M^{me} Wiedmer-Dozio remarque que le libellé n'est peut-être pas optimal, mais qu'il va néanmoins dans le sens des observations du Conseil municipal. En outre, il y a une volonté de donner un caractère urbain à ce quartier. Elle rappelle que les arbres étaient prévus à l'origine entre les places de parc, mais que le Service des espaces verts et de l'environnement a demandé que ces plantations soient sur le domaine privé, en précisant que le Canton a toutefois refusé cette demande. Elle mentionne encore que la Ville a insisté sur cet aspect en espérant que le projet aboutira.

M^{me} Wiedmer-Dozio mentionne que Serono avait, en l'occurrence, bien compris le message et qu'il sera nécessaire de rester attentif à avoir la même qualité que les aménagements réalisés par cette société.

A un commissaire rappelant que les CFF étaient intéressés par cette parcelle et se demandant s'ils reviendront à la charge, M^{me} Wiedmer-Dozio répond par la négative.

Audition de M. Christian D'Ernst, administrateur du Groupe PP Holding SA

M. D'Ernst mentionne que son entreprise envisageait la construction d'un bâtiment à côté de Serono, un projet qui a été autorisé mais par la suite abandonné. D'autre part, un autre bâtiment a, entre-temps, été trouvé à Meyrin. Il signale ensuite que la plupart des clients de l'immeuble demandent plus de 75% de bureaux, raison pour laquelle sa société a déposé deux oppositions ne visant pas à empêcher la construction mais bien à obtenir une augmentation du pourcentage de bureaux dans son bâtiment.

Une commissaire remarque que le Conseil municipal n'a pas les compétences pour modifier la zone en face, en précisant que c'est le Canton qui est compétent en la matière.

M. D'Ernst mentionne que c'est la raison pour laquelle une seconde opposition a été déposée sur le plan général.

A une commissaire demandant si ces observations ont été faites au Canton, M. D'Ernst répond que le Département du territoire doit encore les recevoir. Il estime toutefois que la zone, son affectation et le plan de site sont liés.

A un commissaire demandant si un acheteur potentiel serait reçu favorablement, M. D'Ernst répond que son bâtiment est un îlot au milieu de bureaux. Il mentionne que les demandes qui lui sont adressées concernent essentiellement des bureaux.

A un commissaire se demandant si les 25% affectés à des activités biotechnologiques pourront être facilement développés, M. D'Ernst répond que, neuf fois sur dix, les clients demandent plus de 80% de bureaux. Il rappelle, en l'occurrence, que le site est très attractif et il estime que le développement dans le domaine biotechnologique sera plus difficile.

Discussion et votes

Les Verts sont perplexes face à cette proposition. Une de ses représentantes ajoute qu'il serait utile d'empêcher tout stationnement en surface. Elle propose donc d'ajouter «et aucun stationnement automobile en surface» dans l'article 3 de l'arrêté I. Elle rappelle, en outre, que les études d'impact ont été très décevantes, puisqu'elles disent que le P+R n'a rien à faire ici et que le bruit constituerait un problème important.

Une commissaire socialiste signale que l'article 7 du règlement n'indique aucune précision sur des plantations en pleine terre. Elle propose de modifier l'article 2 de l'arrêté I, lequel mentionnerait désormais: «décrit à l'article 7 du projet de règlement» au lieu de «l'article 7, alinéa 3».

Une commissaire socialiste signale, à l'égard de la seconde audition (le Groupe PP Holding SA), que le régime des dérogations peut entraîner ce genre de situations perçues comme des inégalités et qu'il convient donc d'y être très attentif.

Un commissaire libéral remarque que la commission ne sait pas pourquoi des plantations en pleine terre ont été refusées.

Le groupe A gauche toute! n'est pas convaincu par ces deux arrêtés. Il ajoute que l'article 2 de l'arrêté I n'est pas très bon, et que l'article 6, alinéa 3, du règlement n'est pas très clair. Il signale encore que le doute demeure quant à l'utilisation réelle des 25% consacrés à des activités biotechnologiques. Il pense toutefois que, pour des raisons pratiques, il conviendrait de voter ces deux arrêtés ensemble.

La présidente passe alors au vote de l'amendement socialiste, dans l'article 2, alinéa 1: «de charger le Conseil administratif de s'assurer en lien avec l'Etat de Genève que les garanties nécessaires à la réalisation d'un aménagement paysager qualitatif et continu, *et prévoyant des plantations en pleine terre*, de la rue Kazem-Radjavi, décrit à l'article 7 du projet de règlement, soient assurées».

Cet amendement est accepté par 11 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 1 R) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (L).

La présidente procède ensuite au vote de l'amendement des Verts: «et aucun stationnement automobile en surface».

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 2 non (1 L, 1 UDC) et 3 abstentions (2 DC, 1 R).

La présidente passe alors au vote de l'arrêté I avec ses deux amendements. Le projet d'arrêté I amendé est accepté par 8 oui (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 5 abstentions (3 Ve, 2 AGT).

Quant au projet d'arrêté II, il est accepté par 8 oui (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 5 abstentions (3 Ve, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté II adopté sans modification.*)

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 19, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable sous conditions aux projets de règlement et plan directeurs N° 29702-222.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de s'assurer en lien avec l'Etat de Genève que les garanties nécessaires à la réalisation d'un aménagement paysager qualitatif et continu, et prévoyant des plantations en pleine terre, de la rue Kazem-Radjavi, décrit à l'article 7 du projet de règlement, soient assurées.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander à l’Etat de Genève de préciser à l’article 6, alinéa 3, les capacités maximales des parkings projetés sur le périmètre, à savoir 400 places pour l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et 160 places pour le futur bâtiment affecté à des activités administratives (75%), industrielles et artisanales (25%) qui occupera la parcelle N° 4491 et aucun stationnement automobile en surface.

Annexe: lettre de M. Rémy Pagani du 29 septembre 2009

1970

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
Proposition: plan et règlement directeurs à Sécheron

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE



V I L L E D E
G E N È V E

Madame Claudia HEBERLEIN SIMONETT
Présidente
Commission de l'aménagement du Conseil
Municipal

Genève, le 29 septembre 2009

Objet **PR-730 – Sécheron**

Madame la Présidente,

Suite à la demande de M. Froidevaux concernant la possibilité de dissocier les deux arrêtés, nous vous confirmons qu'il serait possible techniquement de faire deux PR distinctes.

En revanche, les raisons qui ont amenés à traiter les deux objets dans la même PR sont les suivantes :

Cette proposition concerne deux aspects d'un même dossier, sur un même secteur et faire une PR uniquement pour l'échange foncier semblait relativement redondant. Le projet foncier, s'il est essentiel du point de vue opérationnel pour la réalisation n'a pas d'enjeux financiers importants puisque que l'échange est prévu à titre gratuit et que la Ville récupérera une rue aménagée. Par contre, du point de vue du planning, l'aspect foncier doit être traité maintenant étant donné qu'une partie de la cession de la Ville est nécessaire pour permettre la réalisation du P+R et des logements étudiants situés en dehors du périmètre du plan directeur. Le projet devant faire l'objet d'un droit de superficie, l'Etat ne pourrait pas l'octroyer s'il ne disposait pas de l'assiette nécessaire à la réalisation. Ce projet étant bien avancé, tout retard dans le traitement de cette cession retarderait la réalisation des bâtiments. De ce point de vue, on se doit de traiter cet aspect maintenant.

La rue Kazem Radjavi fait partie de la surface comprise dans le Plan directeur faisant l'objet de l'arrêté 1 et il semble judicieux de traiter cet aspect en même temps, même si l'assiette n'en est pas encore définie de manière précise est peut être estimée à environ 4'130m2.

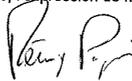
Il semble également plus judicieux de considérer les différents éléments comme des échanges entre la Ville et l'Etat que comme des cessions séparées sans contrepartie.

... / ...

Proposition: plan et règlement directeurs à Sécheron

Pour ces différentes raisons, je vous recommande de traiter les deux arrêtés conjointement et non de manière dissociée ce qui alourdirait le travail du Conseil Municipal sans réelle valeur ajoutée et risquerait de faire prendre du retard au projet de P+R et de logement étudiants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Rémy Pagani

M^{me} Claudia Heberlein Simonett, présidente de la commission de l'aménagement (Ve). Pour la troisième fois en quelques mois, notre commission était appelée à se prononcer sur ce secteur. Le terrain mérite incontestablement une valorisation; il est bien desservi par les transports publics et une densification s'impose. Ce plan directeur est un peu le dernier maillon manquant pour déclencher la réurbanisation.

La discussion de cette proposition en commission a mis en avant trois éléments nouveaux. Le premier concerne l'échange de deux parcelles et la question s'est posée de savoir s'il était judicieux de traiter cet échange dans une même proposition. Le maire nous a répondu par écrit dans une lettre annexée au rapport. La deuxième discussion s'est déroulée autour de la dérogation de la loi en vigueur concernant l'affectation qui, dans la zone, est normalement la suivante: 50% d'activités administratives, 50% d'activités industrielles, tandis que dans la proposition, une dérogation de 70%, soit 25%, était demandée. Cette dérogation crée un précédent qui donne des envies aux voisins, qui pourraient demander une égalité de traitement. Cela a été évoqué en commission et je ne pense pas que ce sera la dernière fois que nous en parlerons.

Troisièmement, dans le cadre de cet échange de terrains, qui finalement est resté dans la proposition, la Ville obtient la rue Kazem-Radjavi en état aménagé. Les commissaires se sont inquiétés par rapport à un aménagement de qualité dans cette rue, avec la possibilité de planter des arbres en pleine terre. Cette préoccupation majeure a conduit à l'acceptation d'un amendement dans ce sens.

J'ai terminé en tant que présidente de la commission de l'aménagement et je m'exprimerai plus tard au nom des Verts.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AGT). Pour des raisons de procédure, le bureau indique rapport oral dans l'ordre du jour, mais il a été envoyé aux membres du Conseil municipal il y a déjà six jours, mercredi ou jeudi passé. Les 80 membres du Conseil municipal ont largement eu l'occasion de le lire, et notamment M. Froidevaux, qui n'était pas présent à la seconde séance de la commission, malgré le fait qu'il avait demandé deux auditions. Il n'a donc pas pu entendre les personnes auditionnées, c'est-à-dire M. Pagani et le représentant du Groupe PP Holding SA.

M. Froidevaux, puisque c'est vrai qu'il a animé la première séance de la commission de l'aménagement, a souhaité que cette proposition soit scindée en deux. Pour lui, le second projet d'arrêté ne joue pas et il doit être traité d'une autre façon. Il n'est pas suffisamment complet pour figurer avec le projet d'arrêté I.

M. Pagani a été entendu lors de la seconde séance de la commission de l'aménagement durant laquelle nous avons traité ce dossier. D'autre part, il a rendu

Proposition: plan et règlement directeurs à Sécheron

une réponse écrite, laquelle est du reste annexée au rapport PR-730 A, je le répète à l'intention de M. Froidevaux. Sur le plan de la scission des deux projets d'arrêtés, je crois que la question a été bien traitée par M. le maire. Il n'y avait pas de raison de scinder la proposition en renvoyant à plus tard le second projet d'arrêté.

Concernant le premier projet d'arrêté et la création d'un parking de 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de 160 places pour la multinationale Japan Tobacco International (JTI), nous avons pu voir que si la multinationale avait en effet besoin de ces surfaces pour créer un siège unique – cette société est actuellement disséminée sur plusieurs sites de notre canton – le doute demeure quant à l'utilisation des 25% restants, qui devraient être attribués à des sociétés de biotechnologie. Mais les sociétés actives dans ce domaine ne se présentent pas au portillon et nous ne sommes pas tout à fait sûrs, en tout cas à l'heure actuelle, de pouvoir louer ces 25% de surface à des sociétés spécialisées en biotechnologie et en *high tech*.

Le groupe A gauche toute! s'était opposé, il y a quelques mois, à cette modification de zone et il ne voit donc pas avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de construire un grand parking de 560 places. D'autre part, il est vrai qu'un aménagement de la rue Kazem-Radjavi pourra être réalisé grâce à la taxe d'équipement. A cet égard, je crois savoir que la municipalité a mené une dure bataille pour amener cette société à accepter de payer une taxe d'équipement pour l'aménagement de cette rue. C'est là un des bons points de ce dossier.

Le groupe A gauche toute! s'est abstenu en commission et il votera contre ces deux projets d'arrêtés, estimant que cette proposition présente malgré tout plus de défauts que de qualités.

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste votera cette proposition. Il tient à souligner que ce projet tient compte des remarques exprimées lors du préavis du Conseil municipal à cette même proposition, à savoir que la taxe d'équipement soit payée entièrement par l'entreprise qui réalisera le bâtiment, afin que les aménagements extérieurs soient pris en charge et que puisse se développer un projet de qualité.

Nous avons vu dans le rapport qu'un concours avait eu lieu pour le bâtiment proprement dit, le bâtiment d'activités. Reste aujourd'hui à s'assurer que l'espace public autour de ce bâtiment sera bien un espace public de qualité. Nous avons auditionné le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, qui est attentif à la volonté de ce Conseil municipal, d'autant plus attentif qu'il a lui-même

convaincu l'entreprise Serono, qui est en face, de développer à son tour un projet d'espace public de qualité.

Le Parti socialiste souligne qu'il est tout à fait possible de développer un partenariat de ce type-là, y compris avec des entreprises privées quand il s'agit de défendre des espaces publics de qualité, tout simplement parce qu'un espace de qualité valorise le bâtiment, le projet d'architecture et, par là même, l'entreprise concernée.

Alors, pour être absolument sûrs que le projet qui se développera autour de ce bâtiment répondra à celui des bâtiments précédemment construits, nous avons proposé un amendement qui demande d'assurer des plantations en pleine terre. Pourquoi? Nous savons que, très souvent, des arbres dessinés sur des plans ne peuvent pas être plantés, tout simplement parce qu'on se situe au-dessus du parking. Il faut donc être très attentif au fait que le parking, ou toute autre infrastructure en sous-sol, soit en retrait pour réaliser des plantations de qualité.

En conséquence de quoi, le Parti socialiste approuvera cette proposition. Il recommande au Conseil administratif de suivre de manière très précise ce projet pour que la Ville se retrouve avec le projet d'espace public qu'elle a réclamé. Nous sommes d'ailleurs tout à fait convaincus que l'entreprise concernée saura le réaliser, car, encore une fois, un bel espace public permet de valoriser le bâtiment, qu'il soit public ou privé.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cette proposition, quoi qu'en pense le rapporteur, est une bonne proposition. On ne peut pas dire qu'elle sorte de la commission de manière idéale, mais elle demeure une proposition qui va dans le sens de ce qui est requis en ville de Genève, à savoir la mise en valeur des espaces de travail, la mise en valeur de l'acte que représente le travail, la mise en valeur de l'acte que représente celui de l'entrepreneur et la reconnaissance de l'existence des contraintes qui pèsent sur le fait que, ma foi, depuis le péché originel, il y a lieu que nous travaillions.

Parmi ces contraintes figure effectivement celle que non seulement il faut peiner au travail, mais que de plus il faut aussi s'y rendre. Le travail ne vient pas à nous, mais nous avons à subir la contrainte de venir chercher la réparation de la faute en affrontant les embarras de la circulation et les tracas du parking. Alors, pour une fois, dans cette ville, apparemment, nous avons la reconnaissance, c'est-à-dire que nous avons conscience qu'il y a lieu de prévoir, dans un lieu où nous nous retrouvons pour travailler, la nécessité de s'y rendre.

Il y a toutefois, dans cette proposition, un amendement voté par la commission qui procède de ce vieux négationnisme qui consisterait à dire que le travail

Proposition: plan et règlement directeurs à Sécheron

est si lourd que nous n'aurions, par hypothèse, pas besoin de procéder à cet acte de contrition supplémentaire qui est celui de s'y rendre.

Alors voilà que dans cette proposition, qui par son énoncé n'est pas très claire – on nous parle d'OMC, on nous parle de parking, on se souvient d'une votation et l'on confond volontiers – ce parking a indirectement trait au secteur des organisations internationales. Il se situe sur la passerelle de Sécheron et, en fait, il ne profite guère à l'OMC, mais il profite à chacun, à de nombreuses institutions, à de nombreuses entreprises, et ce dont il est question ici et que nous allons voter tous, j'imagine avec enthousiasme, même si, à entendre le rapporteur, il y aurait des réticences, c'est la réalisation d'un parking relais (P+R) qui fait partie intégrante du programme politique, même de ceux qui, par hypothèse, s'y opposeraient ce soir. Mais voilà, la politique est pleine de mystères...

Mais il est un amendement selon lequel il faut interdire le parking en surface sur les rues adjacentes au P+R. Voilà, de nouveau, cette négation fâcheuse. Ce parking en surface, il permet l'existence du travail, car il n'y a pas de travail sans visiteurs, ni de travail sans personne qui vienne requérir ou recevoir des prestations proposées dans ces bâtiments. Et les bâtiments sont nombreux, il y a des industries largement soutenues, des industries chimiques, des industries pharmaceutiques, des industries profondément honnies, en tout cas par 82% de l'électorat genevois, qui trouve que fumer est déplorable.

Mais il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ces entreprises requiert des mouvements. Et voilà que ce Conseil municipal s'apprêterait à voter une disposition qui interdit de parquer en surface! On aurait alors le sentiment que l'entreprise serait un lieu en vase clos. Mais ce n'est pas vrai! L'entreprise est un lieu d'échanges: 26 places en surface, par rapport à des milliers de mètres carrés de surface administrative, 200 logements étudiants. Mais on ne voudrait plus aucune place en surface...

Je me souviens, lorsque j'étais étudiant, j'avais une vie sociale assez remplie et la vie sociale des autres étudiants était aussi assez remplie, en particulier les étudiantes... Il y avait lieu d'avoir des places de parking en surface, parce que cela correspond à l'évidence de la vie... (*Rires.*) Et voilà que ce Conseil municipal veut faire 200 logements sans possibilité de rendre visite. Je demande effectivement quel concept anime cette proposition...

Une voix. Prendre le train!

M. Jean-Marc Froidevaux. Prendre le train, j'entends... Quelle triste vie! Mais effectivement il y a 200 appartements d'étudiants, c'est-à-dire 800 étudiants

globalement; il y a des milliers de mètres carrés de surface et on est en train de nous faire croire qu'un P+R va répondre à toutes les attentes. Mais ce n'est pas du tout le cas! P+R, c'est pour les pendulaires, là on parle de visiteurs.

Alors, une fois de plus, abandonnons cette espèce de doctrine et regardons comment fonctionne la vie! Comment fonctionne l'âme de chacun! Nous sommes tous mobiles, alors nous pouvons utiliser divers moyens. Mais 26 places de parking, c'est dérisoire, ça correspond à cette part minimale, celle de l'impotent, celle de la personne qui, à ces heures, ne se déplace plus en transports publics, parce qu'elle estime être en danger.

C'est mille et un exemples, c'est aussi celui de l'artisan, du plombier, qui arrive avec sa caisse à outils. Il va parquer où? C'est aussi celle du déménageur, qui va installer la jeune étudiante dans cet appartement. Ces places en surface procèdent simplement de la nécessité évidente. Eh voilà que cette proposition nous dit: «On va construire un lieu de vie, mais je vous interdis d'y vivre...» Alors, une fois pour toutes, abandonnons cette doctrine! Abandonnons cette vision extraordinairement étriquée de la vie! Permettons aux uns et aux autres de vivre, de s'épanouir, de respirer, d'ouvrir les bras, d'embrasser!

Tout cela nécessite un minimum de reconnaissance de l'existence de l'autre. Si, à chaque proposition, le premier réflexe de ce Conseil municipal est de la contraindre et de la corseter, mais que restera-t-il dans cette ville, sinon, en effet, des chevaliers à la triste figure... Ce n'est pas le but! Le but, c'est d'avoir des gens heureux. Alors, laissez-les vivre et restituez les places de parking! C'est le sens de mon amendement, que je dépose sur votre bureau, Madame la présidente:

Projet d'amendement

Supprimer à l'article 3 de l'arrêté I: «...et aucun stationnement automobile en surface».

M. Gilbert Schreyer (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe de l'Union démocratique du centre votera cette proposition telle qu'elle est présentée par le Conseil administratif. Elle nous paraît bien équilibrée et elle mettra en valeur ce quartier de notre ville. Par contre, nous refuserons les deux amendements proposés en commission.

Concernant les 26 places de stationnement, elles sont exigées par la Direction générale de la mobilité. Pour les plantations en pleine terre, ne renchérissons pas le coût de la construction en devant approfondir les sous-sols des immeubles projetés!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Tout d'abord, les Verts sont en principe en faveur du développement de ce site, mais, contrairement aux libéraux, nous sommes d'avis qu'une vie peut aussi s'épanouir sans se rendre à son lieu de travail ou aller visiter des étudiants en voiture. En ce qui concerne la surface, nous sommes assez d'accord avec la proposition telle qu'elle est sortie de commission.

Maintenant, ce qui nous préoccupe, c'est plutôt le sous-sol de ce périmètre, car, je l'ai répété à chaque fois que nous avons traité cet objet dernièrement, le quartier est déjà bien saturé avec l'augmentation du trafic due à un nombre important de parkings souterrains ou en surface, notamment à l'ONU, à Serono, à l'OMC et dans de nombreuses entreprises privées dans le secteur. C'est donc déjà bien assez. Imaginer 1000 places supplémentaires et des voitures qui créeront 2000 mouvements en plus dans ce secteur déjà saturé n'est tout simplement pas possible.

Nous nous sommes abstenus en commission parce que donner un signal négatif au développement du secteur et à la création de places de travail nous gênait, mais, entre-temps, les choses ont évolué. Le Grand Conseil a, dans sa dernière séance de la législature, voté un crédit de 26 millions de francs pour la construction du parking souterrain de l'OMC sur cette parcelle.

Nos collègues des Verts au Grand Conseil se sont opposés à ce crédit et ils se sont fait traiter d'enfants gâtés qui ne respectent pas les accords conclus. D'ailleurs, ces accords ont été conclus il y a seize ans et nous sommes d'avis que, depuis, les circonstances ont évolué, avec davantage de pollution et de voitures. Nous pensons qu'une organisation internationale peut être tenue à s'adapter aux circonstances du pays hôte.

Les autorités font passablement d'efforts pour réduire les nuisances du trafic. La population aussi en a ras le bol, on l'a vu lors des élections de ce week-end, où les résultats ont montré que nos idées convainquent toujours, puisque les Verts ont encore progressé. Alors, si nous disons non à ces projets de plan et règlement directeurs, ce n'est pas pour dire non au développement de l'économie et à la création d'emplois, mais c'est en raison de l'effet négatif de cet emplacement du parking. Nous trouvons irresponsable de construire un tel parking si proche du centre.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Excusez-moi de reprendre la parole pour mon groupe, mais il me semble que deux ou trois choses sont à éclaircir. Sécheron était une parcelle dévolue aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises de proximité. Mais, petit à petit, on a grignoté sur ce dernier espace en ville qui pouvait être mis à la disposition des petites entreprises pour l'offrir à des multinationales et, dans le cas qui nous occupe, à une transnationale assez importante.

Il se peut que tout le monde trouve que c'est une bonne chose. Pour ce qui nous concerne, nous espérons que les mêmes qui sont d'accord pour installer ces grandes entreprises sur cette parcelle seront ceux qui trouveront les espaces nécessaires aux petites entreprises de proximité pour qu'elles puissent remplir leur office. C'est là le premier aspect des choses.

En outre, j'aimerais apporter une petite réponse à M. Froidevaux, qui nous parlait du péché originel et du fait de le payer par le travail... Mais il semble que tout le monde ne paie pas le même prix et, en tout cas pour ce qui est de M. Froidevaux, vous transmettez, Madame la présidente, ce ne sont pas les milieux qu'il défend qui paient par leur travail!

Maintenant, on a parlé de l'espace public de qualité privé-public. Alors, en matière d'espace de qualité, je suis toujours étonnée d'entendre que les privés peuvent intervenir dans l'aménagement, et dans l'aménagement de notre ville. L'aménagement est un tout et c'est un travail collectif de la collectivité pour la collectivité. Je ne doute pas que les privés sont capables de créer des espaces parfaitement vivables pour les entreprises dans l'espace dans lequel elles se développent. Néanmoins, je ne suis pas sûre que ce soit en faveur de toute la population.

Maintenant, nous en venons au fond de ce que je voulais dire. Les Verts ont voté pour l'installation de cette deuxième plus grande transnationale du tabac du monde. Bien. Alors, oublié le développement durable, parce que là je suis en train de parler de la production intensive de tabac dans les pays qui fournissent cette entreprise! Oublié le commerce équitable, car on ne se préoccupe pas de savoir comment sera acheté ou vendu le tabac qui servira cette fameuse entreprise! Oublié le traitement digne des travailleurs dans les pays – et là je vais faire plaisir à M. Alexandre Chevalier – qui produisent le tabac! Oubliée aussi la fumée passive!

Il suffit de planter quelques platanes sur l'avenue et de supprimer quelques parkings pour que, tout d'un coup, cette entreprise devienne fréquentable et puisse s'installer sur un terrain qui était réservé aux petites entreprises. Là, il y a pour moi des contradictions inadmissibles que je ne peux pas ne pas dénoncer.

On ne peut pas avoir à la fois un discours qui dit que l'on se préoccupe de la vie et de la survie de nos concitoyens et imaginer – alors là c'est le cas très précis – que nous vivons dans une île et qu'il suffirait de préserver la vie des citoyens genevois pour se dédouaner et faire acte de préoccupations environnementales. J'espère que la préoccupation environnementale du groupe qui est en train de voter ce projet est un peu plus large.

C'est pour toutes ces raisons, plus d'autres, j'imagine, qui seront développées un peu plus tard, que mon groupe ne votera pas ce projet.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). J'imagine que c'est sans surprise aucune que vous apprendrez que le groupe radical accepte cette proposition. Il accepte cette proposition parce qu'il s'agit d'être cohérent et d'œuvrer en faveur du développement, qui peut également passer par la voie de la requalification de certains quartiers de notre ville.

Le projet sur lequel nous nous prononçons actuellement fait suite à différents projets précédents, notamment une modification de zones que le présent Conseil municipal a préavisée favorablement il y a quelques mois. Il s'agit donc d'être cohérent, d'aller de l'avant et de donner suite à des engagements pris, comme cela a pu être rappelé précédemment, relativement loin dans le temps. Effectivement, les engagements en relation avec l'OMC datent d'un certain nombre d'années et ceux pris dans le cadre du P+R remontent aux tractations avec la Confédération en relation avec la ligne du tram 13.

Aujourd'hui, il s'agit de finaliser ces engagements, de les concrétiser et de se prononcer sur des projets de plan et règlement directeurs. C'est vrai, comme l'a mentionné M^{me} Wenger, vous transmettez, Madame la présidente, que, dans le cadre des projets qui nous ont été présentés en commission de l'aménagement, on a mentionné la multinationale JTI, qui occupera l'ensemble des surfaces administratives de ce projet.

Pour ma part, je pense que nous devons nous féliciter de voir cette multinationale revenir dans le giron de la ville, car c'est autant d'emplois et de valeur ajoutée qui tomberont dans notre escarcelle. En outre, il faut remettre dans son contexte la problématique de ces fameuses 26 places de stationnement à ciel ouvert qui posent problème aux Verts, parce que, vu le périmètre en question, ces 26 places ne représentent strictement rien et elles ne sont que des positionnements idéologiques en vue de les supprimer.

Dans cette mesure-là, le groupe radical soutiendra l'amendement des libéraux et il votera la proposition telle que présentée par le Conseil administratif, qui inclut l'amendement des socialistes pour des plantations en pleine terre, de manière à garantir de l'espace public de qualité.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais tout d'abord m'étonner du changement de position du groupe A gauche toute! exprimé par sa représentante. Tout à l'heure, elle nous a expliqué que le projet du MEG donnerait du travail à des entreprises et, par là même, à des ouvriers. Mais lorsqu'il s'agit de construire un bâtiment à Sécheron, parce que c'est près de l'OMC et des institutions internationales, alors là, on oublie tout et on passe à autre chose!

Je voudrais aussi aborder la position des Verts et leur dire que la suppression de places de parking aboutit à plusieurs choses. D'abord, il y a une ignorance certaine de ce qui se passe avec les voitures des diplomates. Les diplomates se déplacent dans des voitures avec chauffeur. S'ils n'ont pas de place où s'arrêter, ces braves gens déposent leur patron, l'ambassadeur, le premier secrétaire, et ils tournent dans le quartier. Mais pendant qu'ils tournent, bien entendu, ils polluent, alors que, s'ils pouvaient se parquer, ils laisseraient leur voiture, couperaient le moteur et on n'aurait pas toute cette pollution!

Je voudrais aussi signaler qu'ils ne sont évidemment pas les seuls à tourner. Au fur et à mesure qu'on fait disparaître des places de parking, des gens tournent pour en trouver. Il y a un peu partout des parcs sauvages sur les trottoirs jusqu'au moment où les gens vont se coucher. Après, c'est le défilé des dépanneuses qui viennent ôter ces voitures qui n'ont pas trouvé à se garer ailleurs que sur des trottoirs, devant des entrées, à des endroits qui ne sont pas acceptables évidemment.

Il faudrait quand même rappeler ici qu'en fait on déteste les automobiles. Cela m'a été confirmé par les représentants des Verts à la commission de l'aménagement. Ils m'ont dit clairement que, même si les voitures ne polluaient plus, même si elles n'étaient plus bruyantes, ils n'en voudraient pas! Les voitures, c'est vilain, c'est méchant, il faut les enlever! Eh bien nous, nous ne sommes pas d'accord du tout et nous rappelons que la complémentarité des transports publics et des transports privés – votée par le peuple – est inscrite dans la Constitution genevoise. (*Protestations.*) Paraphrasant Pompidou, qui demandait aux députés de l'Assemblée nationale d'arrêter d'emmerder les Français, je vous demande d'arrêter d'emmerder les Genevois! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je voulais répondre à plusieurs interventions... (*Brouhaha.*) Je vais commencer par rappeler que, dans cette zone, on n'est pas en train de parler de supprimer des parkings. De loin pas! On va juste construire des parkings, des parkings à gogo! On va construire un parking pour l'OMC, un parking pour une multinationale du tabac, un parking pour les bâtiments de la Pharmacie Principale, d'autres parkings pour chaque entreprise située à cet endroit.

On va encore construire un P+R. Je vous demande pourquoi. Tout le monde va déjà venir travailler en voiture pour se garer dans son propre parking, puis on met encore un P+R doublement inutile parce que les gens auront leur propre parking et que nous sommes en plein centre-ville.

Nous sommes conscients que certaines places de parking sont de temps en temps nécessaires, mais nous ne parlons pas de celles-là. Nous parlons d'un quar-

tier qui sera complètement engorgé par un nombre de parkings totalement ingérable. D'ailleurs, personne encore n'a réussi à nous dire que le Canton avait prévu une gestion de toutes ces places et personne non plus n'a réussi à nous dire en commission comment sera géré le surplus de trafic à cet endroit.

Notre amendement en commission – parce que vraiment nous n'avons pas été extrémistes – ne demandait pas de supprimer tous ces parkings, ni d'empêcher les entreprises de créer des places de parc, il demandait juste de ne pas ajouter des places de parking sur le domaine public, parce que des places de parking en surface – rassurez-vous, Madame Magnin! – il y en aura à gogo... à foison!

Nous avons réclamé, à l'occasion d'autres propositions qui précédaient celle-là, les études d'impact que le Canton avait faites pour voir comment gérer toutes ces places de parking. Qu'avons-nous eu? Des études de faisabilité et pas d'étude d'impact! Est-ce parce qu'il n'y en a pas, ou parce qu'elles sont tellement catastrophiques qu'on n'ose même pas nous les montrer? Nous ne savons pas. La seule chose que nous avons pu voir, c'est que même les ingénieurs mandatés par le Canton pour réaliser ces études ont admis qu'un P+R n'avait rien à faire là, parce que c'est au centre-ville. D'ailleurs, il est déjà prévu que ce P+R ne sera bientôt plus un P+R.

Puis il a été dit qu'on ne sait pas comment on accédera à ce P+R. Il faudra transformer tout le quartier pour réussir à entrer dans ce parking, qui n'est pas un P+R et qui n'a rien à faire là. On nous dit aussi que les problèmes de bruit sont énormes dans cette zone, que les normes OPBruit sont souvent dépassées et qu'elles le seront davantage encore. Mais surtout – surtout – on nous dit qu'il n'y a toujours pas de solution. Je me suis farci tout le dossier – un nombre énorme de pages – et pas l'ombre d'une solution, Mesdames et Messieurs, pas l'ombre d'une solution!

Il faut donc arrêter de dire que nous voulons simplement supprimer des places de parking parce que c'est le dada des Verts! Nous ne parlons pas de cela ici. (*Brouhaha.*) Ensuite, je tiens à préciser que M^{me} Magnin déforme passablement les propos qu'elle met dans notre bouche. Alors, nous allons refaire ici le débat que nous avons déjà eu, même si parfois c'est un petit peu dur d'être compris.

Si M^{me} Magnin pense que nous ne voulons pas des voitures juste parce que c'est mal, je lui réponds que la droite a aussi ses nouveaux jouets et ses nouveaux arguments, quand elle nous dit que bientôt la voiture ne polluera plus... Non, ce n'est pas vrai! La voiture ne polluera peut-être plus en émettant du gaz carbonique comme maintenant, mais on est juste en train de trouver des solutions qui, pour l'instant, ne peuvent pas nous satisfaire.

Partout, des populations sont affamées et je vous rappelle quand même qu'on a produit des OGM uniquement pour que les céréales en question ne soient pas

consommables et que les gens ne puissent pas les manger, tout cela pour faire rouler nos voitures. Ce n'est pas une solution et nous ne pouvons pas le tolérer. Même si on trouvait un jour un moyen pour que les voitures ne polluent pas, elles prendraient toujours de la place sur l'espace public, voirie et trottoirs. Nous les Verts, nous continuons de dire que cette place doit aussi être dévolue aux autres protagonistes, notamment aux piétons et aux cyclistes. Nous ne pouvons pas vivre dans un espace complètement utilisé par des automobiles.

Je voulais quand même rappeler à M^{me} Wenger qui, comme d'habitude, est partie après son show... Non, elle est là, mais elle ne m'écoute pas... (*Brouhaha.*) Salika! Elle s'en fout! Je voulais lui rappeler que les Verts n'ont jamais accepté le projet de faire venir cette multinationale du tabac sur cette zone. D'ailleurs, les Verts ne soutiennent pas les multinationales du tabac autant que M^{me} Wenger, qui consomme peut-être plus que moi en tout cas...

Claudia Heberlein Simonett a rédigé un rapport de minorité pour expliquer l'opposition des Verts à l'installation de cette multinationale du tabac à cet endroit. M^{me} Wenger a aussi fait un rapport de minorité. Les Verts comme A gauche toute! se sont opposés à ce projet. Maintenant, si nous avons perdu tous ensemble, il n'y a pas lieu ici d'accuser les Verts sans aucune raison... (*Rires.*)

Je souligne que les Verts avaient essayé d'adoucir la précédente proposition en demandant des préavis négatifs à l'autorisation des parkings, mais nous avons évidemment perdu. Je sais maintenant que d'autres membres de ce Conseil municipal, qui ne sont pas forcément antibagnoles d'habitude, commencent à se rendre compte de l'ampleur de la catastrophe. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons réussi, en commission, à faire passer notre amendement qui enlevait quelques places de parking en surface.

D'autre part, nous avons aussi voulu, il y a quelques mois, demander une évaluation environnementale stratégique avant le démarrage de tout ce projet dont nous discutons maintenant, afin de déterminer l'impact du trafic sur les quartiers environnants. Evidemment, trois Verts pour et les autres commissaires contre, avec quelques abstentions... Donc maintenant, arrêtez de dire que les Verts sont incohérents! Les Verts sont très cohérents et, s'il vous plaît, n'ajoutez pas des places de parking juste parce que vous n'osez pas, une bonne fois, accepter trois places en moins! Là, on est vraiment dans des proportions délirantes.

M. Alexandre Chevalier (L). Quelle surprise et quelle déception, Madame la présidente, de constater que celles et ceux qui prétendent défendre l'intérêt de tous, la loi, le respect des principes, voire le respect de la Constitution, ne nous disent pas la vérité! Quelle déception de voir que les Verts, qui nous ont fait croire pendant toute une campagne électorale qu'ils étaient un parti pragmatique,

non dogmatique, qui avait des projets et ne faisait pas d'idéologie, continuent de s'arc-bouter contre les places de parking, parce qu'elles ne leur conviennent pas.

Un parti qui disait qu'il est juste de respecter ses engagements – on nous le rappelle souvent ici – et la loi, mais qui n'est même pas capable de respecter les choix de la majorité de la population et la Constitution, eh bien, et je le dis ici pour celles et ceux qui nous regardent et nous écoutent, cela signifie que les Verts nous mentent.

Au groupe A gauche toute! qui prétend s'intéresser aux ouvriers pour donner de l'emploi à celles et ceux qui en ont besoin, eh bien, je veux dire que c'est faux! On ne s'intéresse pas à eux, parce qu'on préfère faire du dogmatisme en critiquant des institutions qui ne sont pas dans la ligne de leurs préoccupations ou qui ne concernent pas directement leurs électeurs.

Il faut le dire ce soir, malgré les belles annonces, on ne nous dit pas la vérité ici. Encore une fois, on nous ment. Je suis désolé de constater que, finalement, ce sont les libéraux qui croient en l'avenir, les libéraux qui ont confiance dans les nouvelles technologies et dans une voiture plus propre... (*Brouhaha.*) Les libéraux respectent le choix des uns et des autres, le libre choix des transports et les besoins réels de la vie de tous les jours des uns et des autres. Nous libéraux, nous avons cette confiance et nous ne pouvons pas adhérer aux propos entendus ce soir. C'est bien évidemment pourquoi nous voterons un maximum de places de parking pour ce projet. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté par 37 oui contre 34 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission et par le plénum est accepté par 36 oui contre 34 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 45 oui contre 24 non (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 19, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable sous conditions aux projets de règlement et plan directeurs N° 29702-222.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de s'assurer en lien avec l'Etat de Genève que les garanties nécessaires à la réalisation d'un aménagement paysager qualitatif et continu, et prévoyant des plantations en pleine terre, de la rue Kazem-Radjavi, décrit à l'article 7 du projet de règlement, soient assurées.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander à l'Etat de Genève de préciser à l'article 6, alinéa 3, les capacités maximales des parkings projetés sur le périmètre, à savoir 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et 160 places pour le futur bâtiment affecté à des activités administratives (75%), industrielles et artisanales (25%) qui occupera la parcelle N° 4491.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à désaffecter la parcelle dp 4606A, selon TM 12/2009, d'une surface d'environ 168 m², et de la céder à l'Etat de Genève ainsi que la parcelle 5037B, d'une surface d'environ 65 m², selon TM 14/2009. En compensation, l'Etat de Genève cède gratuitement au domaine public de la Ville de Genève la rue Kazem-Radjavi une fois celle-ci aménagée aux frais de l'Etat de Genève.

Proposition: plan et règlement directeurs à Sécheron

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier toute servitude à charge et au profit des parcelles concernées dans le périmètre du plan directeur N° 29702-222.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, nous demandons un troisième débat.

La présidente. Votre demande doit être soutenue par plus du tiers des personnes présentes. Je la mets aux voix.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (33 oui contre 36 non et 1 abstention).

La présidente. Nous ferons le troisième débat demain, après les réponses aux questions orales.

- 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mars 2009 en vue:**
- du remaniement parcellaire entre la Ville de Genève et les propriétaires privés concernés par le plan localisé de quartier N° 29588, situé angle chemin Rieu/route de Malagnou;
 - de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs, frais de notaire et géomètre inclus, destiné à l'acquisition par la Ville de Genève à l'Eglise protestante de Genève d'environ 1416 m² de terrain nécessaires à la construction de logements sociaux et au paiement éventuel d'une indemnité aux bénéficiaires de la servitude de restriction d'affectation;
 - de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 2003, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;
 - de l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sur la parcelle, propriété de la Ville de Genève, issue du remembrement foncier en vue de la construction du bâtiment B3 destiné à des logements sociaux (HBM) (PR-687 A)¹.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La proposition PR-687 a été renvoyée à la commission des finances le 1^{er} avril 2009. Cette dernière a consacré sa séance du 22 avril 2009 à l'étude de cette proposition, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

Séance du 22 avril 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné par M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et Marie Fauconnet Falloti, responsable de l'unité opérations foncières

En préambule, M. Pagani se félicite de cette proposition, car elle illustre les recherches assidues de sites sur la commune en vue de la réalisation de loge-

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 5977.

ments. De son point de vue, la Ville a déjà fait une excellente opération avec l'Eglise protestante de Genève à la rue de Carouge. Dans la présente proposition, la configuration financière et politique est la même, et elle vise une nouvelle coopération entre la Ville de Genève et l'Eglise protestante.

Cela étant, il précise que le département a également d'autres stratégies, qui seront présentées au fur et à mesure au Conseil municipal, telles que des projets de partenariats public/privé, pour atteindre la création de 300 logements par année, dont une centaine par la Ville de Genève.

Il cède ensuite la parole à M^{me} Fauconnet Falloti pour la présentation de ce projet de construction.

M^{me} Fauconnet Falloti projette la diapositive du plan localisé de quartier (PLQ), lequel a déjà été examiné par la commission de l'aménagement le 7 avril 2009.

Elle précise que, d'un côté, il y a ce plan et, de l'autre, les aspects nécessaires à la concrétisation du projet de construction. Le site se trouve à l'angle du chemin Rieu et de la route de Malagnou, à proximité du bâtiment de l'Eglise protestante.

Ainsi, la présente proposition règle les aspects fonciers qui permettront la concrétisation du projet défini par le PLQ N° 29588.

Préalablement à ce projet, une demande de renseignements a été déposée, en 2005, entraînant la procédure d'élaboration d'un PLQ. Le but de cette démarche est de valoriser l'ensemble de ce périmètre et, pour la Ville de Genève en particulier, de valoriser le solde de la parcelle N° 1335 qui accueille l'école Le-Corbusier.

Description du projet

Le projet de logements prévoit une mixité sociale à raison d'environ 25% de HBM, 60% de HM et 25% de PPE. Le rez-de-chaussée sera dévolu à des activités, les logements se situant dans les étages supérieurs. La paroisse maintiendra ses activités dans ses locaux.

Ce projet prévoit également une amélioration au niveau du domaine public, par l'élargissement d'un trottoir et la réfection d'un tronçon de piste cyclable.

S'agissant des constructions, le grand bâtiment sera situé le long de la route de Malagnou et le plus petit – construit par l'Eglise protestante – derrière celui-ci. Le grand bâtiment sera réalisé conjointement par trois acteurs: la Ville de Genève, l'Eglise protestante et un propriétaire privé, mais chacun sera propriétaire de sa partie d'immeuble.

*Les conditions nécessaires à la réalisation du projet*Partie acquisition du projet

En l'état, le solde de la parcelle N° 1335 ne permet la construction que d'une partie du bâtiment. La Ville de Genève s'est donc engagée à acquérir 1416 m² de terrain à l'Eglise protestante, par le biais d'une convention signée en 2008, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal.

Cette acquisition correspond à 1728 m² de droit à bâtir. Le mètre carré revient à 660 francs, soit au total 934 560 francs.

La partie B3 du bâtiment relative à la Ville est celle qui se situe en pignon, à côté de l'école Le-Corbusier.

Les aspects fonciers du projet

Quant aux aspects fonciers, ils impliquent la radiation de la servitude de restriction d'affectation qui grève la réalisation du projet, au profit des villas des deux côtés de la route de Malagnou.

Ces servitudes doivent donc être levées et la première démarche a été d'entrer en négociation avec les propriétaires. Pour l'instant, cette démarche n'a pas eu beaucoup de succès.

Cependant, dans un cas de levée de gré à gré, la Ville de Genève peut prévoir une indemnisation. Si une telle proposition n'aboutissait pas, la Ville pourrait, à ce moment-là, envisager l'expropriation, prévue par la loi.

En effet, étant donné que le PLQ prévoit la réalisation de 60% de logements sociaux, la loi dite Geromini (art. 6A de la loi générale sur les zones de développement) est applicable.

L'autre volet foncier consiste à octroyer une servitude de distance et vue droite pour la construction d'un petit bâtiment par l'Eglise protestante. Le PLQ prévoit un bâtiment de quatre étages sur pilotis en lieu et place d'un bâtiment de quatre étages initialement prévu. En rehaussant ce bâtiment, les distances et vues droite ne sont dès lors plus respectées, d'où la nécessité d'établir une servitude de distance et vue droite de 342 m² sur la parcelle Ville de Genève. En contrepartie, une indemnité de 150 francs/m² sera versée à la Ville de Genève.

Le dernier aspect foncier que le département souhaite soumettre au Conseil municipal consiste en l'octroi d'un droit de superficie de nonante-neuf ans à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour le bâtiment B3. Le montage du projet n'est pas aussi avancé que le précédent, et l'assiette définitive du droit de superficie sera définie une fois que l'autorisation de construire sera accordée.

A noter que cette construction sera conçue selon les normes Minergie et que, à l'échéance du droit de superficie, il est prévu une indemnité en faveur de la Ville.

Enfin, l'idée est d'impliquer les partenaires du projet au plus tôt, afin qu'ils participent au montage total de cette opération.

En résumé, cette proposition comprend un remaniement parcellaire, une acquisition de terrain, la radiation de la servitude de restriction d'affectation, l'octroi d'une servitude de distance et vue droite, et l'octroi d'un droit de superficie, afin de concrétiser un projet de construction de logements sociaux.

Questions de la commission et réponses

De fait, un accord a été signé en mars 2008. A la lecture de ce dernier, au chapitre des conditions suspensives, il est précisé que l'ensemble de la procédure auprès du Conseil municipal, avec les délais référendaires échus, doit être achevé d'ici au 30 septembre 2009. Or, la présente proposition déposée par le Conseil administratif date de mars 2009.

Pour quelle raison s'est-il écoulé une année pour présenter ce projet au Conseil administratif pour ensuite le déposer auprès du Conseil municipal? Est-ce une manière de presser le Conseil municipal?

M^{me} Charollais précise qu'il n'y a aucune volonté de pression sur le Conseil municipal quant au délai. Il est tout à fait possible de renégocier ce point de la convention, si la question du délai devait poser un problème. D'autre part, il faut savoir que cette convention a été signée préalablement au démarrage du PLQ, sur la base de la demande renseignements.

En outre, toute la démarche dépendant du Canton a pris beaucoup plus de temps que prévu, ce qui a retardé le travail des services de la Ville, bien qu'ils auraient souhaité présenter cette proposition plus rapidement.

M. Pagani ajoute que l'élaboration des PLQ est complexe, ce d'autant plus qu'il faut se manifester régulièrement auprès du Canton pour que la procédure avance. Il ajoute que toutes les parties impliquées dans ce projet sont de bonne composition et qu'aucune pression n'est mise sur le Conseil municipal.

Quel est le potentiel de logements?

Le projet global comprend une centaine de logements, dont 26 d'entre eux seront construits par la Ville.

Quelle est la typologie des logements? Les logements de la Ville seront-ils des logements sociaux?

Il y aura des PPE dans la partie construite par le propriétaire privé, des HM dans celle construite par l'Eglise protestante et des logements sociaux pour la Ville de Genève. S'agissant du petit bâtiment construit par l'Eglise, il y aura un mélange PPE et HM.

Lors de la négociation du prix du terrain à 660 francs/m², a-t-on pris en compte la valorisation du terrain, tant pour l'Eglise protestante que pour le propriétaire privé?

Le calcul de 660 francs/m² s'est appuyé sur la base d'une densité de 1,2.

Cette même commissaire entend bien que le prix du terrain a été calculé en fonction de la densité, mais insiste sur le fait qu'il n'a pas été tenu compte de la valorisation apportée aux propriétaires.

Dans ce cas précis, c'est le PLQ qui permet à chacun, y compris à la Ville de Genève, de bénéficier de cette valorisation. Tout le monde est gagnant. La Ville peut construire sur un terrain sur lequel elle ne le pouvait pas auparavant, parce qu'il était trop petit.

M. Pagani précise que le sens même d'un PLQ est de se donner des droits à bâtir et de les répartir. Dès lors, il n'y a pas moyen pour un des acteurs de demander une rétrocession, puisque tout le monde y gagne. La valorisation du terrain est prise en compte dans le prix du mètre carré.

S'agissant du risque de recours par les propriétaires de villas à propos des servitudes, quel serait le délai de réalisation dans ce cas de figure?

M. Pagani observe que les servitudes croisées sont là en tant que leviers de négociations, «pour faire la guérilla». Cependant, ses services mettront tout en œuvre pour aboutir à un compromis qui permette la mise en œuvre rapide du projet.

Quel sera le nombre de logements dans les parties construites par l'Eglise protestante (HM) et le propriétaire privé (PPE)?

Il y aura un total de 100 logements sur ce site, dont plus de 60% de la surface en logement social, soit HM et HBM.

Discussion et vote de la commission

Les explications et réponses reçues de la part de M. Pagani et de ses services au sujet de cette proposition étant claires et complètes, le président constate que cette proposition ne suscite pas une plus ample discussion au sein de la commission. Il propose de procéder au vote de la proposition PR-687.

Mise aux voix, la proposition PR-687 est acceptée à l'unanimité de la commission (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: Les annexes nécessaires (projet de plan localisé de quartier N° 29588, plan de servitude, convention entre l'Eglise protestante de Genève, M. Thierry Leyne et la Ville de Genève) à la compréhension de cette proposition sont contenues dans la proposition PR-687 déposée par le Conseil administratif en mars 2009. Elle figure intégralement dans [intraCM/documents/propositions CA au CM/2008-2009 \(166°\)](#).

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Chacune et chacun ici aura pu prendre connaissance de ce rapport. Je le rappelle, ce projet d'arrêté a été voté à l'unanimité de la commission. Au fond, c'est très simple. En résumé, cette proposition comprend différentes conditions pour réaliser un projet de logements, dont plus de 60% de logements sociaux. Il est donc important que cette proposition soit rapidement votée, afin que ces constructions puissent démarrer.

J'ajouterai que, s'agissant de logement social, cette initiative est également à saluer de la part des services de notre maire, M. Pagani, puisqu'il s'agit d'une coopération entre l'Eglise protestante de Genève et la Ville de Genève. Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport.

Pour le *Mémorial*, une dernière chose... Il conviendrait de modifier, pour être tout à fait exact, à la page 2, dans la description du projet, mais vous l'aurez toutes et tous lu ainsi et corrigé: «Le projet de logements prévoit une mixité sociale à raison d'environ 25% de HBM, 60% de HM et 25% de PPE.» (*Corrigé au Mémorial.*) Sans ce mot «environ», on arrive à un total qui dépasse 100%, ce qui n'est pas le cas.

Je vous remercie donc d'accepter le projet d'arrêté comme l'a fait la commission des finances, c'est-à-dire de le voter à l'unanimité.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste quelques mots pour dire, en incise, que le troisième débat sur le projet d'arrêté PR-730 voté il y a un instant doit avoir lieu demain impérativement, puisque nous sommes tenus par des délais. Si ces délais ne sont pas respectés, le Conseil d'Etat considérera que c'est d'office adopté. Par conséquent, si votre

Conseil municipal veut rester dans la course, si j'ose dire, il doit impérativement voter le projet demain.

Ceci étant, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle nos objectifs de construire ou d'aider à construire 300 logements par année. Cette proposition fait partie des objectifs contenus dans le plan directeur communal. Il est question de faire construire soit en aidant les promoteurs, en l'occurrence l'Eglise protestante de Genève, soit en droit de superficie, avec notre Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il est question de 100 logements; 60% sont des logements locatifs, dont une bonne partie, celle qu'il reviendra à la fondation de construire, sont des logements HBM qui seront mis sur le marché à 3650 francs la pièce par année.

L'un des objectifs de notre municipalité consiste à rendre disponibles en tout cas 100 logements de ce type par année. Nous en prenons le chemin, je m'en félicite et je vous félicite de cette unanimité. Elle veut dire que nous allons tous dans la bonne direction et, surtout, que vous êtes tous derrière le Conseil administratif pour parvenir en fin de législature à cet objectif.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (59 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'engagement réciproque entre l'ensemble des propriétaires signé les 12 février et 5 mars 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord, signé les 12 février et 5 mars 2008, entre le Conseil administratif, l'Eglise protestante de Genève et M. Thierry Leyne en vue de se soumettre à toutes les conditions qu'imposera le plan localisé de quartier

N° 29588, situé à l'angle du chemin Rieu et de la route de Malagnou, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs, frais de notaire et géomètre compris, en vue de l'acquisition d'environ 1416 m² de terrain à l'Eglise protestante de Genève et du versement éventuel d'une indemnité aux bénéficiaires de la servitude de restriction d'affectation inscrite au Registre foncier le 23 juillet 1935 sous le numéro 44321.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes nécessaires à la réalisation du plan localisé de quartier N° 29588 à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 6. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à octroyer un droit de superficie distinct et permanent pour une durée de 99 ans à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour la construction du bâtiment B3 sur la parcelle issue du remembrement foncier prévu dans le plan localisé de quartier N° 29588 situé angle chemin Rieu/route de Malagnou. Il est autorisé à convertir cet accord en acte authentique.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Motion du 16 septembre 2009 de M^{mes} Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Edgar Bordier et Salvatore Vitanza: «Une réglementation pour le respect de nos préaux» (M-880)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre de pétitions et de lettres de parents d'élèves demandant le respect de la propreté (seringues usagées, briques de verre, préservatifs, etc.) dans les préaux de nos écoles;
- les plaintes de voisins concernant les bruits dus souvent aux dégradations faites dans les préaux d'écoles la nuit;
- le fait qu'une catégorie de personnes a élu domicile de nuit dans nos préaux depuis cet été,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à instaurer un «règlement concernant l'utilisation des préaux», avec l'interdiction d'accès entre 22 h et 7 h;
- à le mettre en évidence à chaque entrée de préau;
- à donner les compétences nécessaires aux agents de sécurité municipaux et autres acteurs de respects cantonaux, afin d'évacuer les lieux en cas de non-respect ou d'abus, voire de sanctionner par des amendes en cas de nécessité.

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je répéterai ce que je vous ai dit tout à l'heure, cette motion est devenue urgente parce que nous devons réglementer nos préaux d'écoles. Entendez bien que nous ne vous demandons pas, dans cette motion, de les fermer, mais de les réglementer! Il y a une grande différence entre les deux.

Nous ne voulons pas transformer nos écoles en bunkers, nous voulons juste en faire un havre de sécurité pour nos enfants pendant la période scolaire et une sympathique aire de jeu en dehors des heures scolaires. Néanmoins, à certaines heures, nous voulons une aire de respect des habitants aux alentours, qui ont le droit de dormir et de vivre en paix dans leurs logements respectifs.

Il n'est en effet pas normal que les gens viennent jouer au basket à 3 h du matin dans des préaux d'écoles, comme on l'a vu lors du traitement de certaines

¹ Annoncée, 1668. Motion d'ordre, 1793.

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

pétitions. Il n'est pas normal que des personnes viennent se droguer pendant les heures de cours dans les préaux d'écoles. Il n'est pas normal non plus que certains parents assistent aux récréations depuis l'extérieur du préau afin de s'assurer de la sécurité de leurs propres enfants. (*Brouhaha.*)

Le groupe radical demande dans cette motion un règlement. Rien d'autre. J'insiste bien là-dessus, parce que, lors du débat sur l'urgence, j'ai entendu des personnes dire qu'elles ne voulaient pas que nos préaux deviennent des bunkers. Je le répète, nous ne demandons pas une fermeture des préaux, mais que la commission, ou le Conseil administratif, étudie un règlement. Ainsi, les professeurs, les parents d'élèves, les habitants pourront s'en servir pour appeler les services concernés, qui le feront respecter.

Nous ne demandons rien d'autre que de la sécurité pour nos enfants et pour nos concitoyens.

Préconsultation

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je serai très brève. Nous demanderons l'étude de cette motion en commission de la jeunesse et des sports, où nous pourrions écouter les deux magistrats concernés, M. Manuel Tornare, puisqu'il s'agit de préaux d'écoles et que très souvent les problèmes sont dus à des jeunes, et M. Pierre Maudet, puisque la motion demande de la sécurité.

Je pense que cette commission pourra très bien faire ce travail, de manière approfondie, sans entrer dans une problématique archisécuritaire, ou antijeunes, ou anti je ne sais qui... Mais nous pourrions très bien en discuter sereinement en commission et ne pas faire le débat ce soir en plénum, car il pourrait être perturbé par certains résultats récents d'élections...

M^{me} Danièle Magnin (L). Mes chers collègues conseillers municipaux, le groupe libéral demandera le renvoi direct au Conseil administratif. En effet, nous avons constaté, la police genevoise a constaté qu'avec des caméras de sécurité installées dans les préaux d'écoles, comme c'est le cas au Grand-Saconnex, on assiste à une baisse très importante des déprédations.

Nous estimons que la sécurité de nos enfants passe avant le déroulement d'une certaine vie sociale après les heures où, normalement, les bonnes gens sont au lit. (*Rires.*) Cela vous amuse peut-être, mais si notre société est dans l'état où elle est actuellement, c'est parce qu'on ne surveille pas nos enfants! Les mineurs, enfants et adolescents, doivent être rentrés chez eux à 10 h le soir! Les préaux d'écoles n'ont pas à être ouverts à ces moments-là. (*Protestations.*) Je me permets

de vous rappeler qu'en France on contrôle l'entrée et la sortie des enfants dans les écoles et que les préaux sont fermés, ce qui n'est pas le cas chez nous. (*Brouhaha.*) Une surveillance accrue est absolument indispensable.

Or nous pensons qu'un simple règlement ne suffira pas. Un principe de science politique de base veut que faire des menaces que l'on ne peut pas appliquer est une erreur majeure. Nous ajouterons donc un amendement que nous annoncerons plus tard. Il demandera la fermeture des préaux d'écoles de 10 h du soir à 7 h, voire à 8 h le matin, quand les enfants doivent entrer en classe.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, je vais revenir sur ce qui vient d'être dit: un règlement ne servirait à rien, il n'apporterait aucune solution... Cette motion M-880 nous demande un règlement sur les préaux. On nous demande donc un règlement qui ne servirait à rien... (*Rires.*) Mais c'est justement la position des Verts sur cette motion! On a un problème dans les préaux et on pense qu'un règlement changera quelque chose.

Que dira l'article premier de ce règlement? Il est interdit de se piquer dans les préaux... Nous ne pensons pas que ce soit forcément très efficace comme proposition. Cette motion est une de ces énièmes motions sur la sécurité dans les préaux. La sécurité est un vrai problème auquel le magistrat Tornare donne son plus grand soin et nous avons déjà souvent discuté des solutions à employer.

Mais, de grâce, un règlement d'utilisation me semble être la solution la plus hypocrite qui nous ait été proposée jusqu'à maintenant! Elle est inefficace, elle est irresponsable, elle est un brin populiste également.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, «irresponsable», je ne crois pas! Vous transmettez, Madame la présidente. Lorsque la prévention et le respect du bien commun ne suffisent plus, il faut alors sévir pour maintenir cet équilibre fragile. C'est ce que propose cette motion et j'aimerais rappeler que nous avons déposé, il y a plus de quatre ans, une motion similaire qui avait été refusée alors. Aujourd'hui, d'autres reviennent là-dessus.

Une voix. C'est de la récupération radicale...

M^{me} Catherine Buchet-Harder. Comme l'a dit mon collègue Jacques Hämerli tout à l'heure, j'étais déjà intervenue à ce sujet le 3 octobre 2009, à la suite

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

de ce qui s'était passé dans le préau des Grottes, un exemple mentionné par la presse, grâce – et je vous le rappelle – à l'intervention de mères qui en avaient marre de trouver dans ces préaux des seringues usagées.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons un sérieux problème et nous ne pouvons pas ne pas soutenir un tel projet. Il est inadmissible, et je ne mâche pas mes mots, que des enfants puissent se blesser ou trouver des objets inadéquats dans leur espace de jeux. Ces espaces appartiennent aux enfants et ont été créés pour eux.

Puisque la sécurité et la propreté ne sont pas assurées, malgré tous les efforts consentis, passons alors à la vitesse supérieure, celle de la fermeture des préaux à des heures où personne ne devrait y être de toute manière! Pour ces parents qui, eux, veillent sur leur progéniture, nous aimerions toutefois souligner la troisième invite de cette motion radicale, qui demande entre autres de «donner les compétences nécessaires aux agents de sécurité municipaux»... (*Brouhaha.*)

La présidente. Le groupe libéral, qui est juste à côté de l'oratrice, pourrait-il faire silence? C'est très désagréable. S'il vous plaît, Madame de Coulon! Je vous remercie, c'est très gentil.

M^{me} Catherine Buchet-Harder. Merci, Madame la présidente. Cette motion des radicaux aurait pu être directement discutée avec leur magistrat, M. Pierre Maudet, en charge de la sécurité. Il aurait pu les renseigner sur les compétences votées récemment au Grand Conseil.

Pour résumer, nous sommes responsables de veiller au bien-être de tous nos concitoyens. La famille étant très importante à nos yeux, l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Quant au groupe socialiste, nous n'entrerons pas en matière et nous ne voterons pas cette motion, de même que nous avons refusé son urgence tout à l'heure. En effet, nous considérons que demander un règlement sur l'utilisation des préaux et l'interdiction d'accès entre 22 h et 7 h est vraiment une mesure totalement inadéquate.

Malgré les affirmations de M^{me} Richard tout à l'heure, qui nous dit que ce n'est effectivement qu'un règlement, on se rend bien compte que, derrière ce règlement et dès lors qu'il serait institué, arriverait obligatoirement la demande de fermeture des préaux, puisque c'est ce dont il s'agit en réalité. On nous parle simplement d'un règlement, d'un texte affiché à l'entrée, mais il faudra ensuite

le faire respecter. Comment faire respecter une interdiction d'accès pour un certain horaire s'il n'y a pas une barrière, un portail ou quelque chose qui peut être fermé?

En plus, pour appliquer d'abord ce règlement et ensuite cette fermeture physique, il faudra effectivement utiliser des agents municipaux, qui dépendent d'ailleurs du département de M. Maudet, magistrat radical. Or ce travail de fermeture et de surveillance se retrouvera en fait devoir être effectué aux horaires où ces agents ne travaillent pas, en tout cas dans la situation actuelle.

On nous parle en réalité d'un règlement, mais toute une série de mesures devraient en découler. Elles auraient également un impact financier, que ce soit au niveau des obstacles physiques à créer ou des salaires à payer en plus. C'est la raison pour laquelle cette motion est un leurre total et nous ne l'accepterons pas.

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais vous rappeler qu'il y a six ou sept ans il y a eu un meurtre – un meurtre, un homicide – dans le préau de l'école des Pâquis et que la police genevoise a dû faire très vite pour enlever le corps avant l'arrivée des enfants à l'école. Cela vous laisse apparemment totalement indifférents. (*Protestations.*)

Dans d'autres pays, des mesures drastiques ont été prises pour protéger les préaux d'écoles, parce qu'il y avait eu des drames. Alors, si nous devons attendre des drames dans notre belle ville, je trouve que c'est une attitude absolument irresponsable. La moindre des choses que nous puissions faire, c'est de prendre des mesures de prévention.

Oui, un règlement affiché la nuit sans personne pour le faire appliquer, ce n'est pas efficace. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de règlement. Il faut simplement y ajouter une ou deux choses. D'abord, il faut se rappeler que pour toute école il y a un concierge. Eh bien, le concierge, à 10 h du soir, il va fermer son préau et, s'il ne veut pas aller le fermer à 10 h du soir, on installe un système électrique, comme il en existe dans les locaux de cases postales de la Poste. Clac! A 9 h, ça ferme! Eh bien là, pareil, à 10 h, ça fermera et ça ne rouvrira pas avant le lendemain matin!

Je voudrais aussi vous rappeler que, lorsque les lieux sont fréquentés la nuit par des consommateurs de stupéfiants, cela signifie précisément que la surveillance n'est pas suffisante. Autour du bâtiment du Centre médical universitaire situé juste en face de chez moi, il y a une grande esplanade en direction du sud – si on peut l'assimiler à un préau d'école. Il y avait des SDF, ou des gitans, je ne sais pas exactement quels noms leur donner, des Roms... (*Chahut.*) Je ne veux justement choquer personne...

La présidente. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît!

M^{me} Danièle Magnin. Ces gens s'étaient installés là. Ils avaient un endroit pour faire leurs besoins, un endroit pour la poubelle, un endroit avec des matelas, un endroit où ils mettaient leurs affaires, leurs habits... Eh bien, cela peut aussi arriver sur un de nos préaux, et ce n'est pas parce que c'est un préau «universitaire» que cela change grand-chose.

Nous trouvons que toutes ces attitudes-là ne correspondent pas à ce que l'on veut pour l'école de nos enfants.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, protéger nos enfants... Voilà un bien joli slogan et un slogan qui recouvre bien des choses! De quels enfants parlons-nous? Les petits? Les ados? Les nôtres? L'adolescent? Vous souvenez-vous de votre adolescence? J'imagine que personne dans cette enceinte, comme moi-même d'ailleurs, n'est né à l'âge qu'il a aujourd'hui...

Vous vous souvenez de la nécessité que nous avons de nous rencontrer dans des lieux que nous connaissons déjà. Or le lieu le plus connu et le plus adapté à nos rencontres était le préau. Et vous et moi, nous avons fréquenté ces préaux. Et vous et moi, nous avons joué au ballon dans ces préaux et, à l'époque, je ne me souviens pas que nous ayons été considérés comme une population à risques pour les enfants, c'est-à-dire les frères de ceux qui sont dans les préaux le soir, après 9 h, ou même nos propres enfants.

Je ne sais pas de quoi nous sommes en train de parler. J'ai été élevée dans un pays où les écoles et les préaux sont fermés, est-ce que vous croyez que pour autant cela a empêché la délinquance, la drogue? Non! Le problème n'est pas dans l'interdiction, et nous le savons tous. Vous êtes tous en train de vous faire plaisir et de vous faire peur en vous racontant des histoires compliquées et des histoires de romans policiers.

Oui, je connais quelqu'un qui a trouvé une seringue dans un préau! Oui, je connais une personne qui s'est fait agresser! Est-ce pour autant que nous devons garder tous nos adolescents à la maison? Parce qu'il faut aussi vous rappeler, vous qui vous faites les défenseurs ou les accusateurs de cette jeunesse, qui sont vos enfants et les miens, ou en tout cas vous poser la question de savoir qui ils sont.

Existe-t-il des endroits spécifiques et des structures où les adolescents pourraient se rencontrer? Peu et visiblement pas très adaptés à leurs besoins, puisqu'ils ressentent la nécessité de se retrouver dans les préaux. Ils y sont aussi, il n'y a pas que la population dont vient de parler la représentante libérale – Madame la présidente, vous transmettez. J'ai envie de dire: soyons très prudents! Soyons très

prudents avant de peindre le diable sur la muraille! Soyons très prudents avant de stigmatiser une population ou une autre! Quant à dire qu'ils viennent de là ou d'ailleurs, nous aussi, nos enfants aussi et nos enfants de tous âges!

Alors, effectivement, là où je suis d'accord, c'est que pendant les heures de cours, ces préaux devraient être libres de tout bruit pour favoriser chez nos enfants la concentration nécessaire à l'étude.

Pour le reste, occupons-nous effectivement des adolescents et créons pour eux – nous sommes là pour le faire – des espaces qui leur conviennent et qui leur donnent envie de quitter la fréquentation de ces préaux! Quant à rédiger des règlements, formuler des interdictions et créer une police spécifique pour ces gens-là, c'est-à-dire nos propres gosses, vous me verrez vraiment confuse, mais il est hors de question que nous votions quoi que ce soit dans ce sens!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs, je vois que les propositions évoluent. Nous parlons maintenant de fermer les préaux et nous ne savons plus très bien où nous en sommes. Il faudrait que l'on nous dise s'il s'agit d'un règlement ou d'une fermeture. Bon, je vais revenir sur ce que j'ai entendu... Nous le savons, les préaux sont dans un état déplorable le matin et c'est inacceptable. Nous en avons parlé plusieurs fois et nous avons déjà essayé de trouver des solutions à ce problème difficile rencontré en ville de Genève.

Nous avons déjà cité les Grottes et je pense que c'est un bon exemple. L'école des Grottes se trouve au cœur du quartier. Si vous voulez fermer le préau, en restreindre l'accès, combien de kilomètres de barrières vous faudra-t-il? (*Brouhaha.*) Combien de kilomètres de barrières faudra-t-il en ville de Genève pour une mesure, comme je l'ai dit avant, qui sera de toute façon inefficace, puisque vous ne ferez que déplacer le problème à l'extérieur du préau?

Que la seringue se trouve à 1 m à l'intérieur de ce préau ou devant la porte du préau le matin, nos enfants seront-ils plus en sécurité? Evidemment non! Il faudra sécuriser tout le chemin de l'école, mais comment allez-vous faire? Vous voulez mettre des barrières le long des trottoirs? Nous voyons que nous n'arrivons à aucune solution.

Je pense qu'il faut peut-être aller un peu plus loin que ce qui a déjà été proposé et faire en sorte qu'il y ait une présence plus importante des agents de sécurité municipaux (ASM). Mais là un travail d'ilotage se fait pour connaître les problèmes. Nous savons que le service de nettoyage est organisé le matin dans les différents préaux et un maximum est fait.

Mais, de grâce, n'instrumentalisez pas la sécurité des enfants! Vous vous en souciez bien moins le mois passé quand nous parlions des problèmes de station-

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

nement et de voitures dans les préaux! Pourtant, nous savons qu'il y a bien plus d'accidents dans ces cas-là. S'il vous plaît, n'instrumentalisez ni les problèmes de drogue, ni les problèmes de sécurité de nos enfants! Je vous invite à refuser cette motion.

M. Simon Brandt (R). En préambule, le groupe radical, par ma voix, tient à s'excuser auprès du groupe écologiste. Effectivement, nous aurions dû préciser que ce règlement visait uniquement à s'attaquer aux voitures des criminels... (*Rires.*) Là, peut-être, le groupe des Verts nous aurait écoutés.

C'est vraiment scandaleux de venir nous dire que les voitures représentent le principal problème dans la ville, qu'une voiture garée est plus dangereuse pour un bambin qu'un dealer, qu'une seringue par terre ou des éclats de verre. On voit véritablement que vous êtes dans un autre monde, où on va combattre, tel don Quichotte ses moulins, les parkings en disant que le principal problème de sécurité à Genève est là...

Au passage, la dernière fois que j'ai entendu un tel discours monomaniacal sur un sujet, c'est lors de la campagne électorale sur les frontaliers. Maintenant, des partis qui sont les premiers à venir se plaindre de la poussée de ceux qu'ils qualifient de populistes font le lit de ces mêmes partis avec les discours qu'ils tiennent ce soir. C'est facile de dire que les gens ont tort quand on refuse de voir la réalité...

Mais, Mesdames et Messieurs, il faut arrêter de réfuter des problèmes au prétexte que ceux-ci vous déplaisent et que vous avez décidé que l'ennemi numéro un à Genève était la voiture. Ces personnes-là pourraient peut-être faire une annonce avec le Mouvement citoyens genevois (MCG) contre les voitures frontalières... Un axe écolo-MCG serait un beau combat! Non, Mesdames et Messieurs!

C'est comme lorsqu'on nous dit ce soir que des mesures de sécurité dans nos préaux coûteraient trop cher... Comment allons-nous mesurer la vie et les biens des personnes? Combien allez-vous demander à des parents de payer pour que leurs enfants aillent en toute sécurité à l'école? Etes-vous prêts à assumer la responsabilité politique le jour où il y aura un accident? Je me rappelle l'affaire du préau des Vollandes. Je venais d'entrer au Conseil municipal quand il y a eu ce débat dans le préau, auquel j'étais le seul élu de cette salle à participer, avec le président du MCG. Je ne m'étonne pas de voir des partis populistes progresser quand d'autres qui se veulent responsables et gouvernementaux oublient de tels problèmes.

Il y a trois écoles dans la vie. Il y a l'école des populistes, qui font des constats mais ne proposent pas de solutions, parce qu'ils s'en nourrissent. Il y a celle des idéalistes. Pour eux, il n'y a pas de problèmes, donc il n'y a rien à régler. Enfin, il

y a les gens responsables, comme le groupe radical, comme l'Entente. Ils disent qu'il y a des problèmes et ils tentent de proposer des solutions.

C'est bien facile de déposer des motions à longueur de soirées pour demander la libération d'un sans-papiers qui n'est pas en ville de Genève, ou pour nous dire qu'il faut combattre la voiture... Mais là, Mesdames et Messieurs, nous revenons au fondement même de ce qu'est une municipalité: la proximité, les préaux, jusqu'à preuve du contraire, sont bien de compétence municipale!

On nous fait le procès que nous voulons fermer des préaux. Mais c'est au contraire si rien n'est fait qu'on finira par fermer les préaux au public! Par cette motion, que demandons-nous? Une base légale pour donner la compétence à la sécurité municipale, à la gendarmerie, à la police judiciaire d'expulser les gens qui n'ont rien à faire dans les préaux!

Je crois être dans cette salle un de ceux qui est le plus proche sorti de l'adolescence. En école obligatoire, on est scolarisé jusqu'à 18 ans environ. Or quels sont les élèves de ce canton qui ont le temps d'aller jouer dans les préaux entre 10 h du soir et 6 h du matin? Quand on est scolarisé, Mesdames et Messieurs, on dort la nuit et on va à l'école la journée! A moins qu'il s'agisse de la nouvelle vision socialiste: les jeunes doivent être livrés à eux-mêmes et ils peuvent aller jouer en toute liberté la nuit dans les préaux... Il ne faut pas s'étonner alors que l'école soit en faillite!

Mais je constate une chose en tout cas qui m'amuse grandement. J'avais déjà cru avoir tout entendu quand j'ai lu l'interview de M^{me} Véronique Pürro, qui disait: «Mon programme en matière de sécurité publique, c'est la continuité de Laurent Moutinot.» La continuité dans l'inaction... Nous comprenons bien, par ces propos, que bases légales ou pas bases légales, rien ne sera fait... (*Protestations.*)

Qu'est-ce qui se passera si M^{me} Pürro est au Conseil d'Etat? Elle donnera l'ordre à la gendarmerie de ne pas intervenir dans les préaux pour les vider des gens qui n'ont rien à y faire! Répondez-nous, Mesdames et Messieurs, du Parti socialiste! Moi, cela m'intéresse. Il ne faut pas vous étonner que vous preniez des raclées électorales, comme au Grand Conseil où vous passez au-dessous de 13%, quand vous ignorez les vrais problèmes.

Alors, prenez vos responsabilités si cela vous chante! Apparemment, vous ne le voulez pas... Mais nous, nous les prendrons et c'est la tête haute que nous pourrons aller devant la population et les citoyens en 2011 pour dire que nous ne les avons pas oubliés, parce que nous ne sommes pas prisonniers d'une idéologie politique dogmatique et que nous restons à leur écoute. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, eh bien oui, comme l'a dit M. Brandt, continuez avec la moquerie envers les intervenants de la droite

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

et des libéraux! Continuez avec cet angélisme qui vous sied si bien! Continuez, comme l'a si bien fait notamment l'extrême gauche, qui nous regarde avec des grands airs ce soir, à vous noyer dans votre dogmatisme! Nous voyons bien comment cela vous a réussi dimanche dernier... (*Exclamations.*)

Continuez aussi avec cette fameuse notion selon laquelle tout va bien, parce que des socialistes dirigent le département de la sécurité, aussi bien au Canton qu'ici à la Ville! Un socialiste, M. Tornare, est responsable de gérer les préaux. Très bien et, évidemment, il n'y a besoin de rien... Nous avons bien vu aussi, aux résultats électoraux d'un certain parti à trois lettres, que tout était extrêmement bien géré dans le Canton et dans la Ville de Genève en matière de sécurité...

Ma foi, si vous voulez continuer à vous décrédibiliser auprès de la population qui nous écoute ce soir et à perdre des sièges, c'est votre droit, mais ne venez pas faire la leçon après, notamment dans la presse... (*Exclamations.*) Ne venez pas jouer les vierges effarouchées lorsque des partis qui ont des solutions socialistes font plus de voix que des partis qui se veulent de gouvernement, parce que, ici, dans ce Conseil municipal... (*Brouhaha, protestations.*) Je ne m'arrêterai pas...

La présidente. S'il vous plaît...

M. Alexandre Chevalier. Nous considérons, Madame la présidente, que le groupe libéral a droit au respect...

La présidente. Absolument!

M. Alexandre Chevalier. Les partis qui se prétendent du respect viennent à longueur de séances nous rappeler que nous devons respecter ceci et cela. Ils sont des bons donneurs de leçons et ils nous assènent des vérités, mais, en fait, ils s'inquiètent uniquement de leur idéologie et de leur dogmatisme... Ils n'apportent aucune solution pratique et pragmatique aux problèmes des concitoyens de cette Ville.

Le groupe libéral et l'Entente municipale considèrent que, face à un vrai problème, il existe aujourd'hui, pour une fois, Mesdames et Messieurs, une compétence réelle de la Ville de Genève. La police municipale qui se met en marche à partir du 1^{er} janvier 2010 recevra plus de moyens et nous pourrons faire en sorte qu'un règlement soit utile et ne serve pas à faire un coup politique, comme pour tous les règlements que revoit régulièrement A gauche toute! dans cette enceinte.

2004

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

Attaquons-nous aux vrais problèmes! Faire de la politique réelle et régler les problèmes est plus difficile, Mesdames et Messieurs, que le dogmatisme, l'angélisme, les grandes déclarations et les belles annonces.

Nous en prenons acte et je ne vous réponds pas à vous, Mesdames et Messieurs, qui vivez dans vos idées et dans votre bulle angélique. Je m'adresse ici, avec le groupe libéral, à la population qui nous regarde. Nous disons, Mesdames et Messieurs, qui nous regardez: le groupe libéral, l'Entente, le groupe radical se préoccupent de la sécurité de vos enfants, comme ils se préoccupent de la santé des bambins dans les crèches. *(Exclamations et applaudissements.)*

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous informe que le Genève-Servette Hockey Club a gagné 4-3 dans notre nouvelle patinoire, et Jacques Hämmerli me dit que l'équipe est maintenant quatrième au classement de la ligue! Cela dit, Mesdames et Messieurs, arrêtez, ne faites pas monter les tours, ça ne sert à rien, vous donnez un mauvais exemple. Pour ma part, je suis prêt à étudier la question des préaux avec mon collègue Pierre Maudet. Je pense que les radicaux n'ont peut-être pas compris que, depuis deux ans et demi, M. Maudet est un excellent magistrat, responsable de la sécurité municipale. *(Exclamations et applaudissements.)*

Je fais aussi une proposition: offrir le département de la police cantonale à M. Longchamp... *(Remarque de M. Froidevaux.)* Monsieur Froidevaux, je vous ai écouté religieusement tout à l'heure sur un autre sujet... Je me suis ennuyé, mais je vous ai écouté... *(Rires et applaudissements.)*

Je ne sais pas depuis combien de mois vous nous ressortez ce sempiternel discours sur les préaux. Je suis d'accord avec Simon Brandt, quelques préaux posent problème, notamment les Grottes dernièrement. Je crois avoir pris des décisions qui, parfois, ne me faisaient pas forcément plaisir. Le préau des Vollandes... Pourquoi ai-je décidé de le claquemurer, comme on dit en français, c'est-à-dire de le fermer et de rehausser les grillages? Cela a coûté assez cher. Parce que l'hiver, de la fin octobre à la fin mars, en fonction des années et des frimas, nous abritons, avec le Service social de la Ville de Genève, les malheureux et les SDF dans les locaux de la protection civile situés en dessous.

Je ne voulais pas de mauvaise cohabitation, pour rassurer non seulement le corps enseignant, les parents d'élèves, les élèves bien évidemment, qui sont prioritaires dans ce débat, et les habitants du quartier. Je crois que c'était une réussite et Simon Brandt l'a reconnu. Je le remercie de son authenticité et de sa sincérité.

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

J'ai entendu tout à l'heure M. Chevalier me dire que j'étais responsable de la sécurité dans les préaux. Mais on rêve! (*Dénégation de M. Chevalier.*) Vous l'avez dit! J'assumerais volontiers ce métier-là au niveau cantonal, mais vous savez que ce n'est pas mon destin... (*Rires.*) Ne vous trompez donc pas de cible, s'il vous plaît!

La mission du Service des écoles est autre, elle consiste à assurer la propreté. Je crois que tout le monde ici, de l'Union démocratique du centre à A gauche toute! en passant par les partis du centre, reconnaît que ces missions-là, qui sont assumées non seulement par le service public mais aussi par les privés que nous mandats, le sont de manière satisfaisante. A quelques exceptions près, car il y parfois des choses à dire dans les rues. Mais il est impossible d'être derrière tous les détritres et toutes les ordures qui traînent.

Je crois que ces missions de service public, en association avec le privé, se font relativement bien. Mesdames et Messieurs, si nous claquemurons, comme je disais, tous les préaux, nous reportons les problèmes ailleurs. Vous le savez. L'autre jour, Pierre Maudet et moi-même, nous avons parlé de la drogue et mon collègue a eu la gentillesse de citer la métaphore que j'avais utilisée à propos des dealers. Vous les chassez, ils reviennent quelques heures après, comme des étourneaux, à quelques mètres de là où ils étaient.

Il y a un problème, je ne le nie pas. Je suis de ceux qui disent qu'il ne faut pas considérer les bulletins de vote du MCG comme des torchons. Je l'ai dit lors d'une entrevue avec *Le Temps* qui paraîtra demain. Nous devons vraiment prendre conscience qu'il y a, dans ce pays, dans ce canton, des problèmes et que si nous ne trouvons pas, nous les partis modérés, des solutions dans les prochains mois, il n'y aura pas 17 députés MCG dans quatre ans, il y en aura le double! C'est certain.

Cela dit, ces problèmes, c'est comme la grippe. Il n'y a pas de frontières. Quelqu'un a cité la France. Madame Magnin, on va faire comme les Français, payer les élèves quand ils viennent à l'école?

M^{me} Danièle Magnin (L). Je n'ai jamais dit cela!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. C'est ce que propose le ministère, maintenant, vous trouvez cela bien? Donc, les mesures prises dans certains pays ne sont pas à suivre, à l'heure actuelle. Nous devons trouver nous-mêmes les mesures grâce auxquelles nous pourrions calmer le jeu dans certains quartiers difficiles. Mais, encore une fois, il existe des quartiers qui ne posent pratiquement pas de problèmes.

L'autre jour, il y a eu un débat assez houleux sur le Clos Voltaire. Certains parmi vous y ont assisté. J'étais à l'étranger pour représenter le Conseil administratif et je n'ai pas pu m'y rendre. Près de 200 personnes y participaient. Mon directeur, Sami Kanaan, représentait le département et des fonctionnaires d'autres départements étaient présents.

Je l'ai répété lors d'un débat «Parole de quartier» que nous avons organisé avec Rémy Pagani, il y a à peu près une semaine à Saint-Jean, des sites comme l'Institut et Musée Voltaire devraient être ouverts plus souvent. Nous, les services publics, nous devrions peut-être occuper davantage le terrain dans certains quartiers, ce qui pourrait être dissuasif. Je donne cet exemple parce que des solutions existent dans certains quartiers pour que nous récupérions les espaces et fassions en sorte que la sécurité revienne. Je suis prêt à étudier tout cela avec vous.

Vous avez parlé des jeunes qui sont dans les préaux à 3 h du matin. Il s'agit là d'un problème de parentalité et, dans mon département, je vous l'ai assez dit, je travaille depuis trois ans avec tous les chefs de service concernés par la parentalité – le Service de la petite enfance, le Service des écoles, le Service social – à une attitude «aide à la parentalité» de la part des services publics. Il faut le dire, les enfants ne sont pas seuls à être largués et je vous remercie toutes et tous d'avoir voté, il y a quelques semaines, à une très écrasante majorité, le plan de réinsertion des jeunes en difficulté.

Les enfants et les ados, disais-je, ne sont pas seuls à être largués. Il faut aider des parents, parce qu'ils n'ont plus de repères et ne savent plus comment éduquer leurs enfants. Nous devons donc agir aussi en amont. Je regrette pour ma part que vous agissiez toujours sur les effets et pas sur les causes du malaise qui existe dans notre société. Agir sur les causes de ce malaise apporterait sans doute des solutions au niveau social. Les problèmes sont gigantesques et, c'est vrai, beaucoup de parents pensent que l'école peut éduquer, alors que l'école doit instruire...

M. Georges Queloiz (L). Bravo!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je le disais déjà, Monsieur Queloiz, quand j'étais directeur du collège De-Candolle, de 1993 à 1999, chaque année, lors des conférences des maîtres, lors des rencontres avec les parents, lors des journées portes ouvertes. Je n'ai pas changé d'opinion.

Mais c'est là un problème de société et vous, les pouvoirs publics, vous ne pouvez pas tout résoudre, ce n'est pas possible. C'est une mission insurmontable, mais il faut une prise de conscience, sans doute de la prévention, et aussi des sanctions.

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

J'en terminerai par là, mais je suis d'accord d'étudier cette motion avec vous si vous la renvoyez en commission. Je vous propose aussi de procéder à l'audition de telle ou telle association, de tel ou tel service public, de la Ville ou d'autres communes qui ont fait des expériences intéressantes, et de services publics cantonaux.

Je pense qu'il serait utile de trouver une solution. Cette bataille entre vous ne sert strictement à rien et, je peux vous le dire, les gens qui vous regardent devant leur poste de télévision ont l'impression que vous êtes aussi agités que ceux qui sont dans les préaux à 3 h du matin... (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le magistrat, vous avez calmé le jeu pendant ce débat en parlant un peu des préaux et de la motion et beaucoup d'autres choses. Mais c'est votre droit et c'est très bien. Mais je vais quand même revenir sur cette motion et préciser quelques éléments. Vous avez notamment dit que s'il y a des solutions, et il y en a certainement beaucoup, il faut les trouver et les appliquer...

Ensuite, on parle d'angélisme... Le terme a été employé à plusieurs reprises par le chef de groupe des libéraux. Oui, c'est vrai, il y a effectivement de l'angélisme. Vous êtes tous conscients qu'il y a des difficultés et ne pas le reconnaître, c'est simplement aberrant. Il y a des difficultés aux alentours de ces écoles, comme il y en a aussi ailleurs avec notre jeunesse, et vous l'avez dit, Monsieur le magistrat, parce que certains parents démissionnent. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir s'ils connaissent vraiment leur mission... Il n'y a donc pas de stigmatisation de personnes, ni des uns ni des autres.

M^{me} Salika Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – a dit une chose très intéressante. Elle a dit qu'à l'époque où elle était enfant, adolescente, il n'y avait pas de problèmes dans les écoles parce que les préaux étaient fermés. (*Protestations.*) Bien sûr qu'elle l'a dit! S'il vous plaît, je m'adresse à M^{me} Wenger, si elle était là elle me répondrait. En fait, c'est juste.

Vous dites aussi que si on fermait les préaux, ceux qui dérangent – on parle de drogue, de beaucoup de choses – iraient ailleurs. Oui, certainement, mais il est quand même bon qu'on ne retrouve pas par terre, dans les préaux où vont nos enfants, ce type d'éléments dont on a déjà parlé, à savoir des seringues. Je préfère encore que ce soit ailleurs que dans les préaux. Ailleurs, on peut gérer le problème peut-être différemment.

Bien que la jeunesse d'aujourd'hui soit différente de celle de notre époque, est-il normal qu'à 22 h, 23 h, minuit, et parfois plus tard encore, des jeunes – est-ce des élèves? des adolescents? ou d'autres personnes? – se trouvent dans les

2008

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

préaux? Nous en revenons à la manière dont notre société élève aujourd'hui, pour une partie, ses enfants.

Monsieur le magistrat, vous avez justement dit que vous avez fermé – et c'était très bien – le préau de l'école de Saint-Gervais, à la suite d'ailleurs d'une motion que nous avons déposée il y a quatre ans, vous vous en souvenez. C'était même une demande du corps enseignant à cette époque-là. Ce quartier, avec la rue Voltaire, était particulièrement pénible. Tout le monde s'en est très bien porté.

Vous avez fermé également le préau de l'école des Vollandes et tout le monde s'en est très bien porté là aussi. Je crois que vous avez procédé encore à la fermeture d'un ou deux autres préaux. Cela n'a été que positif, personne ne s'en est plaint. En fait, cette motion M-880 ne demande même pas une telle mesure mais, parce que nous pourrions aller plus loin, elle demande qu'on précise que ce serait bien que cela se fasse différemment.

Bien sûr, il faut des mesures d'accompagnement, parce que mettre uniquement un panneau sur le portail d'une école n'est juste pas suffisant...

Une voix. C'est comme une douane sans douaniers...

M. Pascal Rubeli. Oui, comme une douane sans douaniers, mais certaines personnes ont quand même encore, j'espère, le respect des indications et de l'autorité.

Nous allons donc soutenir cette motion, parce qu'elle est un pas dans la bonne direction, et je sais très bien, Monsieur le magistrat, que vous ferez ce pas avec vos services. Il est important que, dans les bancs d'en face, on ne fasse pas d'angélisme en pensant que tout ce que nous racontons, c'est du *bullshit* et qu'il n'y a rien. Vous le savez, c'est vrai!

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, je vous entends et je suis sidéré. Vous êtes bien au-dessous de la réalité. Quant à vos mesures, elles sont ridicules. Il ne faut pas fermer les préaux, il faut fermer les écoles! Les enfants, à la maison! Et ils ne sortent pas! Comme dit notre magistrat, nous allons responsabiliser les parents et, si les enfants ne connaissent pas la rue, ils ne seront pas pervertis, comme disait mon ami Jean-Jacques. Il n'y a pas de perversion chez les enfants, à moins de connaître la société!

Mais que signifie cette surenchère politicarde d'abord, et sécuritaire ensuite, Messieurs Brandt et Chevalier? C'est avec de tels propos populistes que, dans deux ans, vous ferez entrer le MCG dans ce plénum! Et là, vous prendrez vos res-

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

ponsabilités. Monsieur Chevalier, je vous savais moraliste, je ne vous pensais pas encore fasciste! Maintenant je le sais! (*Exclamations et chahut.*)

M. Alexandre Chevalier (L). C'est scandaleux!

M. Thierry Piguet. Pour aller un peu plus loin... (*M. Chevalier demande la parole.*) Voilà, vous prendrez la parole, puisque je vous ai attaqué... (*Brouhaha.*)

La présidente. Monsieur Piguet, veuillez vous adresser à la présidente, s'il vous plaît...

M. Thierry Piguet. Madame la présidente, vous direz à M^{me} Buchet-Harder que je n'irai pas là où elle veut à telle ou telle heure! Je suis libre d'aller où je veux, quand je veux et ce n'est pas vous, avec un régime aussi policier que ça, qui allez m'imposer où j'irai, quand j'irai... La même chose pour M^{me} Magnin. Je ne fais pas partie de la même société et je ne me couche pas à 22 h, c'est même assez rare en règle générale... (*Remarque.*) Je ne fais pas partie des bonnes gens. Peut-être devrait-on, comme à l'époque médiévale, faire passer le guet dans les rues avec sa lumière, à 21 h, pour rappeler aux bonnes gens qu'il est temps d'aller dormir... (*Exclamations.*)

La présidente. S'il vous plaît, un peu de calme! Ecoutez l'orateur!

M. Thierry Piguet. Il y a des gens qui profitent de se rencontrer et de se rassembler. Il n'y a pas beaucoup d'espace sur Genève. Le préau, c'est un centre du quartier, comme il existe un peu plus loin en dehors de Genève, dans des zones plus rurales, un centre du village. Alors, effectivement, on peut trouver de tout, des personnes jeunes qui ont largement passé l'âge de rentrer avant minuit et qui font ce qu'elles ont envie de faire et se rassemblent là où bon leur semble.

Et puis, Madame Magnin, encore faut-il avoir les possibilités de fermer les préaux. Il faut l'infrastructure nécessaire en portails, ce qui n'est de loin pas le cas de tous les préaux. Vous vous rendez compte peut-être du coût que cela occasionnera. Nous avons des ASM qui pourraient peut-être passer, la Voirie aussi. Je peux m'adresser à mon camarade Maudet, puisque les socialistes gèrent maintenant la sécurité à l'Etat et la Ville... Tant qu'à faire, il a peut-être changé de parti et vous pourrez vous adresser directement à lui pour lui demander ce qui se passe.

Monsieur Brandt, vous qui êtes toujours sur la selle du vélo des ASM, autrement dit vous qui connaissez généralement bien ce service, vous devriez savoir que l'article 11 de la nouvelle loi sur les agents de la police municipale donne exactement les compétences qui sont dictées dans votre motion. J'ai les alinéas 3 et 4 sous les yeux: «Les agents de la police municipale peuvent procéder à une fouille (...). Ils peuvent prononcer une mesure d'éloignement au sens de l'article 22B, alinéa 1, de la loi sur la police, du 26 octobre 1957.» Je pense que là, il est déjà répondu à votre motion. Inutile d'aller plus loin. (*Brouhaha.*)

Je pense aussi que cette façon de vouloir toujours mettre en place des réglementations est de plus en plus... (*Brouhaha.*) Cette réglementation demandée par les libéraux me rend perplexe, eux qui sont les premiers pour un libéralisme effréné, pour qu'il y ait moins de règles, moins d'obligations. Même dans le règlement du Conseil municipal, on entend qu'il faut nettement moins réglementer, qu'il faut laisser libre... Mais on laisse libre et on est libéral seulement quand cela arrange, forcément en matière fiscale, par exemple, mais pas dans d'autres domaines... Il faut juste savoir ce que l'on veut à ce niveau-là.

Eh bien, nous sommes absolument contre cette fermeture de préaux, contre cette entrave à la liberté d'exister! Nous ne nions pas l'existence de problèmes et nous devrions même faire en sorte – c'est une compétence cantonale – que les passages de la police soient un peu plus fréquents, c'est-à-dire qu'il y ait plus de policiers... Mais voilà, nous avons 400 millions de francs en moins dans les caisses de l'Etat. Il n'y aura donc pas plus de policiers pour assurer la sécurité des concitoyennes et concitoyens. Pour cela, il fallait choisir et vous avez choisi... Assumez donc ce choix et prenez vos responsabilités!

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figurek, présidente.)

La présidente. Le bureau a décidé que nous irions jusqu'au bout de ce point, quitte à prolonger la séance.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je n'avais aucune envie d'entrer dans ce débat. Néanmoins, j'ai choisi de le faire parce que je n'aime pas le populisme, ni les excès, ni les effets de manches. Je respecte... (*Remarque de M. Burri.*) Monsieur Burri, je vous ai toujours écouté religieusement, je serais heureux que vous en fassiez autant pour moi.

Je respecte la démocratie et la voix des urnes, et je comprends parfaitement, puisque le peuple a décidé ainsi, qu'un parti tel que le MCG siège à la députation

Motion: une réglementation pour le respect de nos préaux

du Grand Conseil. C'est la démocratie, nous en tirons la leçon. Chacun, je crois, en a pris pour son grade... Il est temps d'y réfléchir et nous pouvons le faire dans nos popotes respectives. Mon parti et moi, nous acceptons de perdre en politique, c'est le jeu et il n'y a pas lieu de s'énerver.

Ceci dit, vous nous parlez de sécurité dans le cadre de cette motion. Je suis d'accord avec vous, et le Parti socialiste aussi: la sécurité est un droit fondamental. Vous voulez fermer les préaux? Certes, nous pouvons fermer les préaux. Il n'y a qu'un problème, c'est que les nuisances que vous voulez éviter dans les préaux se reporteront fatalement dans les espaces situés à côté des préaux, dans les parcs...

Une voix. Les rues!

M. Gérard Deshusses. ...les rues – merci, camarade! – ou sur les places, parce que le vrai écueil, Mesdames et Messieurs, c'est que nous avons affaire à des consommatrices et des consommateurs, pour aller vite, de drogues illicites de plus en plus nombreux et qui causent les troubles en question.

Ce ne sont pas les dealers, le problème, Mesdames et Messieurs, je vous l'ai déjà dit une fois ou l'autre, ce sont les consommatrices et les consommateurs. S'il n'y a pas de clients, il n'y a pas de vendeurs. C'est assez simple.

Nous devons nous poser la question de savoir pour quelle raison nous avons de pareilles consommations de produits parfaitement dangereux pour la santé. Voilà un problème social considérable que nous n'arrivons pas, ni chez nous ni dans les pays avoisinants, à juguler et auquel, Mesdames et Messieurs, nous ne nous attaquons pas sérieusement! Pour être un professionnel de l'enseignement, je peux en voir souvent les dégâts, ne serait-ce qu'avec le H, lequel ne pose pas de complications en matière de seringue.

Mesdames et Messieurs, il y a aussi en arrière-fond un problème social au niveau des adultes, des parents, qui souvent ont besoin d'être aidés. Mais pas seulement d'être aidés en matière éducative, l'école étant amenée à faire tout et finalement n'importe quoi – elle n'a plus le temps de rien – mais d'être aussi aidés sur le plan social, sur le plan culturel, parce qu'il y a énormément de parents de plus en plus désemparés par la manière dont va le monde, Mesdames et Messieurs, par la manière dont vont les affaires, par la manière dont évoluent les mentalités dans notre société postmoderne.

Et de cela, Mesdames et Messieurs, ici, il n'est jamais question. On ferme les préaux... Mais il y a une autre difficulté, le problème politique qui surgit. Certes, on est pour la sécurité, moi le premier, et il faudrait effectivement avoir une police

à la hauteur de la situation. C'est une tâche cantonale, Mesdames et Messieurs. J'ai eu l'occasion de vous dire aussi, il y a quelque temps, que nous avons, il y a de cela une quinzaine d'années, une police de proximité et que cette police de proximité a été mise en place par un conseiller d'Etat socialiste qui s'appelait Bernard Ziegler.

Cette police de proximité a été supprimée pour des raisons d'économies, par une conseillère d'Etat libérale qui s'appelait Micheline Spoerri. On ne s'en est pas remis, Mesdames et Messieurs, car elle est nécessaire cette police, et elle est même tellement nécessaire que vous l'avez mise dans vos propres programmes. Nous l'appelons aussi de nos vœux. Cette police de proximité peut faire le travail la nuit, mais ses effectifs doivent être conséquents, elle doit être soutenue et, pour cela, il faut de l'argent.

Or, Mesdames et Messieurs, il faut bien constater que la politique fiscale que vous avez menée et sur laquelle vous avez gagné, et là encore je m'incline, ne facilitera pas les choses et qu'il sera difficile d'engager le nombre de policiers nécessaire. En conséquence, je ne suis pas étonné de constater que le MCG, qui compte parmi ses élus passablement de gens qui appartiennent à la police, ait fait le tabac qu'il a fait. Nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes et surtout, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes, parce que, depuis des décennies, vous détenez le pouvoir au niveau du Canton. (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre du groupe radical demandant de clore le débat et de le reprendre demain, vu le nombre d'intervenants encore inscrits. Le texte de cette motion d'ordre est suffisamment clair, aussi je propose de passer directement au vote... (*Protestations.*) Puisque vous voulez vous exprimer à ce sujet, je donne la parole aux motionnaires, pour trois minutes. Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard (R). Le débat est en train de déraiper, les esprits sont fatigués et il y a encore beaucoup de demandes d'intervention. C'est vrai que c'est passionnant, mais visiblement certaines personnes n'entendent pas leur propre magistrat, qui se dit enchanté d'étudier ce règlement avec nous.

Mais là, nous pensons qu'il est temps de nous arrêter avant que le débat ne dérape davantage encore. Remarquez, nous pouvons difficilement faire pire que ce que nous avons fait ce soir, mais, pour nous, il convient de calmer un petit peu les esprits, de réfléchir à ce qui a déjà été discuté et de reprendre sereinement – j'insiste sur le mot sereinement – les débats demain.

Motion d'ordre

La présidente. Je donne la parole pour une minute aux groupes qui souhaitent intervenir. Monsieur Jacques Hämmerli, vous avez la parole pour l'Union démocratique du centre.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, dimanche soir, dans la pauvreté du français utilisé par les intervenants, tout le monde parlait des blocages. Mesdames et Messieurs, vous avez ce soir l'illustration d'un blocage. On bloque l'exercice courant du Conseil municipal, qui est là pour s'occuper de ce que d'aucuns appellent le ménage municipal et, ma foi, des groupes viennent avec des motions qui sont des pétards, et ils le savent très bien.

Ils le savent très bien en venant avec ce genre de motions: il faut faire de la récupération, on est en campagne électorale pour le Conseil d'Etat, tout est bon à prendre. Eh bien non! Quant à nous, nous sommes disposés à rester jusqu'à 2 h ou 3 h du matin. La résistance au stress de plus de milliers de jours de service militaire que nous avons fait dans des conditions pas toujours agréables nous permet de continuer.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je voudrais simplement signaler que, pour notre part, nous avions demandé le renvoi en commission de la jeunesse et des sports, et je ne vois pas pourquoi on nous a reproché de faire de l'angélisme. Cela nous est égal d'avoir le débat ce soir ou demain, mais demain nous repartirons de zéro et nous risquons de prendre deux heures supplémentaires rien que pour cet objet... Il me semble que nous avons d'autres objets à traiter et, si nous décidons de renvoyer en commission, le débat peut s'arrêter assez rapidement. Nous pourrions approfondir ce sujet en commission, avec les magistrats concernés, et ce sera beaucoup plus vite réglé.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je pense que si nous avons demain un troisième débat sur le projet d'arrêté PR-730 voté ce soir, nous pouvons pour ces mêmes motifs également reporter à demain un débat qui s'enflamme, qui dérape et qui, par moments, a été extrêmement malheureux.

Je pense que demain, plutôt que de devoir répondre à des interventions fâcheuses, nous obtiendrons assez spontanément des excuses qui feront qu'il y aura déjà une intervention de moins. Pour ce seul motif et parce que la nuit porte conseil à chacun, je crois qu'il est infiniment préférable que nous poursuivions demain.

2014

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009 (soir)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous ne souhaitons pas, pour notre part, tester la résistance au stress, tant il est vrai qu'un grand nombre d'entre nous travaillent demain matin. De plus, nous constatons que les esprits sont assez brouillés, on tombe dans la polémique, voire dans des histoires assez extraordinaires...

Je crois donc que la nuit portera conseil à tout le monde et que nous serons plus sereins pour traiter ce type de problème demain. Vous avez peut-être remarqué que le Parti démocrate-chrétien ne s'est pas exprimé sur ce sujet ce soir, et c'est bien, parce que nous pensons qu'un certain dérapage doit être évité. Prenons donc un peu de distance et poursuivons le débat demain!

M^{me} Isabelle Brunier (S). A titre personnel, j'aurais peut-être continué le débat, pour vider l'abcès, mais je me range à l'avis visiblement majoritaire. J'aimerais juste, puisque la nuit est censée porter conseil et à défaut de pouvoir terminer cette soirée en nageant dans un océan de lait, apporter un peu de miel dans ce débat et dire que, en tout cas, à titre de cheffe de groupe socialiste, je voulais retirer les mots excessifs de l'un de mes camarades de parti. Sur ces paroles, j'espère que nous irons nous coucher un peu plus pacifiés. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 4 non (9 abstentions).

La présidente. Nous reportons donc la suite de ce débat à demain mercredi 14 octobre. Je vous souhaite une excellente nuit. Vous pouvez bien sûr laisser vos affaires. A demain!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1902 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1902 |
| 3. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en
vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de
49 941 700 francs, soit: | |
| – un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial
issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le
Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de
francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agran-
dissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève,
situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du
cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété
privée de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel
informatique et de télécommunication du Musée d'ethnographie
de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472,
feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpa-
lais, propriété privée de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles
d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève,
situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du
cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété
privée de la Ville de Genève (PR-739) | 1906 |
| 4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la
proposition du Conseil administratif du 26 août 2009, sur demande du
Département du territoire, en vue de l'approbation des projets de plan
et règlement directeurs N° 29702-222, qui prévoient la construction
d'un bâtiment affecté à des activités administratives, industrielles et
artisanales ainsi que d'un parking de 400 places pour l'Organisation
mondiale du commerce (OMC) dans le quartier de Sécheron, le long
de la rue Kazem-Radjavi, sur les parcelles 4491 (Etat de Genève),
5037 part. (Ville de Genève) et 5068 part. (CFF) (PR-730 A) | 1962 |
| 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la propo-
sition du Conseil administratif du 4 mars 2009 en vue: | |

- du remaniement parcellaire entre la Ville de Genève et les propriétaires privés concernés par le plan localisé de quartier N° 29588, situé angle chemin Rieu/route de Malagnou;
 - de l’ouverture d’un crédit de 1 000 000 de francs, frais de notaire et géomètre inclus, destiné à l’acquisition par la Ville de Genève à l’Eglise protestante de Genève d’environ 1416 m² de terrain nécessaires à la construction de logements sociaux et au paiement éventuel d’une indemnité aux bénéficiaires de la servitude de restriction d’affectation;
 - de la constitution d’une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 2003, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;
 - de l’octroi d’un droit de superficie distinct et permanent à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sur la parcelle, propriété de la Ville de Genève, issue du remembrement foncier en vue de la construction du bâtiment B3 destiné à des logements sociaux (HBM) (PR-687 A). 1986
6. Motion du 16 septembre 2009 de M^{mes} Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Edgar Bordier et Salvatore Vitanza: «Une réglementation pour le respect de nos préaux» (M-880) 1994
7. Propositions des conseillers municipaux 2014
8. Interpellations 2014
9. Questions écrites 2015

La mémorialiste:
Marguerite Conus